



Banque africaine de développement

Indice de l'industrialisation en Afrique 2025

Rapport



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



Banque africaine de développement

Indice de l'industrialisation en Afrique **2025**

Rapport



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

Union
Africaine 



Remerciements

L'Indice d'industrialisation de l'Afrique (IIA) a été initialement développé dans le cadre de la coopération entre la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), au titre de la feuille de route conjointe de la Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA III), dont l'objectif stratégique 2 visait à « renforcer la capacité des principales parties prenantes à élaborer des politiques industrielles objectives fondées sur des données probantes ».

La première édition de l'Indice (IIA 2022) a été lancée lors du Sommet de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique, qui s'est tenu à Niamey, au Niger, en novembre 2022. L'indice a ensuite été reconnu, aux côtés de l'Observatoire de l'industrie en Afrique (OIA), comme une priorité de la Commission de l'Union africaine dans le Plan d'action pour la mise en œuvre des décisions du Sommet de Niamey.

Cette édition 2025 est le fruit d'une étroite collaboration entre le Département du développement industriel et du commerce et le Département des statistiques de la Banque africaine de développement. Maxime Weigert, chargé principal de développement industriel, et Anouar Chaouch, statisticien supérieur, ont assuré la coordination de ce rapport. Le cadre conceptuel de l'Indice a bénéficié des contributions de la Commission de l'Union africaine (CUA), sous la supervision de Ron Osman, directrice chargée de l'industrie, des minéraux, de l'entrepreneuriat et du tourisme, ainsi que de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), sous la supervision de Victor Djemba, chef du Bureau régional pour l'Afrique. Pour leurs précieuses observations et contributions, nous remercions William Simwanza, John Youhanes Magok et Robine Okello, de l'Union africaine, ainsi que Fernando Cantu Bazaldua, Dong Guo et Shuaichang Shao de l'ONUDI.

Au sein de la Banque africaine de développement, nous tenons à remercier Paul Mugba, Martin Wafula Nandeleng, Olivier Stoullig, Christoffer Claussen et Sarra Fazaa pour leurs contributions.

Le rapport a été rédigé par Maxime Weigert (Banque africaine de développement) et sa conception graphique réalisée par Créon Design.

Le Rapport 2025 sur l'Indice d'industrialisation de l'Afrique a été préparé sous la supervision générale de :

Solomon Quaynor

Vice-président, Secteur privé,
Infrastructure et Industrialisation
Banque africaine de développement

Kevin Chika Urama

Chef Économiste et Vice-Président,
Gouvernance Économique et Gestion
des Connaissances
Banque africaine de développement

Ousmane Fall

Directeur, Département
du développement industriel et
du commerce
Banque africaine de développement

Babatunde Samson Omotosho

Directeur, Département
des statistiques
Banque africaine de développement

Dorsaf Zangar Labidi,

Cheffe de la division du développement
industriel, du commerce et de climat
des investissements
Banque africaine de développement

Louis Kouakou,

Chef de la division Statistiques
Économiques et Sociales
Banque africaine de développement

Table des matières

Sigles et acronymes	5
Avant-propos	7
Résumé analytique	9
I. Introduction	13
II. ZLECAf: relancer l'agenda inachevé de la régionalisation industrielle	17
Passer d'une intégration superficielle à une intégration en profondeur	18
La Zone de libre-échange continentale africaine, catalyseur du développement industriel régional	19
Piloter le processus	21
Soutenir la mise en œuvre du processus d'industrialisation régionale	22
III. Zoom sur les instruments de politique industrielle : les zones économiques spéciales en Afrique	29
Les zones économiques spéciales en Afrique	30
La nécessité d'une cohérence stratégique	31
Mise en place d'infrastructures résilientes face au changement climatique	31
La régionalisation des zones économiques spéciales	32
Perspectives	33
IV. Mise à jour de l'Indice	35
Rappel concernant la sélection des données et les limites de mesure	35
Structure révisée de l'Indice	36
V. Points saillants de l'IIA 2025	43
Une amélioration globale des scores dans l'IIA 2025	45
Comparaisons pays par pays	46
Les pays les plus performants et les principaux pays les moins performants	48
Analyse sous-régionale	51
Focus régional: l'Afrique australe	53
VI. Implications du point de vue des politiques et des investissements : accélérer la transformation industrielle de l'Afrique	59
Passer du modèle de développement industriel national à une approche régionale	59
Développer les corridors économiques et industriels stratégiques	60
Repositionner les zones économiques spéciales en tant que catalyseurs des écosystèmes industriels	60
Investir dans les capacités de production et la compétitivité	61
VII. Conclusion/Perspectives stratégiques	63
VIII. Annexes	65

Liste des tableaux

Tableau 1	Composition de l'Indice de l'industrialisation en Afrique 2022	36
Tableau 2	Composition de l'Indice de l'industrialisation en Afrique 2025	42
Tableau 3	Indice de l'industrialisation en Afrique	43
Tableau 4	IJA 2025 — Classification en quintiles	45
Tableau 5	Meilleures progressions	49
Tableau 6	Plus grands replis	50
Tableau 7	Classification des régions africaines par la BAD	51
Tableau 8	Valeur ajoutée manufacturière en Afrique australe	54
Tableau 9	Emploi dans le secteur manufacturier en Afrique australe	55
Tableau 10	Composition sectorielle des exportations de produits manufacturés et diversification des exportations en Afrique australe	57
Tableau 12	Indice de l'industrialisation en Afrique 2025	65
Tableau 13	Indice de performance	67
Tableau 14	Indice des déterminants directs	70
Tableau 15	Indice des déterminants indirects	72
Tableau 16	Indice sous-régional, 2010-2024	74
Tableau 17	Variation du classement des pays les plus performants au titre des sous-indices de l'IJA, 2010-2024	75
Tableau 18	Variation du classement des principaux pays les moins performants au titre des sous-indices de l'IJA, 2010-2024	76
Tableau 18	Répartition des pondérations par dimension et par indicateur	78
Tableau 19	Indicateurs et sources de données	84

Liste des figures

Figure 1	IJA 2025, score par pays	46
Figure 2	IJA 2025, score du sous-indice par pays	47
Figure 3	Évolution des scores régionaux de l'IJA	51
Figure 4	Évolution des sous-régions au titre des trois composantes de l'IJA	52
Figure 5	VAM par habitant, par région (USD)	54
Figure 6	Indice de diversification des exportations	56

Liste des encadrés

Encadré 1	Pourquoi l'Indice de l'industrialisation en Afrique est-il si important aujourd'hui ?	14
Encadré 2	Quels facteurs font obstacle à l'intégration régionale en profondeur ?	21
Encadré 3	L'approche des corridors intégrés	23
Encadré 4	Le rôle de l'infrastructure de qualité	24
Encadré 5	La zone économique spéciale d'Atlantis	33

Sigles et acronymes

AFTA	Zone de libre-échange des pays de l'ASEAN	IIA	Indice 2025 de l'industrialisation en Afrique
AIDA	Développement industriel accéléré de l'Afrique	IIAG	Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique
AIDI	Indice de développement des infrastructures en Afrique	MACF	Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale	NIPO	Observatoire des nouvelles politiques industrielles
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	ODD	Objectifs de développement durable
BAD	Banque africaine de développement	ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
CDA :	Communauté de développement d'Afrique australe	PAP-PIDA	Plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	PCI	Indice de performance compétitive de l'industrie
CER	Communauté économique régionale	PIB	Produit intérieur brut
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique	PME	Petite et moyenne entreprise
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	RDC	République démocratique du Congo
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe	TCAM	taux de croissance annuel moyen
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est	VAM	Valeur ajoutée manufacturière
EFTP	Éducation et formation techniques et professionnelles	VMA :	Vision minière africaine
IDE :	Investissement direct étranger	ZES	Zones économiques spéciales
IDH	Indice de développement humain	ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine



Avant-propos

Pour les économies africaines, l'industrialisation demeure la voie la plus sûre pour réaliser la transformation structurelle, créer des emplois de qualité, favoriser la prospérité et bâtir des économies plus résilientes et plus diversifiées. Toutefois, dans un contexte mondial en rapide évolution, les stratégies d'industrialisation requièrent une approche fondée sur des données probantes, axée sur l'investissement et ancrée dans des institutions solides. Face à cet enjeu, l'Indice de l'industrialisation en Afrique 2025 constitue un outil essentiel : il suit les trajectoires d'industrialisation des économies africaines et offre un éclairage pour l'élaboration des politiques et des interventions nécessaires pour promouvoir un développement industriel inclusif et durable sur le continent.

Les résultats de l'édition 2025 du rapport de l'Indice de l'industrialisation en Afrique, qui couvre l'ensemble des pays africains, révèlent à la fois des progrès et des lacunes qui persistent. Ils soulignent l'urgence de mobiliser et d'accroître les investissements productifs, de renforcer l'architecture financière et institutionnelle de l'Afrique, de tirer parti du potentiel démographique du continent et d'accélérer la création de valeur par le développement industriel. Ces quatre priorités sont alignées avec les Quatre points cardinaux du Groupe de la Banque africaine de développement et peuvent constituer le socle d'une vision renouvelée de la transformation de l'Afrique, visant à dépasser l'exportation de matières premières pour évoluer vers le développement d'industries compétitives.

Le rapport souligne également l'importance de l'industrialisation régionale pour libérer le potentiel industriel de l'Afrique et surmonter la fragmentation de ses marchés. En reliant production, création de valeur et marchés au-delà des frontières, les

chaînes de valeur régionales peuvent renforcer la compétitivité, attirer les investissements et permettre la réalisation d'économies d'échelle. La mise en œuvre de cet agenda nécessite une coordination accrue entre les pays, notamment une meilleure harmonisation des politiques et des priorités d'investissement.

En fournissant des données robustes et comparables entre pays et secteurs, l'Indice vise à doter les décideurs publics d'une compréhension claire des défis auxquels ils font face, afin d'identifier les opportunités et de concevoir des interventions ciblées et fondées sur les données. Plus important encore, il contribue à nourrir la réflexion sur des approches plus stratégiques, mieux coordonnées et orientées vers les résultats en matière d'industrialisation, en particulier à l'échelle régionale.

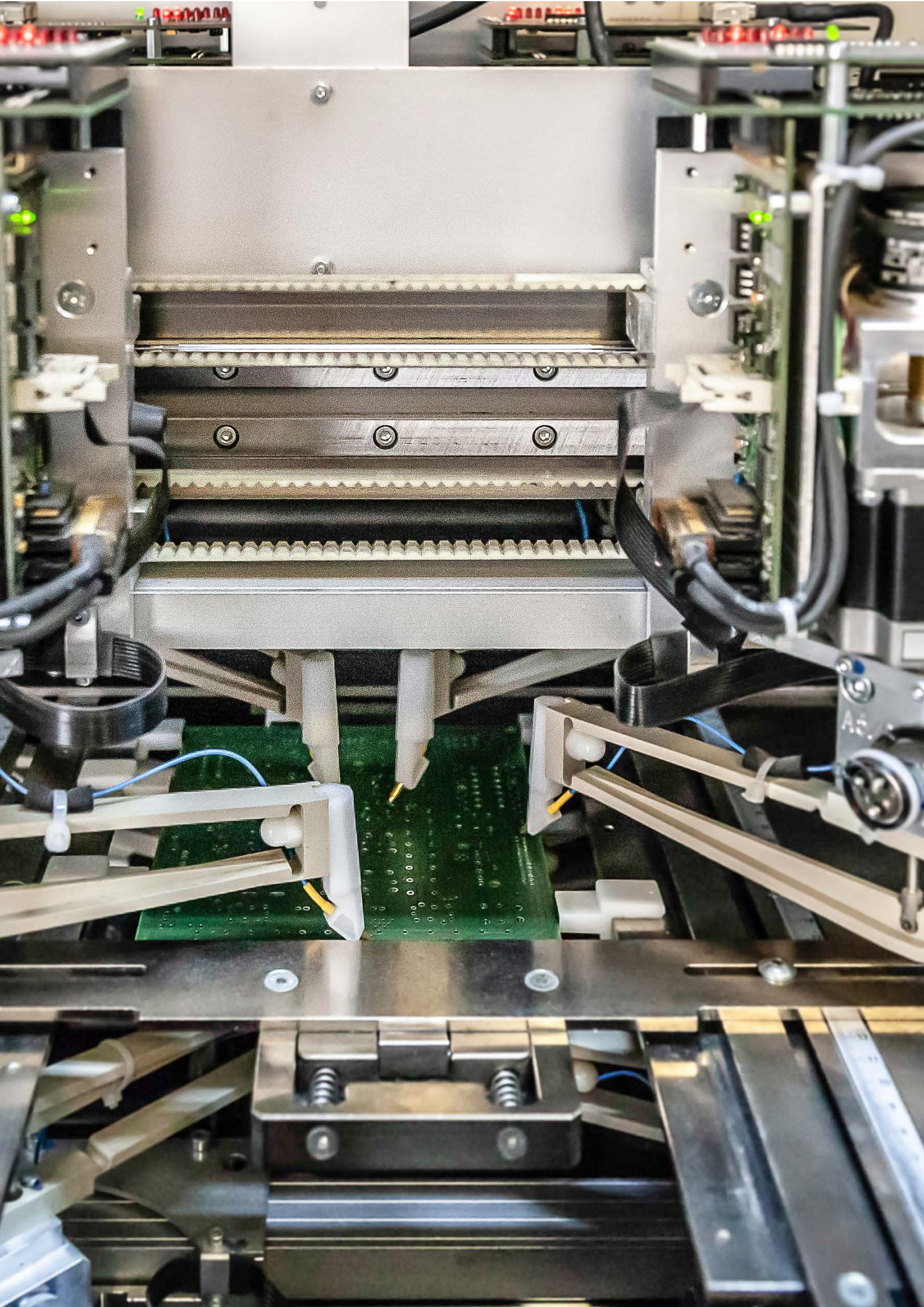
Le Groupe de la Banque africaine de développement est fermement engagé à accompagner ses pays membres dans cet effort, en œuvrant à la mobilisation des investissements, au renforcement des capacités institutionnelles et à la traduction des ambitions en résultats industriels concrets et structurants.

Ousmane Fall

Directeur, Département du développement
industriel et du commerce
Banque africaine de développement

Babatunde Samson Omotosho

Directeur, Département des statistiques
Banque africaine de développement



Résumé analytique

L'industrialisation reste la voie la plus prometteuse pour permettre à l'Afrique de mener à bien sa transformation structurelle, de créer des emplois productifs à grande échelle, de diversifier ses exportations, de renforcer sa résilience économique et d'assurer sa prospérité à long terme. Dans un environnement économique mondial en rapide évolution, marqué par un réalignement géopolitique, des bouleversements technologiques, la transition climatique et la restructuration des chaînes d'approvisionnement, l'urgence pour l'Afrique de s'industrialiser n'a jamais été aussi grande.

Malgré l'intérêt croissant des décideurs politiques et le regain d'intérêt pour la politique industrielle à l'échelle du continent, la transformation industrielle de l'Afrique reste incomplète. Bien que la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière ait augmenté régulièrement en termes absolus, passant de 285 milliards de dollars en 2020 à 351 milliards de dollars en 2025, le continent continue de représenter moins de 2 % de la production manufacturière mondiale et seulement 1,4 % des exportations mondiales de produits manufacturés. La valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par habitant de l'Afrique reste inférieure aux niveaux d'avant 2014, ce qui montre que la croissance industrielle ne s'est pas encore traduite par une transformation structurelle généralisée.

Cette deuxième édition de l'Indice 2025 de l'industrialisation en Afrique (IIA) fournit une évaluation exhaustive du développement industriel dans les 54 pays africains sur la période 2010-2024. Elle propose des améliorations méthodologiques, une couverture plus large des pays et de nouveaux indicateurs permettant de mesurer le niveau d'avancement technologique, la diversification des exportations et la dynamique de la transformation industrielle. En outre, l'Indice comprend désormais une section consacrée aux

politiques, qui présente une analyse thématique axée, pour cette édition, sur la nécessité de renforcer l'industrialisation à l'échelle régionale sur le continent. Le rapport comprend également une analyse des instruments de politique industrielle, qui est dédiée aux zones économiques spéciales en tant qu'outil essentiel de l'industrialisation de l'Afrique. Une analyse régionale plus complète est également présentée dans la section des résultats. Dans l'ensemble, l'Indice de l'industrialisation en Afrique offre un cadre multidimensionnel permettant d'évaluer non seulement les performances industrielles, mais aussi les conditions favorisant la compétitivité et l'état de préparation de l'industrie.

L'édition 2025 confirme que l'Afrique a réalisé des progrès mesurables, mais inégaux, en matière d'industrialisation. Entre 2010 et 2024 :

- 41 des 54 pays africains ont amélioré leurs scores en matière d'industrialisation ;
- La performance du continent selon l'Indice de l'industrialisation en Afrique s'est améliorée de 6 % ;
- La performance médiane des pays a augmenté de 6,4 % ; et
- Les pays les moins performants ont enregistré les progrès ont été les plus marqués, ce qui témoigne d'une convergence progressive.

Toutefois, ces gains restent modestes par rapport à l'ampleur du défi que représente l'industrialisation de l'Afrique. Sur l'ensemble du continent, les performances du secteur manufacturier restent les plus faibles parmi les trois dimensions de l'Indice, ce qui met en évidence des lacunes persistantes au niveau de la capacité de production, de la compétitivité, du degré d'élaboration des exportations et la densification du tissu industriel.

Principales conclusions de l'analyse des politiques

1. L'intégration industrielle de l'Afrique reste insuffisante

Le commerce intra-africain, qui représente 14,4 % du commerce total, reste structurellement limité, ce qui témoigne d'une intégration insuffisante de la production au niveau régional, de la faiblesse des échanges de produits intermédiaires et de la fragmentation des écosystèmes industriels. La faiblesse de l'intégration productive régionale reste l'un des principaux obstacles structurels à l'accélération de l'industrialisation.

2. D'une intégration superficielle à une intégration poussée

Pour favoriser la régionalisation industrielle, l'Afrique doit dépasser le stade d'une intégration « superficielle », axée sur la réduction des droits de douane et les accords formels, pour évoluer vers une intégration « en profondeur », centrée sur l'élimination des obstacles non tarifaires. Pour cela, il faut pouvoir s'appuyer sur des dispositifs solides, notamment des corridors, des systèmes de transport intégrés, des infrastructures de qualité et des normes harmonisées.

3. Intégration des petites et moyennes entreprises (PME) dans les chaînes de valeur régionales

Le renforcement de l'intégration des PME dans les chaînes de valeur régionales devrait constituer un élément central des stratégies d'industrialisation régionale. Ces acteurs clés du développement industriel ont besoin d'un meilleur accès au financement, aux marchés et aux outils de formalisation. S'ils ne sont pas intégrés dans les chaînes de valeur, le processus d'industrialisation risque de rester fragmenté et source d'exclusion.

4. Les zones économiques spéciales peuvent être des instruments efficaces pour promouvoir l'industrialisation

Si les zones économiques spéciales (ZES) et les parcs industriels se sont rapidement développés à travers l'Afrique et ont parfois contribué à une hausse des exportations manufacturières, leur impact global reste limité en raison d'un manque de cohérence stratégique, d'une intégration insuffisante au niveau local et de lacunes persistantes en matière de gouvernance. Leur succès en Afrique dépendra de leur capacité à fonctionner comme des plateformes intégrées pour la modernisation industrielle, l'innovation et la croissance inclusive.

Principaux résultats de l'Indice

1. Le Maroc s'impose comme la première économie industrielle d'Afrique

Pour la première fois depuis que l'Indice est établi, le Maroc dépasse l'Afrique du Sud et devient l'économie industrielle la mieux classée d'Afrique, reflétant le processus soutenu de modernisation de son industrie, de diversification de ses exportations et de mise en œuvre de sa politique industrielle. L'Afrique du Sud reste une puissance industrielle continentale, mais continue de connaître un déclin progressif de sa compétitivité industrielle.

2. L'industrialisation reste très concentrée

La capacité industrielle reste fortement concentrée dans un nombre limité de pays. L'Afrique du Nord et l'Afrique australe, qui occupent une place

prépondérante dans le paysage industriel du continent, concentrent l'essentiel de la production manufacturière, de la sophistication des exportations et de la compétitivité industrielle.

3. Les disparités régionales persistent

L'Afrique du Nord reste la région la plus industrialisée d'Afrique, suivie de l'Afrique australe. Après elles, l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale restent nettement en retrait, malgré les progrès constants enregistrés dans les dernières années.

Impératif stratégique

Les résultats de l'IIA 2025 soulignent que l'Afrique ne peut parvenir à une industrialisation transformatrice en s'appuyant uniquement sur des stratégies industrielles nationales isolées. La prochaine phase du développement industriel de l'Afrique doit être portée par :

- › L'intégration industrielle régionale, rendue possible par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ;
- › La mise en place de chaînes de valeur régionales et de corridors industriels ;
- › Le recours stratégique aux instruments de politique industrielle, notamment les ZES et les parcs industriels ;

- › L'investissement dans les infrastructures productives, les compétences et les écosystèmes d'innovation ; et
- › La mobilisation de financements industriels à grande échelle et de capitaux mixtes.

L'industrialisation en Afrique doit évoluer pour passer de systèmes nationaux de production fragmentés à des écosystèmes industriels régionaux intégrés, susceptibles de tirer parti des économies d'échelle, d'accroître la valeur ajoutée et de renforcer la compétitivité du continent dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

Perspectives

L'Afrique se trouve à un tournant décisif dans son processus de développement industriel. Le lancement de la ZLECAf, conjugué aux opportunités offertes par la croissance démographique, la transformation numérique, l'industrialisation verte et la recomposition des chaînes d'approvisionnement mondiales, donne l'occasion au continent de se repositionner dans l'économie mondiale. Pour exploiter pleinement ce potentiel, une action coordonnée et déterminée des pouvoirs publics, des institutions régionales, des institutions de financement du développement et du secteur privé est indispensable.

L'Indice 2025 de l'industrialisation en Afrique sert d'outil de diagnostic et d'orientation stratégique pour guider cette transformation. Il fournit aux décideurs politiques, aux investisseurs et aux partenaires de développement un cadre fondé sur des données factuelles qui permet d'évaluer les progrès des capacités productives, de mettre en évidence les obstacles à l'industrialisation et de concevoir des interventions ciblées qui accélèrent la transition de l'Afrique vers des économies industrielles inclusives, durables et compétitives.

Indice de l'industrialisation en Afrique **2025**



I. Introduction

L'industrialisation, si elle s'inscrit dans une démarche de soutenabilité environnementale, est considérée comme une voie incontournable pour poursuivre la transformation structurelle de l'Afrique¹. Ce point de vue est de plus en plus partagé par les gouvernements africains et les partenaires au développement, dans un contexte marqué, à l'échelle mondiale, par le retour des politiques industrielles au cœur des stratégies économiques². Selon l'Observatoire des nouvelles politiques industrielles (NIPO), qui suit les interventions gouvernementales à l'échelle mondiale³, le recours à la politique industrielle a été multiplié par neuf au niveau mondial entre 2017 et 2023, les pays émergents et pays en développement représentant le tiers des mesures mises en œuvre au cours de cette période⁴. L'Afrique est un continent actif en matière de politique industrielle, environ 800 mesures ayant été adoptées entre 2022 et 2025⁵. Ces dernières années, la Banque africaine de développement (BAD) a soutenu la conception et la mise en œuvre de cadres et de mesures de politique industrielle en Côte d'Ivoire, en Égypte, en Éthiopie, à Madagascar, au Maroc, au Rwanda, au Sénégal et en Tunisie. Elle a également appuyé des investissements publics et privés, des réformes et des projets d'infrastructure qui favorisent le développement industriel dans la plupart des pays africains.

Comblant les lacunes en matière de politique industrielle est une étape indispensable, mais le défi le plus urgent pour l'Afrique réside dans la mise en œuvre effective de ces mesures. Malgré une croissance annuelle moyenne du secteur manufacturier de 2,8 % depuis 2000, la part du continent dans la production manufacturière mondiale est restée inférieure à 2 % pendant

deux décennies⁶. Des défis structurels, tels que la faiblesse des infrastructures et l'accès limité au financement, ont contribué à freiner le développement du secteur manufacturier, entravant la capacité de l'Afrique à opérer une transformation structurelle en faveur d'une croissance inclusive et d'un développement durable. L'incapacité persistante de l'Afrique à s'imposer comme un acteur majeur de l'industrialisation mondiale se traduit par une transformation structurelle insuffisante de ses économies. Le déséquilibre qui en résulte a un coût, notamment sous forme d'opportunités manquées de création d'emplois, de diversification des exportations et d'autonomie stratégique. Il limite également la participation du continent aux chaînes de valeur mondiales et à la division internationale du travail, freinant ainsi l'accès aux transferts de technologies, la création d'emplois qualifiés et la réalisation de gains de productivité liés au commerce.

L'une des questions essentielles est de savoir dans quelle mesure les stratégies d'industrialisation sont adaptées au niveau de maturité et aux besoins spécifiques des économies africaines. Sur la scène mondiale, l'Afrique, en tant que « nouvel entrant », peine à se faire une place dans un contexte géopolitique en pleine mutation où de nouvelles coopérations industrielles fondées sur des critères de confiance et de fiabilité, tels que le « *reshoring* », le « *friendshoring* » et le « *nearshoring* », redessinent les contours du commerce international et des chaînes de production mondiales⁷. Ces défis sont aggravés par le rythme rapide des changements technologiques, qui redéfinit les déterminants de la compétitivité des territoires industriels mondiaux, notamment les compétences, les infrastructures et la performance environnementale.

1 Voir, par exemple, Rodrik, D. (2016). Premature Deindustrialization. *Journal of Economic Growth*, 21(1), 1–33; Dinh, Hinh T. (2023). Industrialization in Africa: Issues and Policies. *Research paper*, Policy Center for the New South. World Bank. (2024). World Development Report 2024: The Middle-Income Trap. Washington, DC: World Bank; United Nations Industrial Development Organization. (2026). Industrial Development Report 2026, Vienna; United Nations Economic Commission for Africa. 2016. Economic Report on Africa 2016: *Greening Africa's industrialization*. Addis Ababa: UNECA.

2 Cherif, Reda and Fuad Hasanov. 2019b. The Return of the Policy That Shall Not Be Named: Principles of Industrial Policy. *IMF Working Paper* 19/74.

3 New Industrial Policy Observatory (NIPO). Global Trade Alert Data. Online [<https://globaltradealert.org/reports/new-industrial-policy-observatory-nipo>]

4 Voir Ohnsorge, F., Raiser, M., & Xie, Z. L. (2024, October 29). *The renaissance of industrial policy: Known knowns, known unknowns, and unknown unknowns*. World Bank Blogs. En ligne: [World Bank Blog](https://blogs.worldbank.org/fr/industrial-policy)

5 NIPO, données de Global Trade Alert

6 United Nations Industrial Development Organization (2024). Quarterly Report, Q2 2024 World Manufacturing Production

7 Le *reshoring* désigne le rapatriement des activités de production vers le pays d'origine, tandis que le *nearshoring* fait référence à leur relocalisation vers des pays géographiquement proches. Le *friend-shoring*, quant à lui, consiste à réorganiser les chaînes d'approvisionnement vers des pays partenaires considérés comme politiquement alignés et fiables. Voir M. Nebe, P. Economou & Abruzzese L. (2024) *Shifting Shores: FDI Relocations and Political Risk*. Washington, DC: MIGA, World Bank.

Encadré 1. Pourquoi l'Indice de l'industrialisation en Afrique est-il si important aujourd'hui ?

Le programme d'industrialisation de l'Afrique connaît un regain d'urgence dans un contexte de transformations majeures, tant à l'échelle mondiale que continentale, qui redessinent le paysage économique international.

À l'échelle mondiale, l'évolution des dynamiques géopolitiques, la fragmentation des chaînes d'approvisionnement et l'essor du « friendshoring » et du « nearshoring » créent des opportunités pour l'émergence de nouveaux pôles manufacturiers. Parallèlement, la transition climatique et industrielle suscite des besoins nouveaux dans différents domaines : industrie verte, infrastructure industrielle durable et valorisation des minéraux critiques.

En Afrique, la croissance démographique rapide, l'urbanisation et la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine sont en train d'élargir la taille du marché continental et de consolider les bases nécessaires à l'expansion industrielle et au développement des chaînes de valeur régionales.

Dans ce contexte, l'Indice de l'industrialisation en Afrique 2025 constitue un outil stratégique opportun pour évaluer les performances industrielles, répertorier les contraintes structurelles et guider les décideurs politiques, les investisseurs et les partenaires de développement dans la hiérarchisation des interventions visant à accélérer la transformation industrielle du continent.

Alors que l'Afrique cherche à se positionner comme le prochain grand pôle industriel mondial, l'IIA 2025 offre un cadre essentiel pour éclairer l'élaboration de politiques industrielles et la prise de décisions d'investissement fondées sur des données factuelles.

À l'échelle continentale, l'Afrique doit également s'appuyer sur l'industrialisation pour répondre à des défis structurels qui lui sont propres, notamment le poids démographique de sa jeunesse, l'importance des populations rurales, la nécessité de renforcer l'intégration économique, géographique et sociale, en particulier celle des femmes, ainsi que les niveaux élevés d'informalité et la taille généralement modeste des entreprises, majoritairement constituées de petites et moyennes entreprises (PME).

La régionalisation industrielle ne constitue pas un enjeu nouveau dans l'agenda de coopération continentale africaine. Le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), adopté en 2008, la Vision minière africaine (VMA), adoptée en 2009, et les diverses politiques industrielles adoptées par les communautés économiques régionales (CER) africaines⁸ ont guidé ce processus au cours des deux dernières décennies. Le lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en 2019 a toutefois marqué un tournant majeur dans cette dynamique, en offrant un levier pour répondre à ces contraintes grâce à l'élargissement des marchés africains et à l'amélioration de l'intégration des systèmes de production du continent. Du côté de la demande, cette intégration régionale devrait donner naissance à un marché de consommation

de 1,3 milliard de personnes dont le pouvoir d'achat, bien qu'encore faible par rapport à d'autres régions, augmente régulièrement à mesure que le continent se développe et s'urbanise, favorisant l'émergence d'une classe moyenne africaine en pleine expansion. Du côté de l'offre, la facilitation du commerce intra-africain pourrait favoriser la mise en place de chaînes de production régionales et ouvrir de nouvelles perspectives de collaboration entre entreprises, tout en permettant aux producteurs africains de diversifier leurs sources d'approvisionnement locales.

Le caractère inédit de ces transformations, à l'échelle mondiale comme en Afrique, ainsi que la diversité des niveaux de maturité des trajectoires industrielles des pays africains, appellent à des politiques et stratégies industrielles visant à renforcer les structures productives. Pour relever ce défi, il est nécessaire d'à la fois tirer les enseignements des expériences qui ont porté leurs fruits ailleurs et adopter des approches novatrices spécifiquement adaptées au contexte africain, notamment par le biais de l'innovation sous contrainte. Avant tout, cela nécessite une meilleure compréhension des dynamiques d'industrialisation qui se dessinent actuellement sur le continent : leurs tendances, leurs réussites et leurs défis. Cette nouvelle édition de l'Indice de l'industrialisation en Afrique vise à faciliter cette compréhension en

⁸ Notamment la Politique industrielle commune pour l'Afrique de l'Ouest 2010-2030 de la CEDEAO ; la Politique d'industrialisation de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAO) 2012-2032 ; la Stratégie et la feuille de route d'industrialisation de la SADC pour la période 2015-2063 ; et la Politique d'industrialisation du COMESA pour la période 2015-2030.

dressant un tableau comparatif du niveau actuel de développement industriel des 54 pays africains, et en présentant une perspective dynamique couvrant les 15 dernières années.

Cette édition présente plusieurs nouveautés tant dans sa composition que dans sa structure. Premièrement, l'Indice a été enrichi de nouveaux indicateurs qui permettent de dresser le profil industriel de chaque pays d'une manière plus détaillée ; les nouvelles données disponibles pour cet ensemble élargi d'indicateurs ont permis d'inclure les 54 pays africains dans l'Indice.

Deuxièmement, l'Indice comporte désormais une section consacrée aux politiques, qui propose une analyse thématique de l'industrialisation et qui se concentrera, pour cette édition, sur la nécessité de renforcer l'industrialisation à l'échelle régionale sur le continent. Le rapport comprend également une analyse des instruments de politique industrielle axée sur les zones économiques spéciales en tant qu'outil essentiel de l'industrialisation de l'Afrique. Une analyse régionale plus complète est également présentée dans la section consacrée aux résultats de l'IIA, qui portera sur l'Afrique australe.



II. ZLECAf: relancer l'agenda inachevé de la régionalisation industrielle

Le secteur manufacturier africain reste relativement solide malgré une difficile conjoncture internationale; la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière (VAM) est passée de 285 milliards de dollars en 2020 à 351 milliards de dollars en 2025⁹. La contribution du secteur au produit intérieur brut (VAM/PIB) s'est renforcée et atteint désormais 10,8 %, consolidant ainsi sa part dans le PIB qui était descendue à son niveau le plus bas (9,8 %) en 2012¹⁰. Toutefois, elle reste inférieure à la moyenne mondiale de 16,5 % : 15,2 % dans l'Union européenne (UE), 15,4 % au sein de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et 21,7 % au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Les niveaux de production de l'Afrique restent relativement faibles, malgré une croissance continue, alors que la part de l'Afrique dans la production et les exportations manufacturières mondiales demeure modeste, à 2 % et 1,4 %, respectivement¹¹. La valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par habitant a atteint 226,7 dollars en 2025, un niveau toujours inférieur au pic de 254,9 dollars enregistré en 2014, ce qui indique que, malgré une croissance en termes absolus, le secteur manufacturier ne s'est pas encore imposé comme un moteur de la transformation structurelle.

Le développement industriel de l'Afrique se heurte toujours à des contraintes structurelles, notamment l'insuffisance des infrastructures, l'accès limité au financement et aux technologies, la petite taille et l'éclatement des marchés et le déficit persistant en capital humain. Les problèmes politiques et institutionnels aux niveaux national et régional, la prédominance de l'économie informelle et la concentration de la production

dans des activités à faible valeur ajoutée freinent davantage le processus de transformation des économies. Le niveau limité de régionalisation industrielle constitue, par ailleurs, un obstacle majeur à l'industrialisation du continent. Malgré des avancées notables en matière d'intégration régionale, notamment le lancement de la ZLECAf, les progrès dans la libéralisation tarifaire des échanges et le renforcement des cadres régionaux, l'Afrique doit encore surmonter les obstacles non tarifaires à l'intégration économique, tels que les disparités, d'un pays à l'autre, dans le rythme de mise en œuvre des accords régionaux, les déficits d'infrastructures transfrontalières et l'harmonisation insuffisante des politiques et des normes¹².

L'espace industriel en Afrique reste largement fragmenté. Le commerce intra-africain ne représentait qu'environ 14,4 % du volume total des échanges commerciaux du continent au cours de la période 2022–2024, contre 60 % en Asie et 57 % en Europe¹³. Ce faible niveau d'échanges intrarégionaux témoigne de la prédominance, en Afrique, d'un modèle industriel de type « isolationniste » caractérisé par des chaînes d'approvisionnement transnationales limitées et une forte dépendance aux exportations de matières premières et de produits à faible valeur ajoutée vers les marchés extérieurs. Cela résulte également de délais dans la mise en œuvre d'accords commerciaux, qui maintiennent des droits de douane élevés, ainsi que de la prévalence de barrières non tarifaires (procédures douanières, normes techniques, sanitaires et phytosanitaires, etc.) qui augmentent considérablement le coût des échanges commerciaux et entravent les flux entre les pays africains – on estime qu'en moyenne,

9 Données de la BAD.

10 Données de la BAD.

11 Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) (2025), Fiche d'information : Faits marquants sur l'Afrique tirés de l'Annuaire international des statistiques industrielles 2025.

12 African Union Commission. (2025). *African Integration Report 2025*. Addis Ababa: African Union Commission.

13 Statistiques de la CNUCED. Calculs de l'auteur.

les barrières non tarifaires limitent le commerce intra-africain trois fois plus que les droits de douane actuellement en vigueur, avec des variations selon le pays ou le bloc commercial régional¹⁴. Il s'agit là d'un obstacle majeur à la mise en place de chaînes de valeur régionales fonctionnelles, comme l'atteste la faiblesse des échanges intrarégionaux de biens intermédiaires, qui ne représentaient que 12,8 % du total des exportations africaines de facteurs de production industrielle en 2022, tandis que la plupart des biens intermédiaires continuaient d'être exportés hors du continent, principalement vers l'Asie (32,1 %) et l'Europe (31,1 %)¹⁵.

Ce tableau contraste fortement avec les tendances mondiales du développement industriel observées au cours des dernières décennies, qui sont caractérisées par la régionalisation des réseaux de production manufacturière¹⁶. Dans d'autres

régions, les entreprises multinationales ont joué un rôle clé dans la mise en place de chaînes de valeur régionales leur permettant d'exploiter les différences d'avantages comparatifs, d'élargir le vivier de capital humain, d'augmenter la capacité de production et d'accéder à de nouveaux marchés, tout en tirant parti de la proximité géographique et d'une exposition réduite aux risques mondiaux¹⁷. Le cas de l'Asie du Sud-Est offre une illustration de ce modèle. Le commerce intrarégional dans cette région s'est développé en grande partie sous la forme d'échanges de biens intermédiaires entre diverses branches industrielles ou en leur sein. Au cours de la période 2000-2010, les biens intermédiaires ont représenté jusqu'à 70 % des exportations intrarégionales de l'Asie, ce qui souligne le rôle central des chaînes de valeur régionales dans la promotion de l'intégration industrielle et de la compétitivité¹⁸.

Passer d'une intégration superficielle à une intégration en profondeur

L'un des principaux enjeux de l'intégration régionale en Afrique réside dans la mise en place d'un marché et d'une base productive intégrés permettant au secteur manufacturier de se déployer au-delà des frontières. L'accroissement de l'offre et de la demande au niveau régional permettrait aux entreprises de bénéficier d'économies d'échelle, d'accéder à un bassin de compétences plus important, de tirer parti de la diffusion des technologies¹⁹, notamment grâce à l'augmentation des investissements directs étrangers (IDE), et de renforcer les chaînes de valeur régionales. Cette évolution se construit sur le long terme, au moyen d'une coopération soutenue dont l'objectif est de passer d'une intégration superficielle, reposant principalement sur l'élimination des droits de douane, à une intégration en profondeur, c'est-à-dire le processus par lequel les pays créent progressivement un espace économique

supranational, conçu comme un « marché commun » permettant aux entreprises de fonctionner et de commercer facilement au-delà des frontières²⁰. En plus des réductions tarifaires, ce processus implique des mesures visant à réduire les coûts de transaction dans les réseaux de production régionaux, notamment la suppression des barrières techniques et non tarifaires, le développement d'infrastructures transfrontalières, l'harmonisation des institutions, des normes et des cadres juridiques, ainsi que la réglementation du travail et des investissements²¹. Il nécessite également une coordination plus étroite des politiques nationales et régionales à mesure que l'intégration s'intensifie.

Alors que l'Union européenne est un exemple type d'intégration industrielle poussée, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), créée en 1967, incarne le mieux cette approche stratégique

14 United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD) (2024). Economic development in Africa report Unlocking Africa's trade potential Boosting regional markets and reducing risks, United Nations publication, New York and Geneva.

15 Christophe Degain et Florian Eberth. *Le commerce des biens intermédiaires est en hausse en Afrique*, Blog de l'OMC, 20 novembre 2024, en ligne [https://www.wto.org/french/blogs_f/data_blog_f/blog_dta_20nov24_f.htm].

16 Rugman, A. M., et A. Verbeke (2004). A Perspective on Regional and Global Strategies of Multinational Enterprises. *Journal of International Business Studies* 35(1): 3-18.

17 Verbeke, A., & Asmussen, C. G. (2016). Global, local, or regional? The locus of MNE strategies. *Journal of Management Studies*, 53(6), 1051-1075.

18 ARIC (2011). Intermediate goods dominate intraregional trade in developing Asia.

19 Bustos, P. (2011). Trade liberalization, exports, and technology upgrading: Evidence on the impact of MERCOSUR on Argentinian firms. *American economic review*, 101(1), 304-340.

20 Evans, David, Raphael Kaplinsky, and Sherman Robinson (2006). "Deep and Shallow Integration in Asia: Towards a Holistic Account." *Institute of Development Studies, IDS Bulletin*. Vol. 37, No. 1 (January), pp. 12-22.

21 Kim, S. Y. (2015). Deep integration and regional trade agreements (pp. 360-379). Oxford: Oxford University Press

dans le monde en développement. Au cours des dernières décennies, ce groupe de nations d'Asie du Sud-Est, initialement composé de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de la Thaïlande et de Singapour (ANASE-5), puis rejoint par le Brunei Darussalam, le Cambodge, la République démocratique populaire du Laos, le Myanmar et le Viêt Nam, a mis en œuvre un modèle de croissance collaboratif fondé sur la coordination entre plusieurs pays. Premièrement, ces pays ont considérablement réduit leurs taux moyens de droits de douane, notamment grâce à la création de la Zone de libre-échange de l'ANASE (AFTA) adoptée en 1992. Sa mise en œuvre a conduit à une situation où la quasi-totalité des marchandises échangées au sein de la région est désormais exemptée de droits de douane²².

Deuxièmement, les gouvernements des pays de l'ANASE ont encouragé une intégration régionale orientée vers le secteur privé en réduisant les barrières commerciales, en attirant les IDE, en améliorant les infrastructures et en simplifiant les procédures douanières. Ce cadre a permis aux entreprises multinationales de mettre en place des chaînes de valeur régionales tirant parti de la complémentarité des marchés du travail et des investissements, des écarts de coûts, d'une logistique transfrontalière efficace et des complémentarités sectorielles. Il en a résulté de véritables réseaux régionaux de production dans des secteurs stratégiques d'exportation, notamment l'électronique²³. L'effet de taille, combiné aux économies d'échelle, à l'augmentation des volumes d'approvisionnement et à l'essor du commerce intrarégional, a permis à la région de s'affirmer comme un pôle manufacturier majeur à

l'échelle mondiale²⁴. Par ailleurs, cette dynamique a progressivement évolué vers une forme de régionalisme économique ouvert, favorisant l'intégration graduelle de pays périphériques tels que le Viêt Nam, le Cambodge, le Laos et le Myanmar aux réseaux de production impulsés par les économies pionnières de la région²⁵.

Pour bâtir un espace de production aussi intégré et compétitif, l'Afrique devra faire progresser l'intégration industrielle au-delà de la seule libéralisation des échanges et mettre en place des écosystèmes productifs intégrés capables de transformer l'intégration des marchés en capacités industrielles, en valeur ajoutée et en gains de compétitivité. Ce processus suppose non seulement de lever les barrières commerciales, mais aussi de développer des espaces économiques et industriels intégrés, articulant infrastructures, politiques industrielles et promotion des investissements dans une approche cohérente du développement territorial. Il implique ainsi de passer d'une intégration centrée sur le commerce à une intégration fondée sur la production. Une telle transition requiert une action coordonnée sur les barrières tarifaires et non tarifaires, soutenue par des instruments essentiels tels que des règles d'origine adaptées, des normes harmonisées et des mécanismes de reconnaissance mutuelle visant à réduire les coûts de transaction. Plus largement, l'intégration continentale appelle une évolution des stratégies industrielles, encore conçues dans une perspective strictement nationale, vers un régionalisme de développement reposant sur des politiques industrielles coordonnées, des infrastructures ciblées et des chaînes de valeur régionales portées par le secteur privé²⁶.

La Zone de libre-échange continentale africaine, catalyseur du développement industriel régional

Le lancement de la ZLECAF a créé un contexte favorable au renforcement de l'intégration industrielle du continent, en contribuant à consolider et approfondir les efforts engagés dans

le cadre de l'AIDA et des politiques industrielles régionales. Si la coopération régionale en Afrique s'est heurtée à de nombreuses difficultés par le passé, les chances de réussite de cette nouvelle

22 Baek, N., Chahande, K., Eklou, K. M., Kinda, T., Nahata, V., Rawat, U., & Stepanyan, A. (2023). ASEAN-5: Further Harnessing the Benefits of Regional Integration amid Fragmentation Risks. *IMF Working Papers*, 2023 (191)

23 ASEAN-Japan Centre, Paper 1 (Revised) Global Value Chains in ASEAN: A Regional Perspective, / January 2019

24 Athukorala, P. C. (2011). Production networks and trade patterns in East Asia: Regionalization or globalization? *Asian Economic Papers*, 10(1), 65-95

25 Obashi, A., & Kimura, F. (2017). Deepening and widening of production networks in ASEAN. *Asian Economic Papers*, 16(1), 1-27.

26 Nesadurai, H. E. (2003). Attempting developmental regionalism through AFTA: the domestic sources of regional governance. *Third world quarterly*, 24(2), 235-253

initiative sont renforcées par un ensemble de facteurs structurels et conjoncturels qui plaident en faveur de cette transformation, surtout si elle est activement mise à profit. Les retombées attendues de sa mise en œuvre efficace sont considérables, puisqu'on prévoit une hausse des revenus d'environ 7 % à l'horizon 2035 et une création de valeur ajoutée pouvant atteindre 450 milliards de dollars²⁷. La plupart de ces retombées proviendront d'une facilitation accrue des échanges, qui réduirait les délais aux frontières et les coûts de mise en conformité, stimulerait le commerce régional et aiderait les entreprises africaines à s'intégrer dans les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales, contribuant ainsi à une réduction significative de la pauvreté. La mise en œuvre intégrale de l'accord de la ZLECAf entraînerait en effet une croissance significative du commerce intra-africain, dont l'augmentation est estimée à 60 % dans le secteur agroalimentaire, 48 % dans celui l'industrie manufacturière et 34 % dans les services, à l'horizon 2045²⁸.

Tout d'abord, après deux décennies de croissance soutenue, les marchés africains de la consommation et du travail ont atteint une taille qui les rend de plus en plus attractifs pour les investissements dans le secteur manufacturier destinés au marché continental. L'émergence d'une classe moyenne en pleine expansion, dotée d'un pouvoir d'achat croissant et dont les habitudes de consommation évoluent, renforce la demande intérieure de produits manufacturés, la consommation des ménages représentant plus de la moitié de l'absorption de ces produits à l'échelle domestique²⁹. Bien que cette classe moyenne reste inégalement répartie, elle se concentre de plus en plus dans plusieurs pôles de croissance économique, tels que le Kenya, le Nigeria et l'Afrique du Sud, où l'on observe une forte population et une augmentation du revenu des ménages³⁰. Ces pays peuvent jouer un rôle central dans l'industrialisation induite par la ZLECAf en agissant comme des pôles régionaux canalisant les investissements et les flux commerciaux, migratoires et technologiques, et générant des retombées positives pour les économies voisines par le biais des chaînes de valeur régionales³¹.

Deuxièmement, l'Afrique peut tirer parti de la transformation technologique en cours sur l'ensemble du continent. L'essor de l'automatisation offre des possibilités de saut technologique, notamment en améliorant l'accès au financement, en réduisant les coûts de transaction et en renforçant l'efficacité et la productivité des entreprises et du secteur public. Les outils numériques favorisent également l'intégration des entreprises informelles et des consommateurs à faibles revenus dans l'économie formelle. En outre, les procédures et les systèmes de paiement dématérialisés facilitent le commerce et les investissements transfrontaliers en réduisant les barrières non tarifaires qui entravent l'intégration économique.

Troisièmement, le secteur privé africain compte un nombre croissant de champions industriels, nationaux et régionaux, qui sont capables de s'étendre au-delà des marchés domestiques. Ces entreprises sont bien placées pour tirer parti d'une expansion continentale, y compris à travers des partenariats avec des investisseurs extrarégionaux. Leur ancrage dans les marchés locaux et leur expérience des environnements institutionnels où elles opèrent leur ont permis de développer des compétences spécifiques³² qui leur confèrent un avantage concurrentiel par rapport aux entreprises non africaines³³.

Enfin, la ZLECAf a engendré un élan politique fort, qui est une condition essentielle à la réussite d'initiatives de cette envergure impliquant un ensemble hétérogène de pays. Les tentatives passées de mise en place de vastes zones de libre-échange, comme la Zone de libre-échange des Amériques ou l'Union pour la Méditerranée, ont échoué en partie à cause d'un manque de consensus politique ou de l'évolution de la situation géopolitique³⁴. En revanche, la ZLECAf a fait l'objet d'un large consensus malgré certaines oppositions lors des négociations, ce qui témoigne d'une prise de conscience commune, parmi les pays africains, des opportunités économiques qu'offre le continent.

27 World Bank. (2022). Africa Continental Free Trade Area: Leveraging Trade and Foreign Direct Investment to Boost Growth and Reduce Poverty, World Bank Group, Washington.

28 United Nations Economic Commission for Africa. (2025), Economic Report on Africa 2025: Advancing the Implementation of the Agreement Establishing the African Continental Free, UNECA, Addis Abeba

29 United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) (2017). Industrial Development Report 2018. Demand for Manufacturing: Driving Inclusive and Sustainable Industrial Development. Vienna

30 Ogunleye, E.K., 2011. Structural Transformation in Sub-Saharan Africa: The Regional Growth Poles Strategy. 25-28 October 2011. Paper presented at the 2011 African Economic Conference, Addis Ababa.

31 Terence McNamee. (2016). Harnessing the Power of Africa's Swing States: The Catalytic Role of Nigeria, Kenya and South Africa', Brenthurst Foundation, Johannesburg.

32 Van Den Waeyenberg, S. and Hens, L. (2012). Overcoming institutional distance: expansion to base-of-the-pyramid markets, *Journal of Business Research*, Vol. 65 No. 12, pp. 1692-1699.

33 Dupoux, P., Ivers, L., Abouzied, A., Chraïti, A., Dia, F., Maher, H. and Niavas, S. (2015). Dueling with Lions: Playing the New Game of Business Success in Africa. Boston Consulting Group.

34 Herreros, S. (2019). The failure of the Free Trade Area of the Americas: a cautionary tale for the African Continental Free Trade Area, *Inclusive Trade in Africa* (pp. 35-48). Routledge

Piloter le processus

L'intégration régionale repose sur différentes dynamiques, incluant les forces du marché, l'approfondissement des interdépendances économiques et la coopération entre États appuyée par la coordination institutionnelle. En Afrique, le régionalisme se caractérise principalement par des approches où les CERs et les institutions spécialisées, régionales ou panafricaines, jouent un rôle central dans la conception et la mise en œuvre du processus d'intégration³⁵. Cela fait de ces organismes régionaux, qui peuvent s'appuyer sur leur expérience en matière de libéralisation des échanges, de règles d'origine, de normes et de coordination de politiques industrielles, le cadre institutionnel le plus pertinent pour la mise en œuvre d'accords d'intégration en profondeur. De plus, alors que la fragmentation des régionalismes et le chevauchement des cadres de politique commerciale et industrielle sous-régionaux continuent de freiner l'intégration continentale, les CERs peuvent contribuer à réduire les problèmes de coordination et à harmoniser progressivement les approches nationales et régionales en matière de développement industriel. Toutefois, leur efficacité demeure limitée par leurs capacités

restreintes de mise en œuvre, ainsi que par les résistances persistantes des États et la divergence des intérêts nationaux, qui continuent de conditionner le rythme et l'ampleur de l'intégration régionale en Afrique (Encadré 2).^{36 37}

Les CERs devraient jouer un rôle central dans l'élaboration des objectifs d'industrialisation définis au niveau régional et dans leur transposition dans les stratégies nationales de développement. Elles devraient également être chargées de gérer les déséquilibres causés par l'intégration, au moyen de mesures de protection transitoires, de mécanismes de compensation et d'un soutien ciblé aux économies les moins compétitives. Une manière pragmatique de renforcer l'intégration continentale consisterait donc à étendre, dans le cadre de la ZLECAF, les initiatives les plus efficaces menées au niveau des CER. Cette approche articulerait une harmonisation progressive des politiques, des normes et des réglementations avec des mesures ciblées à même de protéger les filières industrielles stratégiques et celles en phase de démarrage, garantissant ainsi l'efficacité économique et la viabilité politique du processus d'intégration de l'Afrique.

Encadré 2. Quels facteurs font obstacle à l'intégration régionale en profondeur ?

Le régionalisme industriel, à l'instar de la plupart des processus d'intégration supranationaux, peut se heurter à une forte résistance au niveau des pays. Un obstacle majeur réside dans la divergence des intérêts nationaux à intégrer une région. Ces divergences peuvent traduire des disparités structurelles entre les grandes et les petites économies, ainsi que des pressions concurrentielles entre des pays présentant des structures de production similaires. En renforçant la concurrence interne et externe par la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires, une intégration en profondeur entraîne des coûts et des avantages inégaux d'un pays à l'autre, en fonction de la capacité des industries nationales à s'adapter à un environnement plus ouvert et plus concurrentiel. Ce processus d'ouverture implique en effet une redistribution des facteurs de production à l'échelle régionale et fait craindre des pertes d'emplois, en particulier dans les secteurs les plus fragiles ou les moins compétitifs³⁶. De plus, l'intégration profonde peut tendre à générer un « effet de pôle », où les pays centraux et les plus avancés économiquement captent une part disproportionnée des retombées, souvent au détriment des économies situées plus en périphérie³⁷. Il est donc essentiel de remédier à ces effets de redistribution pour garantir la viabilité politique et le caractère inclusif d'une intégration régionale en profondeur.

En Afrique, cette difficulté est renforcée par le fait que les pays ont historiquement suivi des trajectoires de construction nationale autocentrées, ce qui implique des ajustements progressifs dans les approches et les logiques d'action, l'intégration profonde s'inscrivant ainsi dans des dynamiques souvent longues, graduelles et inégales selon les contextes. Passer à un niveau d'intégration supérieur exige plus qu'une simple reconnaissance politique et une prise de conscience des parties prenantes : cela nécessite des politiques volontaristes, des cadres institutionnels appropriés et l'adoption de nouveaux instruments et modes de coopération.

³⁵ African Union Commission. (2025).

³⁶ Baldwin, R. E., & Venables, A. J. (1995). Regional economic integration. *Handbook of international economics*, 3, 1597-1644.

³⁷ Krugman, P. (1993). The hub effect: or, threeness in interregional trade. *Theory, policy and dynamics in international trade*, 29-37

Soutenir la mise en œuvre du processus d'industrialisation régionale

Dans le processus de renforcement de son intégration, l'Afrique est confrontée à une série de problèmes structurels, comme indiqué plus haut. Pour les surmonter, le continent pourrait encourager la régionalisation industrielle en adoptant une approche pragmatique qui associe des interventions du haut vers le bas, menées par le secteur public, à des incitations du bas vers le haut, dictées par le marché. Cette double approche viserait à jeter les bases de l'industrialisation régionale tout en renforçant les dynamiques économiques existantes.

Généralement, on distingue, parmi les politiques mises en œuvre pour favoriser une intégration en profondeur, entre les mesures horizontales, visant à corriger les défaillances du marché et à améliorer la coordination entre les acteurs économiques aux niveaux régional et national, et les mesures verticales, qui désignent des interventions publiques ciblées visant à soutenir des secteurs, des entreprises ou des technologies spécifiques³⁸.

Le soutien horizontal vise à renforcer l'environnement général des affaires et la réglementation, et s'adresse à toutes les entreprises, indépendamment de leur activité, de la technologie qu'elles emploient ou de leur lieu d'implantation, tandis que le soutien vertical cible des secteurs, des chaînes de valeur, des lieux ou des activités stratégiques spécifiques où les défaillances sont les plus contraignantes³⁹. À partir de cette typologie, les mesures horizontales peuvent comprendre celles présentées ci-dessous.

L'approche horizontale de l'industrialisation régionale

Les politiques industrielles des pays africains restent largement dictées par les priorités nationales, l'un des principaux défis au niveau régional consiste à compléter les agendas nationaux sans nuire aux industries locales. Au-delà de mesures transversales telles que la convergence macroéconomique, les projets énergétiques régionaux et les réformes du climat des affaires, les politiques régionales

devraient se concentrer sur les domaines qui soutiennent directement le développement industriel régional et réduisent les défaillances du marché affectant le commerce intrarégional, notamment les infrastructures transnationales, l'harmonisation des politiques et le développement du capital humain.

Liaisons régionales à travers les corridors

Les CERs et les organisations régionales ont la légitimité nécessaire pour promouvoir des infrastructures régionales qui renforcent l'intégration et permettent la libre circulation des biens et des personnes. Une approche essentielle consiste à mettre en place des plateformes industrielles régionales, qui correspondent à des écosystèmes de production concentrés sur le plan géographique et interconnectés sur le plan économique, associant infrastructures résilientes face au changement climatique, pôles industriels, systèmes logistiques, développement des compétences, approvisionnement énergétique et services aux entreprises, en vue de faciliter l'activité productive et de générer des économies d'échelle. Dans la pratique, ces plateformes se développent souvent à travers des investissements coordonnés s'inscrivant dans des cadres de développement territorial spécifiques, tels que les corridors industriels transfrontaliers.

D'une manière générale, on peut définir un corridor comme un axe linéaire terrestre, fluvial ou maritime, reliant des pôles d'activité économique dans un ou plusieurs pays voisins⁴⁰. Au cours de la dernière décennie, ce concept est devenu un instrument de développement essentiel aux niveaux continental, régional et national, notamment pour relier les pays sans littoral aux États côtiers et améliorer leur accès aux marchés. Mis en œuvre principalement dans le cadre de protocoles de CER, les corridors constituent également un outil complémentaire au régionalisme politique. En effet, ils favorisent une forme d'intégration décentralisée centrée sur l'optimisation des dynamiques commerciales transfrontalières régies par le marché, l'élargissement des bassins de production, de main-d'œuvre et de consommation, la mise à profit

38 Juhász, R., Lane, N., & Rodrik, D. (2024). The new economics of industrial policy. *Annual review of economics*, 16(1), 213-242.

39 Criscuolo, C., Gonne, N., Kitazawa, K., & Lalanne, G. (2022). "An industrial policy framework for OECD countries: Old debates, new perspectives", *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, No. 127, OECD Publishing, Paris.

40 Mulenga, G. (2013). Developing economic corridors in Africa: Rationale for the participation of the African Development Bank. NEPAD, Département de l'intégration régionale et du commerce, 1, 1-12.

des complémentarités productives et l'amélioration de l'accès aux marchés. Le concept de corridor a évolué ces dernières années, donnant naissance à des approches modernisées ou affinées telles que les corridors intelligents et les corridors intégrés (Encadré 3).

Facilitation du commerce intra-africain

Les complications liées aux échanges commerciaux continuent d'entraver le développement des chaînes de valeur intra-africaines. Les coûts de transaction, les délais et l'incertitude aux passages transfrontaliers affectent les échanges aussi bien au sein des entreprises (intra-firmes) qu'entre celles-ci (inter-firmes). Ces contraintes limitent la capacité des entreprises à mettre en place des réseaux de production transnationaux qui soient fiables et réduisent la compétitivité des industries régionales. Malgré les progrès réalisés en matière de libéralisation du commerce, la persistance des barrières non tarifaires, l'inefficacité des procédures douanières et la fragmentation des cadres réglementaires restent des obstacles majeurs. Pour relever ces défis, il est nécessaire de renforcer les mécanismes d'intégration régionale et

de promouvoir l'harmonisation des normes et des réglementations dans le cadre de la ZLECAf, des CERs, et de l'Infrastructure panafricaine de qualité (PAQI), qui comprend la Coopération africaine en matière d'accréditation (AFRAC), le Système intra-africain de métrologie (AFRIMETS), la Commission africaine de normalisation électrotechnique (AFSEC) et l'Organisation africaine de normalisation (ARSO). Le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en œuvre coordonnée de ces politiques communes sont essentiels pour rendre les flux commerciaux transfrontaliers plus fluides et plus prévisibles.

Pour faciliter davantage les échanges, il est indispensable de développer à la fois les infrastructures physiques et les dispositifs institutionnels de soutien aux opérations commerciales. Les investissements dans la connectivité des transports, la gestion des frontières et la logistique doivent être complétés par le renforcement des capacités douanières et l'extension des réseaux de distribution. L'amélioration des infrastructures de qualité aux niveaux national et régional est également

Encadré 3. L'approche des corridors intégrés

À l'origine, le concept de corridor désignait principalement les corridors de transport. L'accent était mis sur l'intégration par le biais d'infrastructures multimodales visant à améliorer les performances logistiques, à renforcer l'interconnectivité entre les systèmes de transport et à faciliter la circulation des marchandises afin de stimuler les échanges commerciaux et de soutenir le développement du secteur privé⁴¹. Cependant, ce paradigme a évolué, avec l'émergence du concept de corridors intégrés. Au-delà de la seule question des infrastructures, cette approche offre un cadre stratégique de développement qui vise à maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales des investissements. Elle repose sur une vision holistique associant connectivité, développement industriel, création d'emplois, inclusion (notamment la prise en compte des questions de genre) et durabilité climatique, tout en favorisant les synergies entre les secteurs (transport, énergie, numérique, etc.) et en renforçant les liens entre les zones urbaines et rurales⁴².

Cette approche s'inscrit dans le droit fil de cadres continentaux tels que la ZLECAf et l'Agenda 2063. Le deuxième Plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PAP2-PIDA 2021–2030) met en œuvre cette approche de corridor intégré en donnant la priorité aux projets multisectoriels qui intègrent des dimensions transversales telles que l'inclusion des femmes, la prise en compte de la problématique du changement climatique, la création d'emplois, la connectivité rurale et le développement économique et financier au sens large. Les partenaires internationaux investissent de plus en plus dans le développement des corridors afin de sécuriser les circuits d'approvisionnement et d'accélérer la transition énergétique, faisant de ces instruments un moyen privilégié de promouvoir le commerce et l'industrialisation sur le continent⁴³. Par exemple, l'Union européenne a répertorié 11 corridors stratégiques dans le cadre de son initiative « Global Gateway »⁴⁴. La convergence des intérêts et des investissements vers ce nouveau modèle de promotion de l'intégration régionale appelle à une coordination plus forte à de multiples niveaux et à des cadres de gouvernance renforcés entre les pouvoirs publics nationaux et locaux, les partenaires de développement, la société civile et les acteurs du secteur privé, tant internationaux que locaux.

41 Kunaka, C., & Carruthers, R. (2014). *Trade and transport corridor management toolkit*. World Bank Publications.

42 African Union (2021), *The Integrated Corridor Approach - "A Holistic Infrastructure Planning Framework to establish PIDA-PAP2*, Strategic Note, African Union, Addis Ababa.

43 OCDE/BAD/AUDA-NEPAD/CEA/ONU-Habitat (2026), *Corridors, trade and local development in Africa: An agenda for action*, en ligne [https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/publications/reports/2026/02/corridors-trade-and-local-development-in-africa_5cd1d40a/660aa24e-en.pdf].

44 EU-Africa strategic corridors. En ligne [https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/global-gateway/transport/eu-africa-strategic-corridors_en].

essentielle, car le respect des normes de produits reste un obstacle majeur à la diversification des exportations et à la compétitivité des entreprises (Encadré 4). Des approches intégrées associant le développement des infrastructures à des mesures visant à réduire les barrières non tarifaires sont indispensables pour diminuer les coûts de transport et les délais de transit tout en améliorant l'accès aux marchés.

Développement du capital humain

Le secteur manufacturier est une source d'emploi essentielle en Afrique : il offre des opportunités tant aux travailleurs peu qualifiés, qui restent indispensables au bon fonctionnement des processus de production, qu'au personnel hautement qualifié occupant des fonctions plus complexes telles que la gestion, la conception, la logistique et la conduite de la montée en gamme. Si la main-d'œuvre peu qualifiée constitue le fondement de la capacité de production, les travailleurs hautement qualifiés jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la productivité, la modernisation des entreprises, le renforcement des pratiques de gestion, l'adoption de nouvelles technologies et l'amélioration de l'accès au financement. Cependant, le développement industriel en Afrique reste bridé par d'importantes pénuries de compétences et des asymétries d'information, qui traduisent les faiblesses des systèmes d'éducation et de formation. Ceux-ci restent insuffisamment adaptés aux besoins du

marché du travail et du secteur industriel, en dépit des progrès réalisés en matière d'accès à l'éducation au cours des dernières décennies. Face à cette situation, les pays sont appelés à mettre en place des systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) de grande qualité, qui soient adaptés aux réalités industrielles locales et aux besoins en compétences. Cela implique une meilleure coordination des politiques, la mise à jour des programmes d'études, l'amélioration des infrastructures, le renforcement des qualifications des formateurs, la promotion des partenariats avec le secteur privé et le développement de l'apprentissage en milieu professionnel.

Une approche régionale de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, associée à des politiques en faveur de la recherche-développement (R&D) à caractère industriel, de la propriété intellectuelle et des partenariats dans l'enseignement supérieur, offrirait l'opportunité de relever ces défis. La mise en place d'une telle architecture régionale contribuerait à élargir le vivier de talents, à favoriser l'innovation et à renforcer l'intégration industrielle avec les ressources locales en générant des économies d'échelle, en réduisant les coûts de formation, en facilitant la mobilité de la main-d'œuvre, en renforçant l'apprentissage entre pairs et les échanges de politiques entre les pays, et en assurant une plus grande cohérence entre le développement des compétences et celui des corridors économiques et des chaînes de valeur régionales.

Encadré 4. Le rôle de l'infrastructure de qualité

Les politiques et les systèmes régionaux de qualité, notamment en matière de métrologie, de normalisation, d'assurance qualité, d'accréditation, de gestion et d'évaluation de la conformité, constituent des instruments essentiels à l'intégration industrielle. Comme l'illustre la politique de normalisation harmonisée de l'Union européenne, la reconnaissance mutuelle des normes et de l'accréditation contribuent à éliminer les barrières non tarifaires, à réduire les coûts techniques dans le commerce intrarégional et à permettre l'achat groupé d'intrants extrarégionaux. En Afrique, cependant, les réglementations techniques disparates et les pratiques divergentes en matière de certification, d'essais et d'inspection restent des obstacles majeurs au commerce intrarégional⁴⁵.

Depuis son entrée en vigueur en mai 2019, la ZLECAF a accéléré l'harmonisation des normes africaines en offrant une plateforme de coopération sur les systèmes d'infrastructure de qualité⁴⁶. Les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires relèvent de son champ d'application, comme le précisent les annexes 6 et 7 de l'accord, tandis que les CERs restent les principaux agents de promotion de normes communes. Cet enjeu appelle une coordination renforcée entre les CERs et entre les régions afin de préparer l'harmonisation à l'échelle continentale. Compte tenu des coûts et de la complexité d'une convergence complète, il est envisageable d'adopter en premier lieu une stratégie d'harmonisation axée sur les produits ou les secteurs prioritaires, en particulier sur les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux denrées alimentaires et aux produits pharmaceutiques⁴⁷.

45 UNECA (2020), *Identifying priority products and value chains for standards harmonization in Africa*, Economic Commission for Africa, Addis-Ababa.

46 Umutoni, N., Niwemahoro, C., & Nsengiman, H. *Quality Infrastructure for the Common African Market*, in Mangeri, F., & Gor, S. O. (2024). *Portrait of a Common Market*. In F. Mangeri & S. O. Gor (Eds.), *Consolidating the African Continental Free Trade Area: Portrait of a Common Market*. Zambian Arts Publications.

47 UNCTAD (2015), *Building the African Continental Free Trade Area*, UNCTAD, Genève.

L'approche verticale de l'industrialisation régionale

Parallèlement aux mesures horizontales, les acteurs régionaux peuvent promouvoir des secteurs clés qui stimulent la régionalisation industrielle en développant des chaînes de valeur régionales, en soutenant les PME, en investissant dans des zones économiques spéciales et en remédiant aux défaillances du marché qui font obstacle à la production et au commerce transfrontaliers.

Promouvoir les chaînes de valeur régionales

À l'échelle d'une région, l'industrialisation manufacturière se traduit par la multiplication de chaînes de valeur régionales, qui soit sont axées sur l'approvisionnement des marchés mondiaux, soit sont destinées à la consommation régionale. L'établissement de ces chaînes de valeur régionales peut constituer une alternative au modèle des chaînes de valeur mondiales, qui a souvent cantonné les économies africaines à des segments de production à faible valeur ajoutée et les a exposées aux pressions exercées par les multinationales acheteuses et les marchés finaux, notamment à travers des exigences normatives particulièrement élevées⁴⁸. Les chaînes de valeur régionales peuvent se révéler plus favorables au développement des industries régionales, en s'adossant sur des marchés plus accessibles, sur une meilleure adéquation entre l'offre et la demande et une moindre exposition aux chocs mondiaux.

De nombreuses chaînes de valeur potentielles ont été mises en évidence pour le continent. Parmi celles-ci figurent l'automobile, la transformation agricole, l'enrichissement des minerais, la distribution, la sylviculture, les cosmétiques et le tourisme dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA)⁴⁹ ; les produits pharmaceutiques et le cuir dans la région du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ; le textile, les produits pharmaceutiques, le cacao et le chocolat au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)⁵⁰ ; ainsi que l'automobile, les produits pharmaceutiques et les produits de la pêche en Afrique du Nord.

Cette liste non exhaustive de chaînes de valeur régionales prioritaires peut guider les interventions des CERs et des partenaires de développement, en vue de lever les barrières qui pèsent sur ces secteurs au niveau régional et de favoriser une intégration industrielle axée sur le marché. Un premier défi majeur consiste toutefois à sensibiliser les pays membres et à dégager un consensus sur les avantages d'une approche régionale, en particulier dans un contexte où les capacités d'appui sont limitées et où les gouvernements peuvent donner la priorité à d'autres secteurs prometteurs au niveau national.

Promouvoir l'innovation

La promotion de l'innovation se situe à la croisée des approches horizontale et verticale : d'une part, elle implique la mise en place d'un système d'innovation qui soutienne l'ensemble du tissu économique (dimension horizontale) ; d'autre part, elle nécessite un soutien ciblé à des acteurs, des secteurs ou des chaînes de valeur spécifiques (dimension verticale).

Les PME africaines doivent surmonter des obstacles importants à l'adoption des technologies et à l'innovation. En effet, la majorité d'entre elles ne disposent pas des capacités, des compétences et des ressources financières nécessaires pour s'orienter vers des produits à plus forte valeur ajoutée ou innovants. Ces contraintes sont aggravées par la faiblesse des systèmes d'innovation, l'insuffisance des investissements dans la R&D, par la protection limitée de la propriété intellectuelle, par la mauvaise qualité des systèmes d'éducation et de formation, ainsi que par des environnements réglementaires restrictifs qui entravent la concurrence et l'allocation efficace des ressources.

Pour relever ces défis, il convient d'adopter une approche globale et à plusieurs niveaux. L'une des priorités est le renforcement des liens entre les PME et les grandes entreprises, notamment les multinationales, car les IDE constituent un canal essentiel pour le transfert de connaissances et de technologies, en facilitant l'ouverture aux marchés internationaux, les échanges de capital humain et l'accès aux retombées technologiques⁵¹. Il est également essentiel de promouvoir les pôles industriels pour faciliter le transfert de connaissances, d'investir dans le développement des compétences

48 UNCTAD (2015), Building the African Continental Free Trade Area, UNCTAD, Genève.

49 UNCTAD (2021), Transforming Southern Africa, Harnessing Regional Value Chains and Industrial Policy for Development, UNCTAD, Genève et SAIIA, Value Chains in Southern Africa Programme; accessible à l'adresse <https://saiaa.org.za/toolkits/value-chains-in-southern-africa/>.

50 AfCFTA Secretariat, UNDP (2021), Which value chain for made in Africa Revolution? African Continental Free Trade Area (AfCFTA) Futures Report.

51 Blalock, G., & Gertler, P. J. (2008). Welfare gains from foreign direct investment through technology transfer to local suppliers. *Journal of International Economics*, 74(2), 402-421.

afin de favoriser l'adoption des technologies, et de mettre en place des instruments de soutien ciblés, tels que des subventions à l'innovation, des programmes de R&D collaboratifs et des services de vulgarisation technologique, pour remédier aux défaillances du marché affectant les PME⁵².

Une approche régionale est essentielle pour promouvoir l'innovation, car le niveau régional constitue un maillon crucial au sein des systèmes d'innovation. Dans un contexte où les flux de connaissances, les chaînes de valeur et les réseaux de production dépassent de plus en plus les frontières nationales, les politiques industrielles et les politiques d'innovation doivent agir à plusieurs niveaux (local, national et régional) et faire l'objet d'une coordination étroite pour harmoniser les stratégies, éviter les doublons et généraliser les approches qui ont fonctionné. Le cas de l'Union européenne est une illustration de ce modèle, qui combine à la fois des cadres supranationaux et une mise en œuvre coordonnée aux niveaux national et régional⁵³. Cette perspective est particulièrement pertinente en Afrique, où la fragmentation des marchés et la taille limitée des pays freinent le développement industriel. Dans ce contexte, le renforcement des systèmes d'innovation nationaux et régionaux devient un objectif central, impliquant notamment de soutenir les instituts de recherche, d'améliorer les cadres de protection de la propriété intellectuelle, de favoriser la collaboration entre les secteurs public et privé, et de promouvoir les IDE dans les principales chaînes de valeur régionales.

Soutenir le développement des petites et moyennes entreprises

Le secteur privé génère plus de 80 % du PIB de l'Afrique et constitue le principal pourvoyeur d'emplois, fournissant des emplois à environ 90 % de la population active en âge de travailler. Le tissu économique du continent repose essentiellement sur les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), qui représentent 90 % des entreprises actives⁵⁴. Ce segment est essentiel à la croissance économique et à l'emploi, mais il se heurte à des obstacles considérables, dont, sur le plan financier, une pénurie de financements de moyen et long terme,

des conditions de crédit inadaptées, une faible capitalisation et une mauvaise tenue des registres ; et, en ce qui concerne le soutien aux entreprises, des infrastructures inadéquates, des réglementations contraignantes favorisant les grandes entreprises, de capacités insuffisantes de commercialisation et des programmes d'appui limités, en particulier pour les femmes entrepreneurs. En conséquence, une grande partie de l'activité des PME reste informelle et n'est pas intégrée à l'économie formelle et imposable, ce qui sape la capacité de l'Afrique à tirer parti de ses ressources de croissance.

Le développement des liens commerciaux et productifs entre entreprises du secteur privé joue un rôle central dans l'avènement de la régionalisation industrielle, compte tenu de leur contribution au commerce transfrontalier. Cependant, cette contribution repose en grande partie sur des échanges informels, qui représentent environ 7 % à 16 % du volume total du commerce intra-africain formel et jusqu'à 30 % à 72 % des échanges si l'on ne considère que le commerce entre pays voisins⁵⁵. Les régimes commerciaux simplifiés mis en œuvre par des CERs telles que le COMESA, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la CDAA, offrent une solution pratique pour soutenir une industrialisation régionale inclusive facilitant la formalisation et la modernisation des PME informelles⁵⁶. En réduisant les obstacles au commerce par la simplification des formalités administratives, l'accès en franchise de droits pour les expéditions de faible valeur et l'harmonisation des listes de produits, les régimes commerciaux simplifiés devraient permettre une plus grande participation des petits commerçants, en particulier des femmes, aux échanges intrarégionaux et contribuer au renforcement des chaînes de valeur régionales ainsi qu'à l'extension des chaînes d'approvisionnement régionales⁵⁷. Une évaluation récente du régime commercial simplifié du COMESA a révélé que ce mécanisme a accru les flux commerciaux et les revenus des commerçants dans les zones frontalières, et a contribué à la formalisation de petites unités commerciales, en particulier celles détenues et gérées par des femmes⁵⁸. Dans la pratique, cependant, la plupart des régimes commerciaux simplifiés en Afrique peinent encore à être pleinement mis en œuvre, car

52 Ambashi, M. (2020). ASEAN development and innovation strategy in the era of new industrialisation (No. PB-2020-06). Economic Research Institute for ASEAN and East Asia (ERIA).

53 Cirera, Xavier, Jaime Frias, Justin Hill, and Yanchao Li. 2020. A Practitioner's Guide to Innovation Policy. Instruments to Build Firm Capabilities and Accelerate Technological Catch-Up in Developing Countries. Washington, DC: World Bank.

54 Union africaine, <https://au.int/fr/node/41140>.

55 United Nations Economic Commission for Africa (2023). 'Measuring informal cross-border trade is key to monitoring intra-African Trade' <https://www.uneca.org/stories/measuring-informal-cross-border-trade-is-key-to-monitoring-intraafrican-trade>

56 Fundira T. (2018). A Look at the Simplified Trade Regimes in East and Southern Africa, Bridges Africa, Vol 7-4.

57 Rwatida Mafurutu. (2022). SADC Simplified Trade Regime: Tracing development and implementation progress. *TRALAC Trade Brief*, June 2022.

58 COMESA Secretariat. (2022). Review of the Suitability of the Threshold for the Simplified Trade Regime (STR). Lusaka, Zambia: Common Market for Eastern and Southern Africa.

ils sont peu connus, leur application est inégale et ils font face à des obstacles persistants aux frontières, ce qui limite leur efficacité et ne leur permet pas de remplir pleinement leur rôle de promotion des liens productifs au sein des régions⁵⁹.

Développement des zones industrielles et des zones économiques spéciales

Les zones économiques spéciales (ZES) se sont imposées comme un instrument privilégié de la politique industrielle dans les économies en développement, y compris en Afrique, en offrant un

environnement réglementaire et infrastructurel plus propice à l'investissement et à l'activité industrielle. Au-delà de la levée des contraintes structurelles au niveau national, une meilleure coordination régionale du développement de ces zones, notamment autour de chaînes de valeur régionales, pourrait renforcer l'intégration industrielle et générer des retombées positives pour l'ensemble de la région, comme le montrent les expériences menées dans d'autres régions. Le rôle des ZES est examiné plus en détail dans la partie suivante, consacrée à l'étude d'un instrument de politique industrielle, à travers une analyse de leur utilisation en Afrique et de leur contribution à la régionalisation industrielle.

59 Apiko, P. & Byiers, B. (2024). *Stepping up action on simplified trade regimes for a more inclusive AfCFTA and common African market*. Maastricht: European Centre for Development Policy Management (ECDPM).



III. Zoom sur les instruments de politique industrielle : les zones économiques spéciales en Afrique

Les zones économiques spéciales (ZES) sont des espaces géographiques bénéficiant de règles plus favorables à l'investissement et à l'activité industrielle que celles appliquées dans le reste du pays⁶⁰. Elles recouvrent un large éventail de dispositifs, notamment des zones franches, des zones franches d'exportation, des parcs industriels, des zones franches agricoles et des ports francs, qui visent tous à favoriser le développement du commerce, l'industrialisation et le développement régional⁶¹. Le plus souvent gérées par une autorité dédiée, les ZES offrent des avantages sur les plans réglementaire, financier et administratif, tels que des procédures douanières simplifiées, des incitations fiscales et des règles d'investissement souples, afin d'améliorer l'efficacité et la compétitivité des entreprises s'y implantant par rapport à celles opérant dans le reste du territoire.

Pour les économies en développement, les ZES sont devenues un instrument central de politique industrielle et de diversification économique. Elles apportent des solutions à leurs principales contraintes structurelles, notamment l'insuffisance des infrastructures énergétiques et de transport, les incohérences réglementaires, les déficits technologiques, les enjeux sociaux et environnementaux, ainsi que les pressions liées à la soutenabilité budgétaire. Leur création vise généralement quatre objectifs principaux : attirer les investissements nationaux et les IDE, développer et diversifier les exportations tout en

maintenant des mesures de protection sélectives, créer des emplois et servir de laboratoires pour de nouvelles politiques ou des réformes économiques plus larges⁶². Lorsqu'elles sont gérées efficacement, les ZES peuvent aider à surmonter les contraintes structurelles, telles que l'insuffisance des infrastructures ou la complexité de la réglementation, en offrant un environnement favorable pour les investisseurs nationaux et étrangers, ainsi qu'en facilitant le transfert de technologies et la modernisation industrielle.

À l'échelle mondiale, le modèle des ZES a évolué pour répondre à de nouvelles priorités de développement économique. Les gouvernements s'appuient de plus en plus sur ces zones non seulement pour promouvoir les exportations, mais pour favoriser la substitution des importations, le développement agro-industriel et la création d'écosystèmes industriels adaptés et durables. Les nouvelles générations de ZES visent à concilier la croissance industrielle avec la durabilité environnementale, les courants d'urbanisation et les objectifs d'intégration sociale. Qu'elles soient gérées par le secteur public, le secteur privé ou conjointement par les deux, elles sont désormais considérées comme des plateformes d'expérimentation en matière de politique industrielle. Elles servent de terrains d'essai pour l'innovation, les technologies vertes et les réformes économiques inclusives avant leur adoption à plus grande échelle au niveau national ou régional.

60 Gómez Zaldívar, F., & Molina, E. (2018). Special economic zones and their impact on regional economic development. *Problemas del desarrollo*, 49(193), 11-32.

61 FIAS (Foreign Investment Advisory Service) (2008). *Special Economic Zones. Performance, Lessons Learned, and Implications for Zone Development*. Washington, DC: World Bank.

62 FIAS (2008).

Les zones économiques spéciales en Afrique

Le nombre de ZES en Afrique est passé d'une vingtaine en 1990 à environ 230 légalement établies dans 42 pays africains à ce jour⁶³. Cette prolifération témoigne de l'intérêt marqué des gouvernements africains pour cet instrument de politique industrielle. Le niveau de maturité opérationnelle reste toutefois inégal. Quelques programmes établis de longue date et bien structurés, comme ceux de l'île Maurice, du Maroc et de l'Afrique du Sud, cohabitent avec bon nombre de zones en cours de construction ou à un stade précoce de développement dans la plupart des autres pays.

Des données récentes ont montré que les ZES ont contribué à améliorer les performances à l'exportation de l'Afrique en élargissant l'accès aux marchés et en soutenant la production de biens diversifiés⁶⁴ et complexes⁶⁵ qui renforcent la compétitivité à l'exportation. Toutefois, leur impact général sur la diversification des exportations et l'intégration des chaînes de valeur régionales reste limité, car de nombreuses zones continuent de fonctionner en se concentrant davantage sur l'extérieur que sur la région. En effet, les performances des ZES africaines varient considérablement en fonction de leur structure et de leur modèle de gouvernance. Dans l'ensemble, la plupart d'entre elles continuent d'afficher des résultats insuffisants en ce qui concerne leur utilisation, qui reste en deçà des attentes : une enquête récente a révélé qu'une proportion significative de ZES africaines reste sous-utilisée⁶⁶, plus de 40 % des 39 zones étudiées ayant atteint moins du quart de leur capacité, et seulement 15 % fonctionnant à pleine capacité. Plusieurs facteurs contribuent à expliquer cette situation, notamment des prévisions de demande trop optimistes, la pénurie de compétences locales, un intérêt limité du secteur privé et des problèmes de gouvernance de ces zones⁶⁷.

Ces limites montrent que les ZES peuvent être une initiative aussi efficace que risquée, et qu'il est nécessaire de les intégrer dans un cadre stratégique cohérent visant à garantir leur rentabilité et leur impact général sur le développement. S'attacher uniquement à

attirer les IDE, par exemple, pourrait, à terme, s'avérer contre-productif. Les ZES nécessitent des investissements initiaux considérables en infrastructures et reposent souvent sur l'octroi d'avantages fiscaux et douaniers, ce qui peut entraîner un manque à gagner à court terme, en particulier si les investisseurs décident par la suite de s'installer dans des destinations moins coûteuses ou plus attractives sur le plan stratégique. De plus, bien que les IDE soient censés stimuler l'activité économique locale, notamment par le biais de liens avec les PME, ces avantages ne se concrétisent pas automatiquement. Des capacités locales limitées, des déficits de compétences et des contraintes de compétitivité peuvent empêcher ces acteurs locaux de participer de manière significative aux chaînes de valeur opérées dans les ZES, augmentant ainsi le risque que celles-ci deviennent des enclaves industrielles isolées, cantonnées à des activités de production à faible valeur ajoutée, avec peu ou pas de retombées sur l'économie nationale⁶⁸.

Les stratégies de développement des ZES en Afrique doivent être ancrées dans une réflexion plus large sur le type d'industrialisation à poursuivre, car ces zones ne sont pas une fin en soi, mais plutôt un moyen de structurer et de mettre en œuvre une vision industrielle cohérente. Le soutien aux ZES devrait commencer par un dialogue stratégique visant à clarifier le rôle que ces zones sont censées jouer dans le cadre de la politique industrielle nationale et à garantir que leur conception soit conforme aux priorités de développement à long terme. Les ZES sont confrontées aux mêmes difficultés sur le plan industriel que les économies qui les accueillent. Elles doivent donc être conçues en tenant compte de cette réalité, en s'appuyant sur une planification industrielle qui intègre les impératifs de compétitivité mondiale et les besoins de développement local, tout en mettant l'accent sur la promotion de la croissance des PME locales. Ainsi, trois domaines d'action prioritaires peuvent être proposés pour assurer que ces dispositifs contribuent efficacement à une industrialisation inclusive et durable.

63 Azuelos, S., Boubekeur, S., Githinji, P. K., Hornok, C., Mulyukova, A., Ouari, Z., & Gourdon, J. (2025). Reassessing the Role of Special Economic Zones in Africa: Evidence on Export Performance and Socioeconomic Impacts. Agence Française de Développement, Paris.

64 Talla Fokam, D. N. D., Youmto, E., & Fomba Kamga, B. (2026). Special Economic Zones and Export Diversification in Africa: The Role of Infrastructure and Human Capital. *The International Trade Journal*, 1–16.

65 Azuelos, S., Boubekeur, S., Githinji, P. K., Hornok, C., Mulyukova, A., Ouari, Z., & Gourdon, J. (2025). Reassessing the Role of Special Economic Zones in Africa: Evidence on Export Performance and Socioeconomic Impacts. Agence Française de Développement, Paris.

66 UNCTAD (2021), *Handbook on special economic zones in Africa*, UNCTAD, Geneva.

67 Fernandes, Ana Margarida, and Tristan Reed. 2026. *Industrial Policy for Development: Approaches in the 21st Century*. Policy Research Reports. Washington, DC: World Bank.

68 OECD (2023), *Policy Toolkit for Strengthening FDI and SME Linkages*, OECD Publishing, Paris.

La nécessité d'une cohérence stratégique

L'industrialisation est un processus dynamique d'apprentissage, de modernisation et de transformation structurelle qui se déroule par étapes. Pour que les ZES s'intègrent efficacement dans la dynamique industrielle globale, elles ne doivent pas se limiter aux premières étapes d'une production à faible coût et à forte intensité de main-d'œuvre. Elles devraient plutôt agir comme des catalyseurs dans le cadre d'une politique industrielle globale visant à développer les compétences locales, à renforcer la capacité d'absorption pour le transfert de technologies et à intégrer les entreprises nationales dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Cette cohérence stratégique permet aux ZES, qui étaient à l'origine de simples îlots d'exportation, de devenir des leviers de modernisation industrielle et d'innovation.

Dans ce contexte, l'intégration de PME opérant des chaînes de valeur prioritaires constitue un aspect essentiel pour la viabilité à long terme des ZES. Dans la pratique, la promotion de ces liens productifs pose un défi, car l'aménagement spatial de ces zones, qui établit une distinction entre les entreprises « de l'intérieur » et celles « de l'extérieur » pour l'accès aux incitations, crée un risque de dualisme économique, les entreprises situées en dehors des limites de ces zones étant désavantagées. Il est donc essentiel de s'employer activement à renforcer l'intégration des ZES dans l'économie locale, en encourageant des complémentarités en matière de production et des liens circulaires au-delà des zones proprement dites, et en favorisant les liens avec les fournisseurs, les prestataires de services et les entrepreneurs locaux.

L'Union africaine a élaboré un cadre stratégique et un plan d'action visant à soutenir l'intégration et la croissance des PME dans les ZES. Elle met en avant six grands facteurs indispensables à la mise en place d'écosystèmes d'entreprise durables favorisant le développement économique local : l'accès au financement, l'accompagnement du développement des entreprises, l'accès aux marchés, un environnement réglementaire favorable, des infrastructures de qualité et une main-d'œuvre qualifiée. La mise en œuvre d'une telle approche nécessite de veiller à ce que le traitement préférentiel octroyé soit lié à une véritable valeur ajoutée et à un apport productif plutôt qu'à de simples avantages découlant de la localisation ou de la fiscalité, ainsi qu'à des mesures ciblées axées sur le rôle des PME dans les ZES⁶⁹. Il s'agit notamment d'initiatives visant à renforcer les pôles de production qui consolident les liens entre les entreprises au sein de ZES ; de la mise en place de mécanismes de mise en relation entre les entreprises de ces zones et les fournisseurs locaux, permettant ainsi aux entreprises locales de contribuer au respect des règles d'origine et de s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales ; de la mise en œuvre de programmes incitant les PME locales à s'implanter dans ces zones ; et la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation par le biais d'accélérateurs de PME situés dans ces zones⁷⁰. Ces mesures peuvent contribuer à faire en sorte que les ZES jouent un rôle de catalyseur pour le développement des petites et moyennes entreprises.

Mise en place d'infrastructures résilientes face au changement climatique

Bien que les politiques relatives aux ZES intègrent généralement des dispositions en matière de travail et d'environnement, leur mise en œuvre demeure souvent limitée dans la pratique, les gouvernements ayant longtemps privilégié

l'attraction des investisseurs à travers des incitations généreuses, parfois au détriment des droits des travailleurs et de la protection de l'environnement⁷¹. Le modèle de ZES reposant sur l'accès à de faibles coûts de main-d'œuvre

69 Cowaloosur, H. (2024). Harmonizing Africa's Special Economic Zones Under the Africa Continental Free Trade Area. In F. Mangeni & S. O. Gor (Eds.), *Consolidating the African Continental Free Trade Area: Portrait of a Common Market* (pp. 220–243). Zambian ARTS Publications

70 UN Trade and Development (UNCTAD) (2023). *Promoting MSME development and entrepreneurship in and around Special Economic Zones in Africa: A guide to practitioners*. UNCTAD, Geneva.

71 African Union Commission. (2023).

et à des normes socio-environnementales peu exigeantes apparaît de moins en moins adapté aux évolutions actuelles du commerce et de l'investissement internationaux. À mesure que les exigences de durabilité influencent de plus en plus l'accès aux marchés et la compétitivité des entreprises et des pays, comme l'illustrent des instruments tels que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'Union européenne, les performances socio-environnementales deviennent un véritable levier stratégique plutôt qu'une contrainte. Les politiques publiques devraient faire des ZES des plateformes d'industrialisation responsable. À cette fin, elles

doivent intégrer des normes élevées en matière de gestion environnementale, d'économie circulaire, de protection du travail et d'inclusion sociale, à la fois dans les cadres réglementaires, les modèles de gouvernance et les infrastructures. Les ZES peuvent être conçues comme des parcs éco-industriels, constituant un modèle intégrant des objectifs économiques, sociaux et environnementaux dans leur planification et leur fonctionnement. Une telle approche peut renforcer le respect des normes, stimuler l'innovation, attirer des investissements à plus forte valeur ajoutée et accroître leur contribution à un développement industriel inclusif et durable (Encadré 5)⁷².

La régionalisation des zones économiques spéciales

La coopération régionale offre aux pays africains une alternative stratégique à la mise en concurrence de leurs ZES. La coordination du développement de ces zones autour de chaînes de valeur régionales pourrait générer des retombées collectives bien plus importantes, comme le montre le cas de l'ASEAN, où les ZES jouent depuis longtemps un rôle central dans l'industrialisation tournée vers l'exportation. Avec plus de 1600 zones, les pays de l'ASEAN ont créé un réseau interconnecté de pôles de production et de logistique fondé sur une division régionale des spécialisations, ce qui leur permet de tirer parti des complémentarités, d'attirer les investissements transfrontaliers et d'élargir l'accès aux marchés régionaux⁷³. Reproduire un tel modèle en Afrique nécessite de dépasser les approches fragmentées, pays par pays, et d'aligner les stratégies de développement des ZES avec les politiques industrielles régionales. En effet, l'un des principaux obstacles à l'expansion d'un réseau africain compétitif de ZES réside dans le manque de cohérence entre les cadres régionaux et nationaux. Les CERs telles que la CAE et le COMESA, par exemple, adoptent des définitions et des règles différentes pour ces zones, tandis que les politiques nationales sont souvent en décalage avec les engagements régionaux et

varient considérablement dans la manière dont elles réglementent les ZES, les zones franches d'exportation et les parcs industriels⁷⁴. Cette fragmentation complique l'harmonisation et crée des incohérences dans la manière dont les incitations, les règles de production et l'accès au marché sont appliqués d'un pays à l'autre.

La ZLECAf offre l'occasion de faire évoluer les ZES africaines du modèle d'enclaves dédiées à l'exportation à celui de moteurs de l'intégration continentale⁷⁵. En 2023, le Conseil des ministres de la ZLECAf a adopté les règlements régissant les biens produits dans les ZES, permettant à ces biens d'être considérés comme des biens originaires⁷⁶. Ce cadre vise à trouver un équilibre entre l'ouverture des échanges et la protection et la promotion des industries locales, en permettant aux produits issus de ces zones de bénéficier d'un traitement préférentiel s'ils répondent aux critères d'origine (production à partir de matières premières locales). En reliant les préférences tarifaires à la création de valeur locale à travers les règles d'origine et en mettant en place des mécanismes de sauvegarde contre les pratiques commerciales déloyales, les ZES sont dorénavant conçues pour soutenir activement l'industrialisation et favoriser l'intégration économique régionale en Afrique.

72 UNIDO, World Bank Group & GIZ (2021), *An International Framework for Eco-Industrial Parks, Version 2.0*, International Bank for Reconstruction and Development / World Bank, United Nations Industrial Development Organization & Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH.

73 OECD-UNIDO (2019), *Integrating Southeast Asian SMEs in Global Value Chains: Enabling Linkages with Foreign Investors*, OECD Publishing, Paris.

74 Cowalooosur, H. (2024), *Harmonizing Africa's Special Economic Zones Under the Africa Continental Free Trade Area*. In F. Mangeni & S. O. Gor (Eds.), *Consolidating the African Continental Free Trade Area: Portrait of a Common Market* (pp. 220–243). Zambian ARTS Publications

75 United Nations Conference on Trade and Development. (2019). *World Investment Report 2019: Special Economic Zones*. United Nations publication, New York and Geneva.

76 AU Assembly Decision on the report of HE Issoufou Mahamadou on the AfCFTA - February 2023

Encadré 5. La zone économique spéciale d'Atlantis

Située sur la côte ouest de l'Afrique du Sud, à 40 km du Cap, la zone économique spéciale d'Atlantis (ASEZ) est la première ZES d'Afrique spécifiquement axée sur l'économie verte. Elle est considérée comme un modèle en matière de technologies vertes, tant du point de vue industriel que dans sa conception et son mode d'exploitation. L'ASEZ vise tout particulièrement à attirer des investissements à faible émissions de carbone, économes en ressources et socialement inclusifs. Les secteurs ciblés comprennent notamment les énergies renouvelables, comme la production d'éoliennes et de panneaux solaires, ainsi que les biocarburants, la mobilité électrique, les matériaux de construction écologiques, le recyclage et la gestion des déchets. Au-delà de son orientation sectorielle en faveur de l'économie verte, la zone s'attache également à assurer la durabilité environnementale et sociale de son expansion et de ses opérations. L'objectif est de contribuer au développement plus large de la communauté en renforçant les compétences et les activités économiques dans la zone et ses environs au service de l'économie verte. Elle a créé 293 emplois depuis sa fondation, et a poursuivi l'intégration des entreprises locales dans sa chaîne d'approvisionnement grâce à des programmes de soutien ciblés⁷⁷. Ce modèle inclut également la production de sa propre énergie renouvelable, l'atteinte d'une consommation nette d'eau nulle, la production minimale, voire nulle, de déchets destinés à l'enfouissement, ainsi qu'un fonctionnement en harmonie avec la nature et l'environnement. Une attention particulière est accordée au développement des compétences au sein de la zone et dans l'économie régionale au sens large, au renforcement des liens avec les entrepreneurs locaux et à la mobilisation de la communauté.

Perspectives

Dans l'ensemble, l'expérience africaine des ZES révèle un écart entre les ambitions et les résultats. Bien que celles-ci soient devenues un instrument central de la politique industrielle, leur développement a souvent été motivé par la recherche d'investissements plutôt que par une vision de transformation structurelle clairement définie. Cette conception de l'instrument s'est traduite par des approches fragmentées, la sous-utilisation des infrastructures et des liens limités avec les entreprises locales, en particulier les PME.

À l'avenir, pour optimiser l'impact des zones économiques spéciales sur le développement,

il faudra passer de modèles de type « enclave » à des approches plus intégrées et stratégiques. Cela implique notamment d'aligner les ZES sur les priorités industrielles nationales et régionales, de prendre en compte les problématiques environnementales, de renforcer les liens avec les chaînes de valeur nationales et de veiller à ce que les PME puissent participer pleinement aux écosystèmes créés autour des zones. En fin de compte, le succès des ZES en Afrique ne dépendra pas de leur nombre, mais de leur capacité à servir de plateformes intégrées pour promouvoir la modernisation industrielle, l'innovation et une croissance inclusive.

⁷⁷ The Atlantis Special Economic Zone: A vision for green economic growth and sustainable development. En ligne : <https://www.transportevolution.com/the-atlantis-special-economic-zone-a-vision-for-green-economic-growth-and-sustainable-development/>

IV. Mise à jour de l'Indice

Publié pour la première fois en novembre 2022, l'Indice de l'industrialisation en Afrique vise à suivre les tendances de l'industrialisation à travers l'Afrique. Cette nouvelle édition mise à jour présente de nouveaux indicateurs ainsi que des indicateurs révisés permettant de mieux saisir les dynamiques mesurées par l'Indice initial. Cette deuxième édition couvre

54 pays africains, les données concernant la Somalie et le Soudan du Sud étant désormais disponibles. En renforçant la méthodologie, en améliorant la transparence des données et en adaptant les indicateurs aux nouvelles réalités industrielles, l'Indice révisé offre une image plus nuancée et plus exploitable du paysage industriel africain.

Rappel concernant la sélection des données et les limites de mesure

Dans le rapport de la première édition de l'Indice, le périmètre technique du développement industriel retenu a été précisé, les activités manufacturières étant définies conformément à la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI)⁷⁸. Dans la présente édition également, le secteur manufacturier est défini comme englobant la transformation des matières premières agricoles et minérales en produits finis et semi-finis, y compris les activités de transformation en amont⁷⁹. Cette approche est particulièrement pertinente pour l'Afrique, où l'industrialisation est étroitement liée à la transformation de ressources agricoles et minérales abondantes.

Il a également été souligné que la production manufacturière à elle seule ne donne qu'une image incomplète de la trajectoire industrielle, car l'industrialisation dépend d'un ensemble plus large de conditions, à savoir les politiques en vigueur, les compétences, les infrastructures et les services destinés à l'industrie, qui ne sont pas pleinement pris en compte dans les statistiques de production. Pour surmonter ces limites, l'Indice a adopté un cadre analytique multidimensionnel combinant des indicateurs de performance industrielle avec des déterminants directs et indirects qui reflètent le contexte économique, la situation du secteur privé

et les conditions de gouvernance dans lesquels s'inscrivent les activités industrielles. Ce fondement conceptuel et méthodologique sert de base à l'introduction des nouvelles améliorations techniques et des changements présentés dans la présente édition.

La première édition mettait également en évidence les principales limites de l'Indice. Premièrement, en tant qu'outil de notation comparative, il repose sur des données harmonisées et régulièrement mises à jour, qui restent rares dans le contexte africain, en particulier pour mesurer la production industrielle, compte tenu de la modestie des capacités statistiques et de la prédominance d'une production informelle et à petite échelle. De ce fait, les indicateurs existants s'appuient en partie sur des méthodes d'extrapolation pour corriger les sous-déclarations, ce qui souligne la difficulté d'élargir l'ensemble d'indicateurs choisi. Deuxièmement, l'Indice est limité par la «servicification» croissante de l'industrie manufacturière, dans le cadre de laquelle des services essentiels liés à l'industrie, tels que le transport, la logistique, la finance et les technologies de l'information, sont réputés représenter plus de 30 % de la valeur ajoutée totale de la production manufacturière mondiale⁸⁰, mais sont classés statistiquement dans la catégorie des services plutôt

78 Nations Unies, 2008. Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, 4^e révision. Département des affaires économiques et sociales, Division des statistiques. New York.

79 L'industrie correspond aux divisions 10 à 45 de la CITI. Les industries manufacturières relèvent des divisions 15 à 37 de la CITI.

80 BAD, OCDE, PNUD (2014), Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique.

que dans celle de l'industrie. Cette limite structurelle brouille la frontière entre l'industrie et les services et conduit à une sous-estimation de l'industrialisation, malgré la pertinence de ces activités tout le long des chaînes de valeur industrielles.

Cet indice prend en compte trois types d'indicateurs visant à rendre compte non seulement des performances des pays en matière de production industrielle, mais aussi des facteurs déterminants directs et indirects qui reflètent ou influencent les conditions dans lesquelles ils entreprennent leur industrialisation. Cela conduit à distinguer trois sphères d'indicateurs :

- i. Les indicateurs de performance, qui visent à mesurer l'activité manufacturière sous l'angle du commerce, de la production et de la nature (diversité et contenu technologique) des biens produits ;
- ii. Les déterminants directs, qui visent à mesurer la disponibilité des ressources essentielles au développement industriel, notamment le capital financier, physique et humain ; et
- iii. Les déterminants indirects, qui portent sur le contexte général de gouvernance dans lequel les industries opèrent.

Structure révisée de l'Indice

Le tableau 1 présente la structure de l'Indice et les indicateurs retenus pour la première édition de 2022. Si le cadre tridimensionnel reste inchangé, la répartition et la nature des indicateurs ont été revues à la lumière d'une mise à jour approfondie

des principaux facteurs de performance et des moteurs de la compétitivité industrielle. La suite de cette section présente, domaine par domaine, les points révisés et la justification sous-jacente à cette mise à jour.

Tableau 1. Composition de l'Indice de l'industrialisation en Afrique 2022

Dimension	Pondération	Indicateur	Pondération
I. Performance	3/6	1. Valeur ajoutée manufacturière par habitant	1/19
		2. Exportations de produits manufacturés par habitant	1/19
		3. Valeur ajoutée manufacturière (% du PIB)	1/19
		4. Exportations de produits manufacturés comme part des exportations totales de biens	1/19
		5. Valeur ajoutée manufacturière comme part de l'Afrique	1/19
		6. Exportations de produits manufacturés comme part de l'Afrique	1/19
II. Déterminants directs	2/6	Capital	
		7. Formation brute de capital du secteur privé (% du PIB)	1/19
		8. Stock d'IDE entrants comme part de l'Afrique	1/19
		9. Crédit intérieur au secteur privé (% du PIB)	1/19
		Labour	
		10. Emploi dans le secteur manufacturier	1/19
		11. Espérance de vie scolaire (du primaire au supérieur), en années	1/19

Dimension	Pondération	Indicateur	Pondération
III. Déterminants indirects	1/6	Environnement des affaires	
		12. Taille du marché	1/19
		13. Facilité de faire des affaires (score doing business)	1/19
		14. Indice de perception de la corruption	1/19
		15. Sécurité et état de droit	1/19
		Infrastructures	
		16. Infrastructure numérique et TIC	1/19
		17. Indice de développement des infrastructures en Afrique	1/19
		Stabilité macroéconomique	
		18. Encours total de la dette (% du PIB)	1/19
		19. Inflation, prix à la consommation (% annuel)	1/19

La dimension « performance »

Dans l'Indice, la performance industrielle fait référence à la capacité d'un pays à produire et à exporter des produits manufacturés. Dans la première édition, les indicateurs sélectionnés pour cette dimension comprenaient des mesures de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière et des volumes d'exportation, ainsi que deux indicateurs relatifs reflétant leur part dans le PIB et le total des exportations, et deux autres indicateurs reflétant la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière et des exportations par rapport au total en Afrique. Bien que pertinent, ce tableau était quelque peu incomplet. Par conséquent, des indicateurs supplémentaires ont été pris en compte et intégrés à cette dimension.

L'emploi dans le secteur manufacturier en tant qu'indicateur de performance

L'indicateur « emploi dans le secteur manufacturier en pourcentage de l'emploi total » mesure le résultat réel de l'activité industrielle d'un pays, c'est-à-dire la mesure dans laquelle le secteur manufacturier contribue effectivement à l'emploi. Il rend compte des performances industrielles, car il quantifie les résultats concrets du processus d'industrialisation d'un pays, plutôt que les conditions sous-jacentes ou les facteurs propices. Ainsi, par rapport à l'édition 2022, cet indicateur a été déplacé de la deuxième dimension vers la première.

Les aspects dynamiques de la performance industrielle

Les premiers indicateurs de cette dimension ont donné une image quantitative intéressante des performances industrielles, mais ils n'ont fourni que peu d'informations sur les dynamiques internes de la transformation industrielle dans les pays. Le paysage industriel africain est hétérogène. Les pays se trouvent à des stades de développement différents, certains étant de nouveaux entrants ou en proie à des difficultés. Un indice axé uniquement sur les performances actuelles peut donner une vision partielle des dynamiques industrielles, car il ne rend pas compte de la transformation structurelle, de la modernisation technologique ou de la diversification sectorielle en cours.

L'un des principaux défis pour tous les pays consiste à opérer une transition vers des activités plus productives, davantage axées sur la technologie et générant des rendements plus élevés, tout en élargissant leur base industrielle afin de réduire leur dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de secteurs. Afin de fournir une évaluation plus prospective et plus complète des performances industrielles, il importe d'intégrer des indicateurs dynamiques qui mesurent l'évolution des activités productives, les progrès technologiques et la diversification sectorielle.

Afin de mieux rendre compte de cet aspect, des indicateurs de production ont été ajoutés à cette

nouvelle édition pour fournir des informations sur la nature et la diversité des produits manufacturés. Le premier indicateur est le contenu technologique des exportations manufacturières, disponible dans la base de données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à travers les indicateurs relatifs aux exportations de produits manufacturés à forte intensité technologique et nécessitant des compétences moyennes à élevées. Cet indicateur traduit la capacité d'un pays à moderniser et à perfectionner son système de production, ainsi que sa capacité à diversifier sa production et à accroître la valeur ajoutée nationale. Dans le contexte de l'Afrique, il indique également la capacité d'un pays à soutenir le processus d'industrialisation en développant de nouvelles compétences et en s'adaptant aux évolutions technologiques.

Le deuxième indicateur est l'Indice de diversification des exportations de la CNUCED, qui détermine dans quelle mesure la structure des exportations (ou des importations) d'une économie donnée s'écarte de la tendance mondiale. Cet indicateur rend compte de la capacité d'un pays à élargir et diversifier sa structure de production en développant des produits nouveaux ou de meilleure qualité, mettant ainsi en évidence le caractère dynamique du développement industriel.

Composition actualisée de la dimension

Compte tenu de ce qui précède, la dimension « performance » a été repensée autour des neuf indicateurs ci-dessous :

- › La valeur ajoutée manufacturière par habitant, qui correspond à la production nette totale de toutes les unités manufacturières résidentes, obtenue en additionnant les productions et en soustrayant les intrants intermédiaires. Elle mesure ainsi la part du processus de transformation industrielle qui se déroule sur le territoire de chaque pays. Exprimée en chiffres par habitant, elle permet de comparer les pays indépendamment de leur taille ;
- › La valeur des exportations de produits manufacturés, également mesurée par habitant. Les exportations de produits manufacturés constituent un indicateur important, car dans une économie mondialisée, les entreprises manufacturières orientées vers l'exportation sont généralement les plus productives. Cet indicateur montre la capacité du secteur manufacturier du pays à être compétitif sur les marchés internationaux ;

- › La valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB, qui montre le poids de l'industrie manufacturière dans l'économie et peut être utilisée pour suivre les changements économiques structurels. Elle correspond à la cible 9.2 des Objectifs de développement durable, qui prévoit de multiplier par deux la contribution de l'industrie au produit intérieur brut des pays à faible revenu à l'horizon 2030 ;
- › La part des exportations de produits manufacturés dans le volume total des exportations de biens, qui montre dans quelle mesure le pays apporte une valeur ajoutée à ses produits avant leur exportation. C'est là un indicateur clé pour les pays qui s'efforcent de réduire leur dépendance vis-à-vis des matières premières non transformées ;
- › La valeur ajoutée manufacturière et les exportations de produits manufacturés en pourcentage du volume total enregistré en Afrique — cinquième et sixième indicateurs —, qui mesurent les performances de l'industrie manufacturière de chaque pays par rapport aux autres pays africains ;
- › L'emploi dans le secteur manufacturier, qui mesure le nombre total de personnes employées dans ce secteur, exprimé en pourcentage de l'emploi total. Cela traduit l'impact réel de l'industrie sur le marché du travail ;
- › Le score obtenu sur la dimension « Diversification » de l'Indice, qui rend compte de la capacité d'un pays à moderniser son système de production en s'orientant vers des activités manufacturières davantage axées sur la technologie et exigeants en termes de compétences ; et
- › La part des exportations de moyenne et haute technologie dans le volume total des exportations de produits manufacturés, qui traduit la mesure dans laquelle un pays diversifie sa structure de production et d'exportation en développant une gamme plus large et plus variée de produits manufacturés.

La dimension « déterminants directs »

Dans l'Indice de l'industrialisation en Afrique, les déterminants directs englobent les principaux facteurs contribuant au développement industriel. Lors de la première édition de l'Indice, cette dimension couvrait le capital et le travail. Le déterminant du « capital » a été mesuré à l'aide de trois indicateurs : la formation brute de capital du secteur privé, qui rend compte des dépenses

d'investissement du secteur privé; le stock d'IDE entrants par habitant, qui reflète les évolutions à long terme de la capacité à attirer les investissements étrangers; et le crédit intérieur au secteur privé en pourcentage du PIB, qui mesure la capacité du système financier national à fournir des financements aux entreprises privées. Le deuxième déterminant direct pris en compte était la disponibilité de main-d'œuvre, mesurée par l'emploi dans le secteur manufacturier en pourcentage de l'emploi total. Cet indicateur a depuis été reclassé dans la dimension «Performance», comme expliqué plus haut, et deux modifications supplémentaires y ont été apportées. Deux autres modifications ont été introduites.

Le stock d'IDE entrants plutôt que le stock d'IDE par habitant

Le recours au stock d'IDE entrants rapporté au stock total de l'Afrique offre une vision plus pertinente de la dynamique du développement industriel que le stock d'IDE par habitant dans le contexte africain. L'indicateur par habitant est très sensible à la taille et à la croissance de la population, ce qui peut mécaniquement diluer les valeurs et limiter la comparabilité entre pays. En revanche, le fait d'exprimer le stock d'IDE de chaque pays par rapport au total de l'ensemble du continent met en évidence la position relative de ce pays en tant que destination de capitaux étrangers à long terme en Afrique et reflète mieux son intégration dans les flux d'investissement régionaux et mondiaux. De plus, bien que les données sur les stocks d'investissement direct étranger ne soient pas ventilées par secteur, elles indiquent au moins le degré d'ouverture économique et la capacité du pays à attirer des capitaux, des technologies et un savoir-faire extérieurs, qui sont des facteurs essentiels pour l'expansion, la modernisation et la mise à niveau du secteur manufacturier. Cette approche est plus pertinente pour évaluer le développement industriel, car elle rend compte de la concentration et de la répartition des investissements productifs entre les pays, au lieu que d'étaler les valeurs du capital entre des populations présentant des structures démographiques très différentes.

L'infrastructure en tant que déterminant direct du développement industriel

Les facteurs de production traditionnellement reconnus sont la terre et les ressources naturelles, la main-d'œuvre et les compétences, le capital, ainsi qu'une fonction entrepreneuriale de coordination

qui organise ces intrants⁸¹. Dans le secteur manufacturier, ces facteurs ne contribuent pas de manière égale à la transformation industrielle. D'importantes dotations en ressources naturelles peuvent à la fois ralentir ou accélérer le changement structurel, tandis que les performances de l'industrie manufacturière dépendent principalement du travail, du capital et de l'esprit d'entreprise. Dans ce contexte, le capital désigne principalement les actifs physiques et les infrastructures utilisés directement dans la production. Le capital financier, bien qu'il ne soit pas un facteur de production en soi, joue un rôle de soutien essentiel en favorisant l'investissement, en facilitant la participation et l'expansion du secteur privé, et en permettant aux entrepreneurs d'associer efficacement le travail et le capital physique. L'accès au financement conditionne à la fois l'accumulation de capital productif et la capacité des entreprises à fonctionner et à se développer.

Du point de vue de la croissance et de l'industrialisation, le développement industriel repose sur la disponibilité conjointe de capital physique et d'infrastructures, de capital humain, d'investissements et de progrès technologiques⁸². Les flux d'investissement soutenus par le capital financier sont essentiels pour construire et entretenir les infrastructures, moderniser les équipements et adopter de nouvelles technologies. Lorsque l'investissement fait défaut, la faiblesse des infrastructures et la capacité de production limitée continuent de freiner l'activité industrielle⁸³. Cela reste un défi majeur dans de nombreuses économies africaines, où l'insuffisance des investissements dans le transport, l'énergie et d'autres infrastructures essentielles réduit la production industrielle et la compétitivité des entreprises⁸⁴. L'accès fiable au financement est essentiel au développement des infrastructures et renforce la capacité des entrepreneurs et des entreprises à investir, à se développer et à être compétitifs dans le secteur manufacturier et l'industrie en général.

Les infrastructures ne constituent pas seulement un facteur propice; elles doivent être considérées comme un déterminant direct de l'industrialisation. Un approvisionnement électrique fiable permet une production continue et réduit les coûts d'exploitation, les infrastructures de transport relient les entreprises aux intrants et aux marchés, les télécommunications soutiennent les activités de production et le commerce modernes, tandis que

81 Ronald H. Coase (1937) «The Nature of the Firm», *Economica* (Vol. 4, No. 16, pp. 386–405).

82 Solow, R.M. (1956). *A Contribution to the Theory of Economic Growth*. The Quarterly Journal of Economics, 70(1), 65-94.

83 African Development Bank. (2018). «The Africa infrastructure development index», Statistics Department, African Development Bank, Abidjan.

84 Vpoir O. Ajakaiye & Ncube M. (2010). Infrastructure and Economic Development in Africa: An Overview, *Journal of African Economies*, Volume 19, Issue suppl_1, 2010, Pages i3–i12 and Fagboyo, R.J., Ajisafe, R.A. (2023). Industrialization and Economic Development in Sub-Saharan Africa: The Role of Infrastructural Investment. In: Aigbavboa, C., et al. Sustainable Education and Development—Sustainable Industrialization and Innovation. ARCA 2022. Springer

les infrastructures hydrauliques assurent le maintien aussi bien des processus industriels que de la chaîne d'approvisionnement en amont⁸⁵. L'Indice de développement des infrastructures en Afrique, qui prend en compte à la fois les infrastructures économiques et sociales (transport, énergie, TIC, eau et assainissement), intègre ces facteurs de production essentiels. Sur cette base, l'AIDI est replacé dans la sphère des déterminants directs, car les infrastructures ont une incidence directe sur les performances de l'industrie manufacturière et les résultats industriels.

En outre, il a fallu retirer l'indicateur « Infrastructure numérique et informatique » de l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) du calcul de l'indice afin d'éviter toute redondance. Ces deux indicateurs composites rendent compte de dimensions étroitement liées du développement des infrastructures, avec des chevauchements au niveau des sous-indicateurs relatifs à l'utilisation d'Internet, à la connectivité et à l'adoption d'appareils numériques. Le maintien de ces deux mesures aurait entraîné un double comptage d'attributs similaires relatifs à l'infrastructure, faussant ainsi l'évaluation des conditions favorables à l'industrie dans les pays.

Composition actualisée de la dimension

Compte tenu de ce qui précède, la dimension des déterminants directs a été repensée autour des neuf indicateurs suivants :

- ▶ **La formation brute de capital du secteur privé**, qui mesure les investissements en actifs fixes, ainsi que les variations nettes des niveaux de stocks des entreprises. Elle constitue un indicateur à court terme utile de l'investissement en capital des entreprises ;
- ▶ **Le stock d'IDE entrants en pourcentage du volume total des IDE en Afrique**, qui mesure le niveau d'investissement étranger attiré dans le pays par rapport aux autres pays africains ;
- ▶ **Le crédit intérieur au secteur privé**, en pourcentage du PIB, qui mesure la capacité du secteur financier national à fournir des capitaux aux entreprises privées ;
- ▶ **L'espérance de vie scolaire** (du primaire au supérieur), qui correspond au nombre d'années qu'un enfant en âge d'entrer à l'école peut espérer accomplir, sur la base des taux de scolarisation actuels. On part du principe qu'une scolarité plus longue permet de former une main-d'œuvre mieux

qualifiée pour produire des biens manufacturés plus sophistiqués ; et

- ▶ **L'Indice de développement des infrastructures en Afrique**, établi par la BAD, qui mesure les progrès généraux de chaque pays dans les domaines de l'électricité, des transports, des TIC, ainsi que des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

La dimension « déterminants indirects »

La troisième dimension de l'Indice, celle des déterminants indirects, reposait initialement sur trois piliers portant sur les conditions sous-jacentes essentielles au développement industriel : le climat des affaires, le développement des infrastructures et la stabilité macroéconomique. Toutefois, comme expliqué ci-dessus, les infrastructures ont été transférées dans la sphère des déterminants directs en raison de leur rôle fondamental en tant que facteur de production pour la performance industrielle. Dans cette édition mise à jour, les déterminants indirects portent principalement sur le climat des affaires et les considérations macroéconomiques.

En ce qui concerne le climat des affaires, un enjeu majeur de cette édition a été l'abandon par la Banque mondiale, en 2021, de l'indice de la Facilité à faire des affaires, qui n'est donc plus disponible. De plus, l'indicateur initial de la taille du marché, fondé uniquement sur le PIB national, a dû être révisé, car il présentait des limites, dans la mesure où il ne rend pas compte de la dimension régionale des marchés africains, lesquels s'étendent souvent au-delà des frontières nationales, de manière formelle ou informelle. À partir de cette édition, cet indicateur sera remplacé par l'indicateur « Environnement des affaires et du travail » de l'IIAG. Cet indicateur est pertinent pour l'indice, car il rend compte des conditions réglementaires, financières et institutionnelles qui favorisent directement le développement du secteur privé, permettent une concurrence équitable et garantissent des emplois productifs et sûrs. En évaluant des facteurs tels que l'intégration régionale, la diversification économique, l'accès aux services bancaires et les relations de travail, il offre une vision globale de l'environnement dans lequel les activités industrielles et manufacturières peuvent prospérer.

Les troisième et quatrième indicateurs de la première édition portaient sur la corruption (Transparency

International) ainsi que sur la sécurité et l'État de droit (indicateur composite « Sécurité et État de droit » de l'IAG). Cependant, l'Indice de perception de la corruption de Transparency International faisait double emploi avec l'Indice composite de l'IAG, qui comptait déjà la lutte contre la corruption parmi ses 27 indicateurs. Afin d'éviter tout chevauchement, l'indicateur de Transparency International a été retiré de la sous-sphère « Climat des affaires », alors que l'indicateur « Sécurité et État de droit » de l'IAG a été conservé en tant qu'indicateur global. Le deuxième pilier retenu du sous-indice porte sur la stabilité macroéconomique. Cette composante globale est essentielle, car le contexte macroéconomique dans lequel les industries opèrent influence la croissance du marché, les dépenses d'investissement, l'accès au financement et la compétitivité des prix, y compris des facteurs liés à la stabilité monétaire et à la valeur de la monnaie. Les deux indicateurs clés retenus dans la première édition sont conservés : la dette publique totale en pourcentage du PIB et l'inflation.

Repenser la taille du marché pour le développement industriel

Si l'analyse pays par pays est utile pour comparer les performances, elle se révèle moins efficace pour mettre en évidence les facteurs favorisant l'industrialisation. La trajectoire industrielle d'un pays est fortement influencée par sa configuration spatiale et son contexte régional, notamment le fait qu'il soit côtier, enclavé ou insulaire. La taille du marché, par exemple, dépasse souvent les frontières nationales, car l'accès aux marchés voisins peut compenser les limites des petits marchés nationaux. Les petits pays peuvent également tirer profit de leur proximité avec des pôles industriels plus importants. Le Lesotho en est un bon exemple : ce pays sans accès maritime de 2,1 millions d'habitants a affiché de bons résultats en matière d'exportation de produits manufacturés en 2022, 56 % de ses exportations totales étant constituées de produits manufacturés, dont plus de la moitié à destination de l'Afrique du Sud. Cet exemple met en évidence la manière dont le contexte régional et la configuration spatiale façonnent les capacités industrielles et les performances à l'exportation.

Afin de mieux rendre compte du rôle de la demande locale et régionale dans le développement industriel, un indicateur plus complet de la taille du marché a été adopté. Cet indicateur combine la taille de l'économie nationale et le poids économique du marché régional environnant, mettant ainsi en évidence l'influence du commerce transfrontalier, de la mobilité de la main-d'œuvre et des transferts de fonds. En

pratique, il attribue une pondération de 75 % au PIB du pays concerné et de 25 % au PIB combiné des pays voisins de la région, garantissant ainsi que le potentiel des marchés tant nationaux que régionaux soit pris en compte. Pour les pays insulaires, la taille du marché par rapport au (PIB) est mesurée en utilisant uniquement le PIB national, ce qui reflète la structure particulière de leur marché, qui est insulaire et souvent plus isolée. Cette approche fournit une évaluation plus précise de l'attractivité du marché pour les investissements dans le secteur manufacturier et s'inscrit en droite ligne du programme de la ZLECAf, en soutenant le commerce de produits industriels et l'intégration régionale à travers l'Afrique.

Composition actualisée de la dimension

Compte tenu de ce qui précède, la dimension des déterminants indirects a été repensée autour des neuf indicateurs suivants :

- › **L'indicateur du PIB (en dollars courants)**, qui représente la taille du marché, rend compte à la fois du potentiel du marché national et régional en attribuant une pondération de 75 % au PIB du pays concerné et de 25 % au PIB cumulé des pays voisins ;
- › **L'environnement des affaires et du travail**, qui mesure la qualité de la réglementation, l'accès au financement et les conditions de travail propices au développement du secteur industriel et du secteur privé ;
- › **La sécurité et l'État de droit**, qui constituent un indicateur composite issu de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique, lequel est composé de 27 indicateurs relatifs à l'État de droit, à la transparence et la responsabilité, à la sécurité des personnes et à la sécurité nationale ;
- › **La dette publique totale** (en pourcentage du PIB), qui est prise en compte, car des niveaux élevés d'endettement public ont un effet dissuasif sur l'investissement et le développement industriel ; et
- › **L'inflation** (indice des prix à la consommation), qui est également pertinente, car la stabilité des prix est importante pour attirer les investissements dans le secteur manufacturier.

Compte tenu des modifications décrites ci-dessus, le tableau 2 présente les dimensions de l'Indice ainsi que l'ensemble actualisé des 19 indicateurs utilisés pour calculer les scores.

Tableau 2. Composition de l'Indice de l'industrialisation en Afrique 2025

Dimension	Pondération	Indicateur	Pondération
Performance	3/6	1. Valeur ajoutée manufacturière par habitant	1/19
		2. Exportations de produits manufacturés par habitant	1/19
		3. Valeur ajoutée manufacturière (% du PIB)	1/19
		4. Exportations de produits manufacturés comme part des exportations totales de biens	1/19
		5. Valeur ajoutée manufacturière comme part de l'Afrique	1/19
		6. Exportations de produits manufacturés comme part de l'Afrique	1/19
		7. Emploi dans le secteur manufacturier	1/19
		8. Indice de diversification	1/19
		9. Part des industries de moyenne et haute technologie	1/19
Déterminants directs	2/6	10. Formation brute de capital du secteur privé (% du PIB)	1/19
		11. Stock d'IDE entrants comme part de l'Afrique	1/19
		12. Crédit intérieur au secteur privé (% du PIB)	1/19
		13. Espérance de vie scolaire (du primaire au supérieur), en années	1/19
		14. Indice de développement des infrastructures en Afrique	1/19
Déterminants indirects	1/6	15. Taille du marché-PIB	1/19
		16. Environnement des affaires	1/19
		17. Sécurité et Etat de droit	1/19
		18. Encours total de la dette (% du PIB)	1/19
		19. Inflation, prix à la consommation (% annuel)	1/19

V. Points saillants de l'IIA 2025

Les scores globaux de l'Indice de l'industrialisation en Afrique pour chaque année, de 2010 à 2024, sont présentés dans le tableau 3, les pays étant classés et regroupés en cinq quintiles. Pour la première fois sur la période couverte par l'indice, le Maroc devance l'Afrique du Sud et devient l'économie industrielle la mieux classée du continent – une performance qui reflète la modernisation soutenue de son système productif, la diversification croissante de ses exportations et la mise en œuvre effective de

sa politique industrielle. L'Afrique du Sud reste une puissance industrielle continentale, mais continue de connaître un déclin progressif de sa compétitivité industrielle. Ces deux pays sont, avec l'Égypte et la Tunisie, à la tête d'un groupe de quatre économies de premier plan dans le secteur manufacturier africain, qui continuent de surpasser largement leurs pairs. Au bas du classement, un petit groupe de pays, dont la plupart sont touchés par des conflits, continue d'accuser un retard.

Tableau 3. Indice de l'industrialisation en Afrique

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Quintile 2024
Maroc	0,7807	0,7806	0,7869	0,7961	0,7930	0,7920	0,7966	0,7983	0,8099	0,8225	0,8268	0,8323	0,8222	0,8333	0,8415	Supérieur
Afrique du Sud	0,8819	0,8615	0,8659	0,8617	0,8448	0,8442	0,8301	0,8371	0,8442	0,8518	0,8321	0,8392	0,8388	0,8401	0,8396	Supérieur
Égypte	0,7545	0,7231	0,7416	0,7515	0,7409	0,7450	0,7511	0,7380	0,7440	0,7608	0,7808	0,7909	0,7926	0,7835	0,7827	Supérieur
Tunisie	0,7763	0,7782	0,7791	0,7829	0,7799	0,7673	0,7655	0,7569	0,7542	0,7680	0,7596	0,7630	0,7623	0,7751	0,7760	Supérieur
Île Maurice	0,6812	0,6651	0,6775	0,6787	0,6800	0,6748	0,6686	0,6605	0,6663	0,6756	0,6677	0,6579	0,6522	0,6610	0,6731	Supérieur
Algérie	0,5977	0,6028	0,5930	0,6056	0,6414	0,6247	0,6178	0,6141	0,6545	0,6486	0,6455	0,6288	0,6414	0,6612	0,6661	Supérieur
Eswatini	0,6658	0,6594	0,6513	0,6552	0,6442	0,6493	0,6340	0,6420	0,6463	0,6627	0,6379	0,6438	0,6386	0,6445	0,6509	Supérieur
Sénégal	0,5739	0,5771	0,5832	0,5838	0,5729	0,5753	0,5810	0,5875	0,5944	0,6032	0,6164	0,6211	0,6245	0,6293	0,6368	Supérieur
Namibie	0,6332	0,6275	0,6264	0,6259	0,6117	0,6131	0,6038	0,6162	0,6392	0,6240	0,6220	0,6260	0,6243	0,6251	0,6295	Supérieur
Côte d'Ivoire	0,5793	0,5571	0,5673	0,6104	0,5909	0,5887	0,5888	0,5825	0,5687	0,5861	0,5928	0,5886	0,5909	0,6166	0,6173	Supérieur
Kenya	0,5761	0,5747	0,5820	0,5890	0,5936	0,5849	0,5857	0,5732	0,5891	0,5907	0,5932	0,5910	0,5886	0,5947	0,6058	Intermédiaire supérieur
Gabon	0,5189	0,5440	0,5764	0,5835	0,5899	0,5902	0,6044	0,5565	0,5989	0,6004	0,5979	0,5960	0,5855	0,5920	0,6021	Intermédiaire supérieur
Rép. dém. du Congo	0,4976	0,5016	0,5237	0,5342	0,5315	0,5594	0,5418	0,5688	0,6005	0,5889	0,5783	0,5885	0,5541	0,5981	0,5987	Intermédiaire supérieur
Nigeria	0,5689	0,5716	0,5736	0,5894	0,6081	0,5929	0,5597	0,5623	0,5812	0,5987	0,5971	0,6019	0,6232	0,6068	0,5914	Intermédiaire supérieur
Botswana	0,6049	0,5889	0,5894	0,5817	0,5835	0,5866	0,5812	0,5748	0,5840	0,5936	0,5894	0,5738	0,5711	0,5848	0,5853	Intermédiaire supérieur
Ouganda	0,5520	0,5454	0,5534	0,5719	0,5577	0,5538	0,5478	0,5396	0,5506	0,5579	0,5652	0,5674	0,5557	0,5929	0,5822	Intermédiaire supérieur
Guinée équatoriale	0,5905	0,6052	0,5965	0,5967	0,5863	0,5569	0,5614	0,5506	0,5776	0,5754	0,5345	0,5611	0,5326	0,5718	0,5767	Intermédiaire supérieur
Ghana	0,5582	0,5749	0,5760	0,5912	0,5760	0,5734	0,5758	0,5720	0,5630	0,5796	0,5894	0,5914	0,5828	0,5819	0,5735	Intermédiaire supérieur
Zambie	0,5353	0,5374	0,5603	0,5712	0,5579	0,5484	0,5481	0,5566	0,5521	0,5470	0,5386	0,5455	0,5534	0,5639	0,5703	Intermédiaire supérieur
Libye	0,6169	0,5447	0,5796	0,6039	0,5984	0,5773	0,5513	0,5321	0,5338	0,5295	0,5478	0,5403	0,5423	0,5544	0,5552	Intermédiaire supérieur
Cameroun	0,5435	0,5618	0,5546	0,5605	0,5530	0,5467	0,5460	0,5430	0,5450	0,5505	0,5564	0,5434	0,5399	0,5401	0,5547	Intermédiaire supérieur

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Quintile 2024
République du Congo	0,5431	0,5510	0,5347	0,5671	0,5818	0,6001	0,6210	0,6122	0,5750	0,5547	0,5684	0,5657	0,5379	0,5528	0,5547	Intermédiaire supérieur
Tanzanie	0,5106	0,5124	0,5299	0,5245	0,5268	0,5177	0,5056	0,5138	0,5441	0,5325	0,5370	0,5318	0,5365	0,5416	0,5530	Intermédiaire
Bénin	0,4834	0,4971	0,4931	0,5275	0,5397	0,5248	0,5047	0,5231	0,5336	0,5152	0,5315	0,5310	0,5327	0,5545	0,5519	Intermédiaire
Togo	0,5074	0,5241	0,5216	0,5428	0,5303	0,5195	0,5266	0,5076	0,5136	0,5212	0,5384	0,5135	0,5017	0,5088	0,5479	Intermédiaire
Lesotho	0,5593	0,5489	0,5446	0,5472	0,5267	0,5392	0,5518	0,5415	0,5538	0,5515	0,5495	0,5493	0,5342	0,5355	0,5378	Intermédiaire
Seychelles	0,5230	0,5446	0,5096	0,5059	0,5194	0,5203	0,5226	0,5544	0,5494	0,5531	0,5622	0,5160	0,5245	0,5131	0,5364	Intermédiaire
Zimbabwe	0,5176	0,5124	0,5327	0,5395	0,5261	0,5220	0,5083	0,5244	0,5274	0,5307	0,5232	0,5182	0,5344	0,5365	0,5343	Intermédiaire
Angola	0,5156	0,5236	0,5430	0,5380	0,4841	0,5322	0,5325	0,5242	0,4957	0,5059	0,5070	0,5087	0,5144	0,5369	0,5338	Intermédiaire
Djibouti	0,4129	0,4040	0,4260	0,4347	0,4179	0,3990	0,4717	0,4880	0,4839	0,5018	0,5195	0,5180	0,5047	0,5342	0,5335	Intermédiaire
Éthiopie	0,4690	0,4639	0,4890	0,4897	0,4905	0,4963	0,5051	0,5129	0,5127	0,5213	0,5276	0,5085	0,5115	0,5220	0,5265	Intermédiaire
Rwanda	0,4496	0,4428	0,4516	0,4583	0,4664	0,4687	0,4544	0,4619	0,4767	0,4934	0,4837	0,5115	0,5006	0,5105	0,5242	Intermédiaire inférieur
Mozambique	0,4590	0,4830	0,5276	0,5330	0,5416	0,5240	0,5197	0,5056	0,5337	0,5271	0,5354	0,5258	0,5178	0,5079	0,5203	Intermédiaire inférieur
Mauritanie	0,4412	0,4615	0,4702	0,4760	0,4974	0,4819	0,4394	0,4585	0,4900	0,4802	0,4935	0,4721	0,4835	0,5106	0,5130	Intermédiaire inférieur
Mali	0,4912	0,4880	0,4868	0,4852	0,5027	0,4951	0,4800	0,5063	0,4903	0,4815	0,5150	0,4985	0,4929	0,5243	0,5100	Intermédiaire inférieur
Burkina Faso	0,4674	0,4774	0,4776	0,4860	0,4834	0,4828	0,4913	0,4845	0,4913	0,4897	0,4965	0,4899	0,4881	0,5182	0,5043	Intermédiaire inférieur
Cabo Verde	0,4987	0,5066	0,5069	0,5081	0,4932	0,5314	0,5198	0,5044	0,4783	0,4897	0,4923	0,5039	0,4727	0,4828	0,4970	Intermédiaire inférieur
Madagascar	0,4719	0,4748	0,4806	0,4888	0,4853	0,4729	0,4859	0,4790	0,4880	0,4970	0,4956	0,4933	0,4991	0,4979	0,4912	Intermédiaire inférieur
Malawi	0,4463	0,4611	0,4399	0,4404	0,4645	0,4494	0,4430	0,4428	0,4441	0,4511	0,4531	0,4641	0,4619	0,4595	0,4854	Intermédiaire inférieur
Niger	0,4834	0,5001	0,5097	0,5207	0,5107	0,5166	0,5100	0,5082	0,4771	0,4727	0,4961	0,4877	0,4762	0,5048	0,4835	Intermédiaire inférieur
Guinée	0,4025	0,4103	0,4279	0,4459	0,4588	0,4669	0,4477	0,4813	0,4881	0,4814	0,4957	0,4940	0,4917	0,4734	0,4675	Intermédiaire inférieur
Liberia	0,4242	0,4423	0,4546	0,4623	0,4599	0,4507	0,4563	0,4519	0,4528	0,4510	0,4478	0,4507	0,4591	0,4577	0,4629	Inférieur
Soudan	0,4589	0,4572	0,4886	0,4750	0,4680	0,4760	0,4828	0,4571	0,4555	0,4651	0,4498	0,4583	0,4493	0,4653	0,4565	Inférieur
Tchad	0,4427	0,4422	0,4266	0,4358	0,4342	0,4448	0,4440	0,4461	0,4511	0,4494	0,4375	0,4310	0,4312	0,4409	0,4374	Inférieur
Sierra Leone	0,3787	0,3911	0,4035	0,4083	0,3883	0,3905	0,3910	0,3963	0,4339	0,4309	0,4313	0,4297	0,4330	0,4411	0,4371	Inférieur
Somalie	0,3278	0,3332	0,3497	0,3583	0,3656	0,3562	0,3662	0,3657	0,3664	0,3701	0,3719	0,3874	0,3908	0,4205	0,4324	Inférieur
Rép. centrafricaine	0,4121	0,4200	0,4238	0,4010	0,3979	0,4407	0,4285	0,4435	0,4362	0,4579	0,4375	0,4193	0,4279	0,4154	0,4319	Inférieur
Comores	0,3958	0,4031	0,3949	0,4052	0,4065	0,3957	0,4049	0,4096	0,4174	0,4266	0,4198	0,4247	0,4208	0,4225	0,4278	Inférieur
Érythrée	0,3894	0,4056	0,4047	0,4107	0,4094	0,4027	0,4067	0,4070	0,4197	0,4205	0,4160	0,4099	0,4045	0,4291	0,4188	Inférieur
Gambie	0,3992	0,4109	0,4195	0,4151	0,4130	0,4057	0,3823	0,3785	0,4002	0,3968	0,4037	0,3835	0,3868	0,4154	0,4120	Inférieur
Guinée-Bissau	0,3369	0,3435	0,3576	0,3606	0,3724	0,3536	0,3661	0,3742	0,3870	0,4231	0,4063	0,4040	0,3999	0,4045	0,4115	Inférieur
Burundi	0,3639	0,3664	0,3732	0,3824	0,4040	0,3908	0,3936	0,3821	0,3921	0,3906	0,3911	0,3965	0,4014	0,4105	0,4061	Inférieur
Soudan du Sud	0,2512	0,2500	0,2557	0,2922	0,3385	0,3255	0,3427	0,3415	0,3286	0,3344	0,3548	0,3640	0,3858	0,3870	0,3768	Inférieur
Sao Tomé-et-Principe	0,4049	0,3983	0,3901	0,3824	0,3821	0,3748	0,3730	0,3771	0,3991	0,3931	0,3815	0,3799	0,3770	0,3738	0,3747	Inférieur

* Les chiffres entre parenthèses correspondent au classement des pays pour l'année correspondante. Source : BAD, Département des statistiques.

Une amélioration globale des scores dans l'IIA 2025

Dans l'ensemble, de nombreux pays ont réalisé des progrès significatifs en matière de développement industriel au cours de la période 2010-2024, 41 des 54 pays membres régionaux ayant amélioré leur score dans l'IIA. Toutefois, ces améliorations ont été inégales : certains pays n'ont enregistré que des gains marginaux, qui étaient insuffisants pour améliorer leur classement, tandis que d'autres ont affiché de meilleures performances. En conséquence, seuls 24 pays ont amélioré leur classement, et 5 sont restés à la même position qu'en 2010.

Le score médian de l'IIA est passé de 0,5031 en 2010 à 0,5353 en 2024, soit une hausse de 6,4 %. De même, le score du continent dans l'IIA est passé de 0,5134 à 0,5445 au cours de la même période, soit une augmentation de 6 %. L'écart entre les scores des 10 premiers pays s'est réduit, passant de 0,5977-0,8819 en 2010 à 0,6173-0,8415 en 2024, ce qui montre une légère convergence en haut de tableau. En revanche, l'écart entre les scores des 10 derniers pays s'est

nettement amélioré, passant de 0,2512-0,4049 à 0,3747-0,4371.

En moyenne, ce sont les pays du quintile inférieur qui ont enregistré les progrès les plus marqués au cours de cette période, avec une augmentation moyenne de 10 %, suivis par ceux du quintile intermédiaire (7,9 %) (tableau 4). Le quintile supérieur a enregistré une amélioration plus modeste de 2,7 %. Les progrès dans la composante « performance » ont été les plus marqués parmi les pays du quintile inférieur (17,5 %), suivis par ceux du quintile intermédiaire (8,7 %). Les améliorations au niveau des déterminants directs ont également été les plus fortes pour le quintile inférieur (11,3 %). Dans l'ensemble des quintiles, c'est le score des déterminants indirects qui a le moins augmenté au cours de la période, ce qui indique des progrès plus limités en ce qui concerne l'environnement général des affaires et la stabilité macroéconomique — il convient toutefois de noter que le quintile inférieur, bien qu'il soit composé de pays fragiles, est celui qui a le plus progressé dans cette dimension.

Tableau 4. IIA 2025 — Classification en quintiles

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Croissance de 2010 à 2024
Quintile supérieur	0,6925	0,6832	0,6872	0,6952	0,6900	0,6874	0,6837	0,6833	0,6922	0,7003	0,6982	0,6992	0,6988	0,7070	0,7114	2,7 %
Quintile intermédiaire supérieur	0,5588	0,5584	0,5667	0,5784	0,5765	0,5725	0,5687	0,5618	0,5709	0,5722	0,5714	0,5722	0,5639	0,5779	0,5792	3,6 %
Quintile intermédiaire	0,4999	0,5035	0,5099	0,5166	0,5068	0,5079	0,5143	0,5211	0,5238	0,5259	0,5329	0,5217	0,5216	0,5315	0,5395	7,9 %
Quintile intermédiaire inférieur	0,4611	0,4706	0,4779	0,4842	0,4904	0,4890	0,4791	0,4833	0,4858	0,4864	0,4957	0,4941	0,4884	0,4990	0,4996	8,4 %
Quintile inférieur	0,3835	0,3895	0,3956	0,3992	0,4030	0,4006	0,4029	0,4023	0,4108	0,4161	0,4115	0,4107	0,4129	0,4218	0,4220	10 %

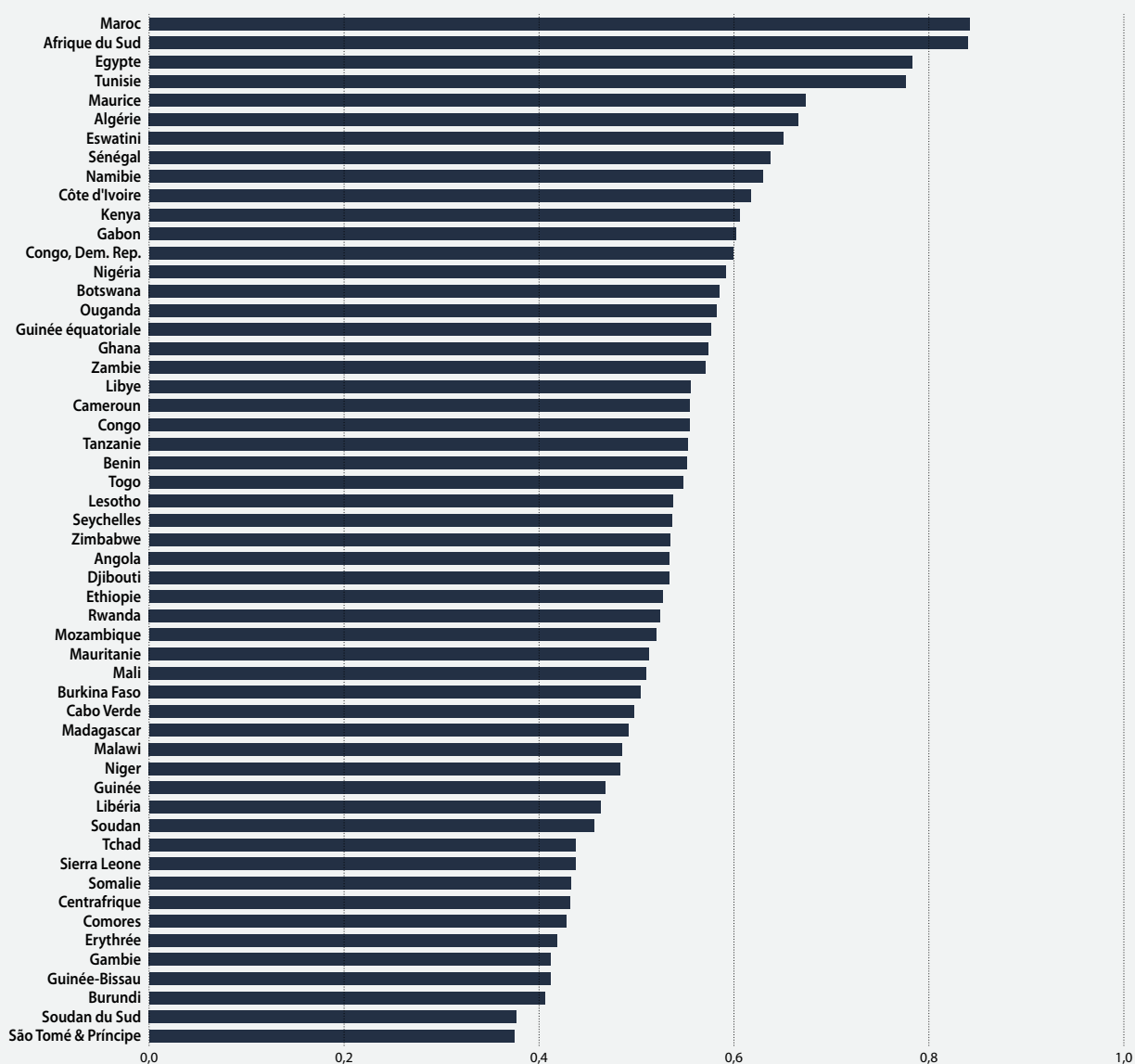
Comparaisons pays par pays

Les résultats de l'IIA 2025 et de ses trois indices composites sont présentés à la figure 1. Les scores vont de 0 (le plus mauvais) à 1 (le meilleur), et les pays sont classés du meilleur au plus mauvais score.

L'IIA 2025 montre que 26 des 54 pays se situent au-dessus de la moyenne calculée pour l'ensemble du continent. La plupart des pays de la région du Nord de l'Afrique figurent parmi les pays les mieux classés (avec un score supérieur à la moyenne africaine), à l'exception de la Libye et de la Mauritanie, qui se situent respectivement dans les quintiles intermédiaire et intermédiaire inférieur. L'Afrique du Sud est le seul pays subsaharien à rivaliser avec les pays d'Afrique du Nord. Maurice, l'Eswatini et

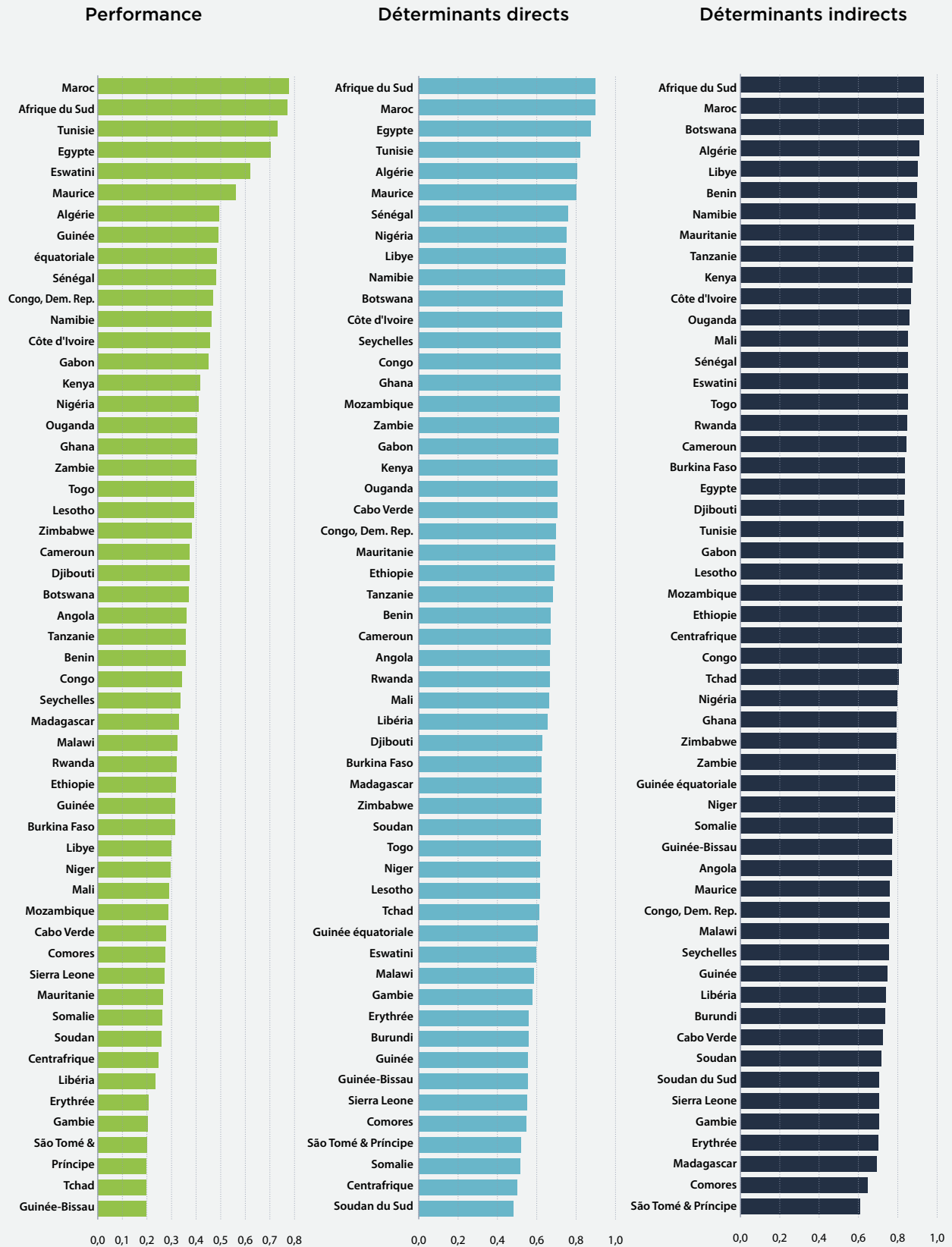
la Namibie (quintile supérieur) suivent l'Afrique du Sud parmi les pays les mieux classés de la région australe. En Afrique de l'Ouest, le Sénégal, la Côte d'Ivoire (quintile supérieur), le Nigeria et le Ghana (quintile intermédiaire supérieur) sont les pays les plus avancés en matière de développement industriel. Le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie (quintile intermédiaire supérieur) occupent les meilleures places en Afrique de l'Est, tandis que l'Afrique centrale est dominée par le Gabon, suivi de la République démocratique du Congo, de la Guinée équatoriale et du Cameroun (quintile intermédiaire supérieur). Ces pays se caractérisent principalement par la forte performance de leur secteur manufacturier par rapport aux autres pays (figure 2).

Figure 1. IIA 2025, score par pays



Source: BAD, Département des statistiques.

Figure 2. IIA 2025, score du sous-indice par pays



Source: BAD, Département des statistiques

Le sous-indice de la performance enregistre systématiquement les scores les plus bas parmi les trois composantes de l'IIA (figure 2). Cela souligne la nécessité de mettre davantage l'accent sur le renforcement de la performance et de la compétitivité du secteur manufacturier en tant que priorité fondamentale du programme d'industrialisation de l'Afrique. Étant donné que cette composante présente les résultats les plus faibles dans l'ensemble des pays, les politiques industrielles devraient se concentrer de manière plus résolue sur l'expansion des capacités de production, la modernisation des capacités manufacturières et l'amélioration des performances à l'exportation. Bien que le score moyen ait augmenté de 6,9% entre 2010 et 2024, cette amélioration reste modeste, ce qui souligne la nécessité d'interventions plus fortes et mieux ciblées des pouvoirs publics.

Sept pays africains, notamment l'Afrique du Sud, ont enregistré une baisse de la composante des déterminants directs, tandis que la grande majorité affiche des améliorations. Dans l'ensemble, cette composante présente une augmentation moyenne de 7,95% sur la période, ce qui traduit un renforcement général des indicateurs financiers et infrastructurels. Enfin, la composante des déterminants indirects apparaît comme le sous-indice pour lequel tous les pays enregistrent les scores les plus élevés dans l'ensemble. Un recul notable de 4,96% a été néanmoins enregistré dans ce domaine sur la période 2010-2024, ce qui montre une détérioration générale des conditions de sécurité et de la stabilité macroéconomique à travers le continent.

Les pays les plus performants et les principaux pays les moins performants

Les 10 pays les plus performants

L'un des faits marquants de l'Indice de l'industrialisation 2025 est l'ascension du Maroc à la première place. Le pays a dépassé l'Afrique du Sud, qui trônait sans discontinuer sur l'Indice depuis 2010. Ce retournement témoigne du déclin progressif de l'Afrique du Sud sur l'ensemble des indicateurs clés de performance, tandis que le Maroc récolte désormais les fruits de ses progrès constants et soutenus. Le Maroc est désormais l'économie la plus proche de la frontière du développement industriel, avec un score de 0,8415, ce qui le place à 0,1585 point de la valeur maximale de 1 (tableau 3). Cet écart met en évidence la marge d'amélioration qui subsiste, même pour l'économie la mieux classée.

L'Afrique du Sud a enregistré un score de 0,8396 en 2024, ce qui constitue son niveau le plus élevé depuis 2020, mais qui reste inférieur à sa performance d'avant la crise de COVID, à savoir 0,8518 en 2019. Si ce score révèle l'impact significatif des chocs récents, il confirme également une tendance à la baisse à plus long terme, les performances ayant reculé de 0,8819 en 2010 pour atteindre un creux à 0,8301 en 2016.

Cette année confirme également la consolidation de l'Égypte à la troisième place, une position qu'elle a atteinte pour la première fois en 2020 et qu'elle a ravie à la Tunisie, qui reste en quatrième position. La Tunisie affiche toutefois une tendance à la hausse depuis 2022, réduisant l'écart avec l'Égypte (0,7827 contre 0,7760, respectivement). Dans l'ensemble, ce quatuor de tête conserve une nette avance dans l'Indice. Le pays classé cinquième, Maurice, accuse un retard non négligeable, avec un score de 0,6731 en 2024, soit plus de 0,1 point de moins que les quatre premières économies.

L'Algérie (0,6661), l'Eswatini (0,6509), le Sénégal (0,6368), la Namibie (0,6295) et la Côte d'Ivoire (0,6173) complètent le groupe des 10 pays les plus performants. La composition de ce groupe de tête est restée globalement stable au fil du temps, le principal changement concernant la sixième place, qui a alterné entre l'Algérie et l'Eswatini depuis 2010 (à l'exception de 2023, où l'Algérie a dépassé Maurice pour se classer cinquième). Parmi ces pays, l'Afrique du Sud, la Tunisie, Maurice, l'Eswatini et la Namibie ont enregistré des scores plus faibles en 2024 qu'en 2010. L'Égypte a dépassé la Tunisie pour se classer troisième en 2020. En 2010, parmi les 10 premiers figuraient la Libye et le Botswana. En 2024, le Sénégal et la Côte d'Ivoire les avaient

dépassés, faisant ainsi son entrée dans le quintile supérieur respectivement en 2016 et 2023, tandis que la Libye et le Botswana ont connu un fort recul, tombant dans le quintile intermédiaire.

Les meilleures progressions

Si l'on compare le score de 2024 à celui de 2010, certains pays ont enregistré des progrès significatifs en matière de développement industriel. En termes de classement, la République démocratique du Congo (RDC), Djibouti, le Gabon, le Bénin, la Mauritanie, la Somalie, le Sénégal, le Rwanda, la Guinée et la Sierra Leone ont affiché les meilleures performances, gagnant cinq places ou plus au cours de la période considérée (tableau 5).

La progression de la RDC s'explique par des gains enregistrés sur la plupart des indicateurs de performance, notamment la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par habitant, qui a plus que

doublé entre 2010 et 2024, passant de 51 à 122,1 dollars, et par une forte expansion de la capacité de production, la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en Afrique détenue par le pays étant passée de 1,5 % en 2010 à 4,1 % en 2024. Les améliorations observées à Djibouti et au Gabon s'expliquent en grande partie par de meilleurs scores de performance, une tendance également observée en Guinée, en Mauritanie, au Rwanda et en Sierra Leone, qui ont enregistré chacun une croissance notable sur la dimension de la performance. La Somalie a également amélioré ses indicateurs de performance, notamment en matière d'exportations, et a progressé dans l'autre dimension, ce qui témoigne d'une reprise du développement du secteur privé, favorisée par la stabilisation et une amélioration générale du climat des affaires. Le Bénin et le Sénégal ont principalement progressé grâce à l'amélioration de leurs déterminants directs, en particulier l'investissement et le financement du secteur privé, tandis que la Tanzanie a enregistré des progrès plus modérés, mais équilibrés dans les trois composantes.

Tableau 5. Meilleures progressions

Pays	2010		2022		2023		2024		Progressions dans le classement (2010-2024)
	Score	Rang	Score	Rang	Score	Rang	Score	Rang	
Rép. dém. du Congo	0,4976	29	0,5541	17	0,5981	12	0,5987	13	16
Djibouti	0,4129	43	0,5047	31	0,5342	28	0,5335	30	13
Gabon	0,5189	23	0,5855	13	0,5920	15	0,6021	12	11
Bénin	0,4834	31	0,5327	25	0,5545	20	0,5519	24	7
Mauritanie	0,4412	41	0,4835	38	0,5106	33	0,5130	34	7
Somalie	0,3278	53	0,3908	51	0,4205	48	0,4324	46	7
Sénégal	0,5739	14	0,6245	6	0,6293	8	0,6368	8	6
Rwanda	0,4496	38	0,5006	33	0,5105	34	0,5242	32	6
Guinée	0,4025	46	0,4917	36	0,4734	40	0,4675	41	5
Sierra Leone	0,3787	50	0,4330	44	0,4411	44	0,4371	45	5

Source : BAD, Département des statistiques

Les 10 pays les moins performants

Les 10 pays les moins bien classés de l'Indice de l'industrialisation en Afrique sont restés globalement inchangés au cours de la période. Sept pays (le Burundi, les Comores, l'Érythrée, la Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe, la Somalie et le Soudan du Sud) se sont systématiquement classés dans le

quintile inférieur tout au long de la période, tandis que la Gambie n'est sortie de ce groupe qu'une seule fois, en 2011. La Guinée et Djibouti ont amélioré leur niveau de développement industriel et ont définitivement quitté le quintile inférieur en 2012 et 2016, respectivement, pour rejoindre le quintile intermédiaire inférieur.

En 2024, les 10 derniers comprenaient la Sierra Leone, la Somalie, la République centrafricaine, les Comores, l'Érythrée, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Burundi, le Soudan du Sud et Sao Tomé-et-Principe. Dans l'ensemble, ces pays se classent au dernier rang pour toutes les composantes de l'Indice et continuent de subir une désindustrialisation, la plupart d'entre eux enregistrant une baisse de leur sous-indice de performance entre 2010 et 2024. Cette tendance traduit le fait que les cadres institutionnels et les systèmes de production de ces États fragiles ou touchés par des conflits présentent des faiblesses structurelles.

Les plus grands replis

La Libye, le Lesotho, Cabo Verde, Sao Tomé-et-Principe, le Niger, le Botswana, la Guinée équatoriale, le Soudan, les Seychelles, le Mali et Madagascar ont accusé la plus forte régression au niveau du classement, perdant cinq places ou plus (tableau 6). Tous ces pays ont connu une baisse de la performance du secteur manufacturier et un ralentissement de l'amélioration des principaux facteurs de développement industriel.

Le Botswana, le Lesotho, la Libye et les Seychelles affichent une tendance similaire de recul, en raison exclusivement de faibles résultats dans la dimension « performance ». Ces pays ont continué d'accomplir des progrès dans les autres dimensions, sauf le Lesotho dans les déterminants indirects et les Seychelles dans les déterminants directs. Ces quatre pays, qui avaient enregistré de solides performances productives en 2010, se caractérisent désormais par une baisse significative de leur capacité de production et de leurs performances en matière d'exportations de produits manufacturés. Au Niger et au Mali, cette régression s'explique par une détérioration des indicateurs de la dimension « Performance », combinée à une baisse de leur score dans la dimension « Déterminants indirects ». Madagascar se distingue par une amélioration de son score dans toutes les dimensions, mais à un rythme plus lent que ses concurrents, ce qui explique son recul au niveau du classement général. De plus, les performances globalement faibles de Cabo Verde, des Comores, de Sao Tomé-et-Principe et des Seychelles donnent à penser que les petits États insulaires sont confrontés à des difficultés structurelles dans la poursuite de leur industrialisation, quel que soit leur niveau de fragilité, étant donné que ces quatre pays présentent des profils très différents.

Tableau 6. Plus grands replis

Pays	2010		2022		2023		2024		Régression dans le classement (2010-2024)
	Note	Rang	Note	Rang	Note	Rang	Note	Rang	
Libye	0,6169	8	0,5423	19	0,5544	21	0,5552	20	-12
Lesotho	0,5593	16	0,5342	24	0,5355	27	0,5378	26	-10
Cabo Verde	0,4987	28	0,4727	40	0,4828	39	0,4970	37	-9
Sao Tomé-et-Principe	0,4049	45	0,3770	54	0,3738	54	0,3747	54	-9
Niger	0,4834	32	0,4762	39	0,5048	37	0,4835	40	-8
Botswana	0,6049	9	0,5711	15	0,5848	16	0,5853	15	-6
Guinée équatoriale	0,5905	11	0,5326	26	0,5718	18	0,5767	17	-6
Soudan	0,4589	37	0,4493	43	0,4653	41	0,4565	43	-6
Seychelles	0,5230	22	0,5245	27	0,5131	32	0,5364	27	-5
Mali	0,4912	30	0,4929	35	0,5243	29	0,5100	35	-5
Madagascar	0,4719	33	0,4991	34	0,4979	38	0,4912	38	-5

Analyse sous-régionale

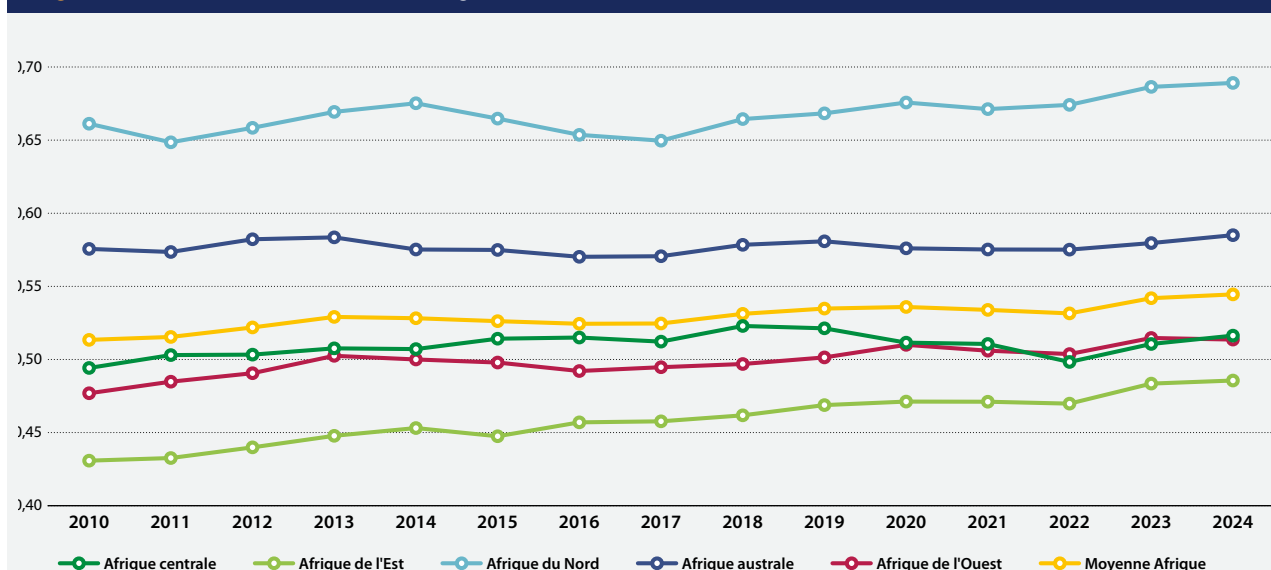
En 2024, l'Afrique du Nord (0,6891) s'affirme comme la sous-région la plus avancée en matière de développement industriel en Afrique, suivie de l'Afrique australe (0,5850), de l'Afrique centrale (0,5163), de l'Afrique de l'Ouest (0,5136) et de l'Afrique de l'Est (0,4856) (tableau 7). Le classement de ces cinq sous-régions est resté globalement inchangé au cours de la période 2010-2024, excepté en 2022 et 2023, années pendant

lesquelles l'Afrique de l'Ouest a temporairement dépassé l'Afrique centrale en devenant la troisième sous-région la plus industrialisée. Cependant, de façon générale, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est accusent encore un retard par rapport à l'Afrique du Nord et à l'Afrique australe, où se trouvent les principaux pôles industriels du continent, à savoir l'Afrique du Sud, l'Égypte et les pays du Maghreb (figure 3).

Tableau 7. Classification des régions africaines par la BAD

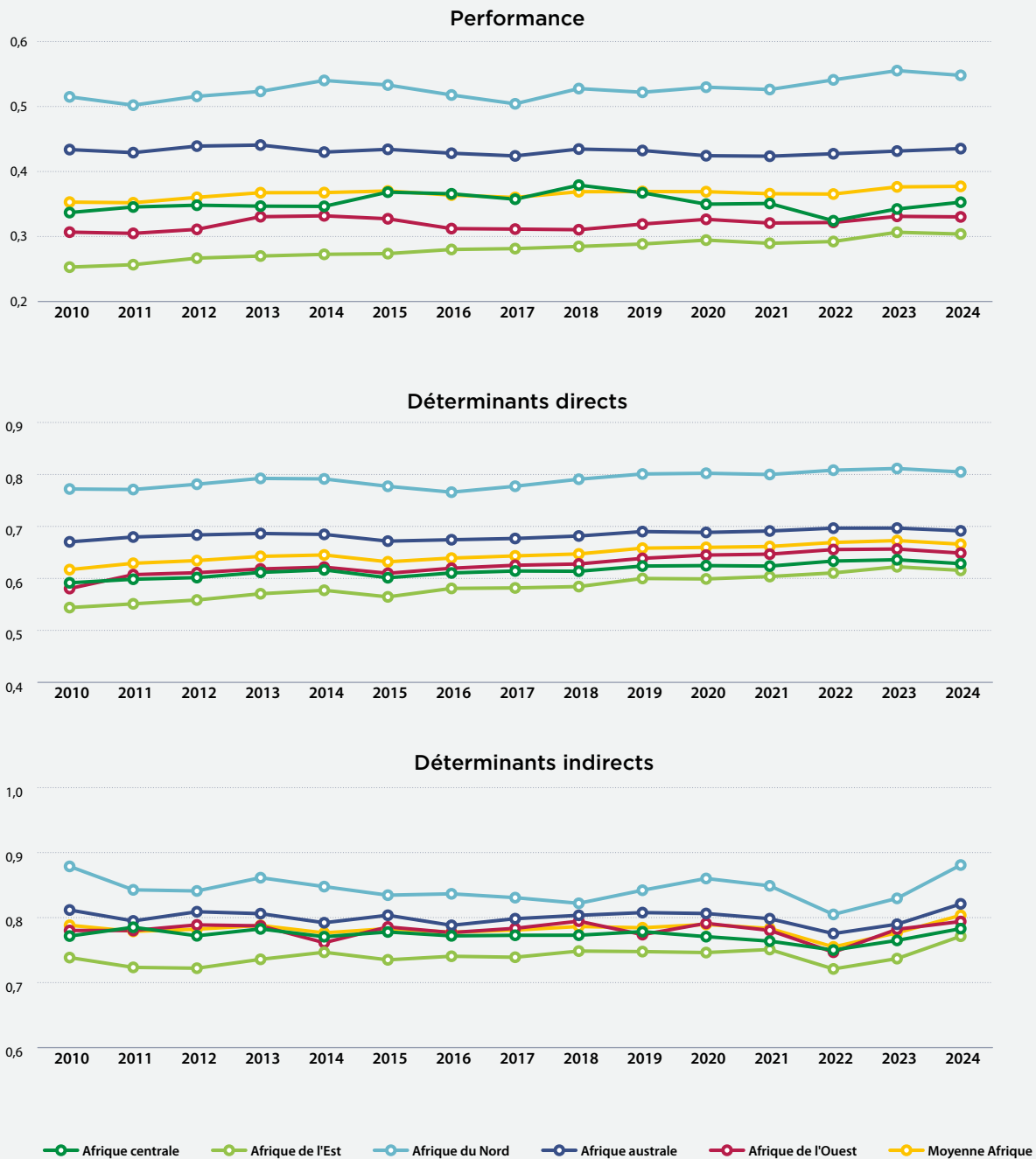
Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique du Nord	Afrique australe	Afrique de l'Ouest
Cameroun	Burundi	Algérie	Afrique du Sud	Bénin
Gabon Guinée équatoriale	Comores	Égypte	Angola	Burkina Faso
République centrafricaine	Djibouti	Libye	Botswana	Cabo Verde
République démocratique du Congo	Éthiopie	Mauritanie	Eswatini	Côte d'Ivoire
Tchad	Érythrée	Maroc	Lesotho	Gambie
	Kenya	Tunis	Madagascar	Ghana
	Ouganda		Malawi	Guinée
	Rwanda		Maurice	Guinée-Bissau
	Seychelles		Mozambique	Liberia
	Somalie		Namibie	Mali
	Soudan du Sud		Sao Tomé-et-Principe	Niger
	Soudan		Zambie	Nigeria
	Tanzanie		Zimbabwe	Sénégal
				Sierra Leone
				Togo

Figure 3. Évolution des scores régionaux de l'IIA



Source: BAD, Département des statistiques

Figure 4. Évolution des sous-régions au titre des trois composantes de l'IIA



S'agissant de la progression au fil du temps, la sous-région la plus performante est l'Afrique de l'Est, avec un taux moyen de 0,86 % par an, suivie de l'Afrique de l'Ouest (0,53 %). L'Afrique australe a enregistré la plus faible performance, avec un taux moyen de 0,12 % par an. Cette lente progression sur la période 2010-2024 est en grande partie attribuable aux performances en baisse de l'Afrique du Sud.

En ce qui concerne les sous-composantes de l'IIA, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe demeurent les régions les plus avancées en termes de performance (figure 4). Toutefois, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest ont enregistré les meilleures progressions sur la période 2010-2024, avec des notes qui ont augmenté respectivement de 1,32 % et 0,53 % en moyenne par an. En revanche, la performance de l'Afrique australe a enregistré peu d'amélioration, voire

aucune, restant quasiment inchangée en 2024 par rapport à 2010. Toutefois, un écart important subsiste entre l'Afrique du Nord et les autres régions dans ce sous-indice, bien que ces dernières affichent des progrès annuels constants, avec un taux moyen de 0,45 % par an sur la période 2010-2024.

L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest ont enregistré, en moyenne, les taux de progression annuels les plus élevés dans le sous-indice « Déterminants directs », soit respectivement 0,89 %

et 0,8 %. En revanche, le sous-indice « Déterminants indirects » est celui pour lequel les progrès ont été les plus faibles dans toutes les régions. L'Afrique de l'Est affiche la plus forte progression dans cette composante, avec un taux moyen de 0,31 % par an.

De manière générale, la progression enregistrée par l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, malgré un indice inférieur à la moyenne africaine, montre que ces sous-régions ont encore une marge d'amélioration considérable.

Focus régional: l'Afrique australe

Le développement industriel demeure un enjeu majeur pour l'Afrique australe, qui est la deuxième région la plus industrialisée du continent après l'Afrique du Nord. Les treize pays de cette région présentent de grandes disparités du point de vue de la démographie, des systèmes politiques, des structures spatiales et de la dotation en ressources, qui se traduisent par des capacités de production manufacturière inégales et des stratégies industrielles variées. L'une des caractéristiques essentielles de la région est le rôle de locomotive de l'Afrique du Sud, qui entraîne l'essentiel de la performance régionale: elle représentait 14,3 % de la valeur ajoutée manufacturière totale de l'Afrique en 2024 et environ les deux tiers de la production de la région, équivalents à 75 milliards de dollars. L'Afrique du Sud fait office à la fois de base de production et d'économie « maison mère », en fournissant à sa région des technologies, des capacités de gestion et de R&D, tout en soutenant parallèlement une production manufacturière à grande échelle. Bien que d'autres pays tels que Maurice, l'Eswatini et la Namibie affichent des résultats sectoriels remarquables, la région dans son ensemble accuse encore un retard dans le domaine de la transformation structurelle.

Capacités de production manufacturière et dynamique dans la région

Au regard des principaux indicateurs de développement industriel, l'Afrique australe demeure insuffisamment industrialisée, bien

qu'elle soit la deuxième région la plus performante d'Afrique. Hormis l'Eswatini, où la valeur ajoutée manufacturière équivalait à 28,1 % du PIB en 2024, l'industrie manufacturière ne représente encore qu'une part relativement modeste du PIB dans l'ensemble de la région, allant de 15,5 % au Zimbabwe à 5,5 % au Botswana et à seulement 1 % à Sao Tomé-et-Principe⁸⁶ (tableau 8). En moyenne, l'industrie manufacturière a contribué à hauteur de 11,6 % au PIB régional en 2024, ce qui est supérieur à la moyenne africaine de 10,6 % pour la même année, mais qui reste légèrement inférieur au niveau de 2010 – ce taux représente toutefois une augmentation constante depuis le creux de 10,15 % atteint en 2014.

Le diagnostic est plus négatif lorsqu'on utilise l'indicateur de la VAM par habitant, qui corrige les effets relatifs de l'indicateur de la VAM et rend mieux compte de la dynamique de croissance de l'industrie manufacturière. En considérant également cet indicateur, l'Afrique australe reste la deuxième région la plus industrialisée d'Afrique. En 2024, elle a enregistré une VAM moyenne par habitant de 336 dollars, soit un tiers de moins que celle de l'Afrique du Nord (493 dollars) (figure 5). Ce chiffre constitue une régression par rapport aux 426 dollars de 2010 et correspond à une baisse moyenne de 1,7 % par an sur la période. La région a connu un recul en raison de la faible performance de l'Afrique du Sud, dont la VAM par habitant a diminué, passant de 1105 dollars à 800 dollars sur la période, soit un TCAM négatif de 2,3 % (tableau 8).

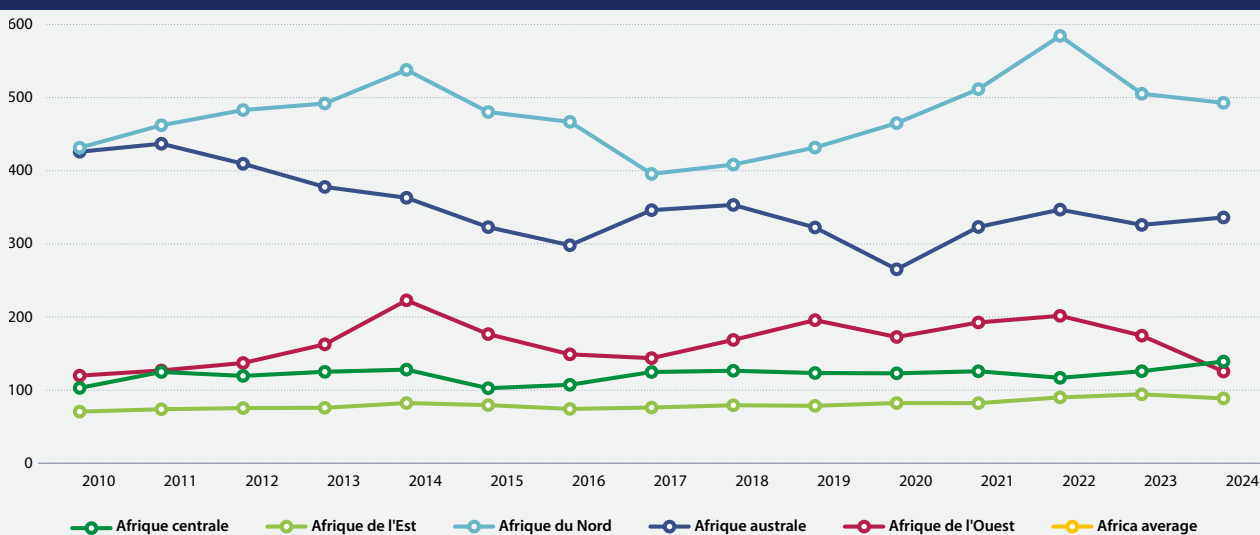
⁸⁶ Sauf indication contraire, toutes les données de cette sous-section proviennent de l'Indice de l'industrialisation en Afrique.

Tableau 8. Valeur ajoutée manufacturière en Afrique australe

Pays	Part de la VAM dans le PIB en 2010	Part de la VAM dans le PIB en 2024	TCAC de la VAM en 2010-2024	VAM par habitant (USD) en 2010	VAM par habitant (USD) en 2024	TCAC de la VAM par habitant en 2010-2024	Population en 2024 (en millions)
Angola	4,5	7,6	5,3%	184	234,3	1,7%	37,8
Botswana	8,5	5,5	0%	528,6	425,6	-1,5%	2,5
Eswatini	32,5	28,1	-0,1%	1298,7	1152,6	-0,8%	1,2
Lesotho	13,1	13,6	5,1%	149	125,6	-1,2%	21,7
Madagascar	9	11,3	-0,1%	40,3	61,6	3,1%	2,3
Malawi	9,9	11,5	1,3%	46,5	64,1	2,3%	1,3
Maurice	14,2	10,8	5,8%	1104,7	1333,1	1,4%	32
Mozambique	10	8,2	3,3%	49,8	51,9	0,3%	34,6
Namibie	12,6	10,6	0,1%	667,2	469,4	-2,5%	3
Sao Tomé-et-Principe	4,7	1	-0,7%	49,1	34,4	-2,5%	0,2
Afrique du Sud	13,9	12,8	-0,9%	1105	800,1	-2,3%	64
Zambie	7,6	9,3	3,4%	110	114,7	0,3%	21,3
Zimbabwe	9,2	15,5	13,6%	83	399,6	11,9%	16,6
Afrique australe	8,4%	8,7%	0,7%	426	336	-1,68%	238,7

Source : IIA 2025, calculs de l'auteur

Figure 5. VAM par habitant, par région (USD)



Source : BAD, Département des statistiques

L'emploi dans le secteur manufacturier

L'un des principaux arguments en faveur du développement industriel et de la transformation structurelle, en particulier dans le contexte africain, est que le secteur manufacturier constitue un important pourvoyeur d'emplois, offrant un large éventail d'opportunités pour les travailleurs tant qualifiés que non qualifiés. Comme le montre la part limitée de

l'emploi manufacturier dans l'emploi total, l'Afrique australe affiche de faibles performances en matière d'emplois industriels. À l'exception du Lesotho et de l'Eswatini, tous les pays de cette région enregistrent des taux à un chiffre pour l'emploi dans le secteur manufacturier, bien en deçà de la moyenne mondiale de 13,74 % (tableau 9). À titre de comparaison, dans des régions fortement industrialisées telles que l'ASEAN, l'emploi manufacturier représente plus de 14 % de l'emploi total.

Tableau 9. Emploi dans le secteur manufacturier en Afrique australe

Pays	Part de l'emploi manufacturier dans l'emploi total (en pourcentage)	
	2010	2024
Angola	2,4	2,1
Botswana	6,6	6,6
Eswatini	17,9	12
Lesotho	15,2	22,9
Madagascar	4,4	5,4
Malawi	4,3	3,9
Maurice	17,1	9,6
Mozambique	2	4,8
Namibie	4,9	7,8
Sao Tomé-et-Principe	6,4	6,5
Afrique du Sud	11,8	8,1
Zambie	3,8	5,7
Zimbabwe	5,2	4,7

Source : IIA 2025

Structure de la production manufacturière en fonction des exportations

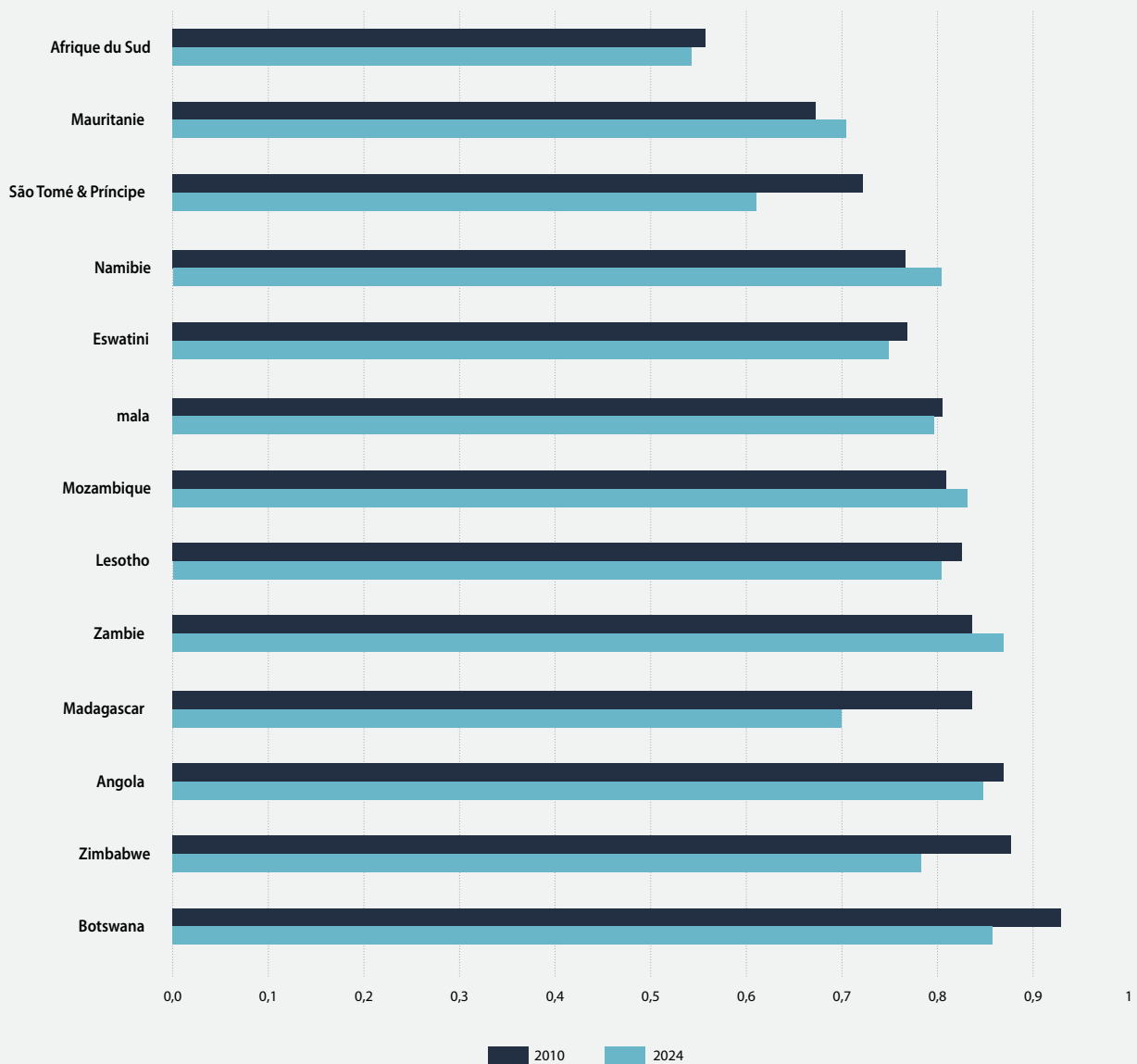
La composition sectorielle des exportations de produits manufacturés en Afrique australe révèle une forte tendance à la spécialisation primaire ou monosectorielle, ce qui freine la diversification des produits dans toute la région (tableau 10). Les économies riches en ressources sont largement dominées par les métaux de base, notamment le Zimbabwe (92,2 %), la Zambie (85,7 %), le Mozambique (65,8 %) et l'Afrique du Sud (52,2 %). Cette concentration dénote une dépendance persistante à l'égard de chaînes de

valeur extractives et métallurgiques, qui offrent peu de marge d'amélioration industrielle en aval, bien qu'elles présentent certains avantages pour l'enrichissement des minerais. En revanche, un petit nombre de pays présentent des profils d'exportation plus équilibrés : le Malawi combine l'agro-industrie (38,4 %) et les métaux (37,4 %), tandis que la Namibie affiche une structure relativement diversifiée entre les métaux (28,5 %), les aliments et boissons (22,9 %) et les machines (5,8 %). La faible part des exportations de haute technologie, en particulier de machines et d'appareils (le plus souvent inférieure à 6 %), met en lumière le peu d'amélioration technologique dans la région.

D'autres économies présentent une spécialisation davantage tournée vers l'industrie manufacturière légère, en particulier les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. Le Lesotho et Madagascar en sont des exemples notables, avec une forte prédominance des industries du textile et de l'habillement (respectivement 73,8 % et 35,5 %). Maurice affiche une structure des exportations plus diversifiée, combinant les textiles (28,9 %), les aliments et boissons (30,8 %), et les produits chimiques (12,5 %), ce qui témoigne d'une base

manufacturière relativement mature. L'indice de diversification des exportations⁸⁷ confirme ce tableau : l'Afrique du Sud (0,555) est l'économie la plus diversifiée, tandis que des pays comme le Botswana, l'Angola et le Zimbabwe affichent des niveaux de spécialisation très élevés (>0,85). Depuis 2010, seulement trois pays — l'île Maurice, la Namibie et le Mozambique — ont réussi à diversifier la structure de leurs exportations, tandis que tous les autres ont accru leur spécialisation (figure 6).

Figure 6. Indice de diversification des exportations



87 L'indice de diversification indique dans quelle mesure la structure des exportations par produit d'une économie ou d'un groupe d'économies donné(e) diffère de la tendance mondiale. Les valeurs proches de 1 traduisent généralement une concentration, tandis que celles proches de 0 indiquent une diversification.

Tableau 10. Composition sectorielle des exportations de produits manufacturés et diversification des exportations en Afrique australe

pays	Métaux de base	Aliments et boissons	Textiles et habillement	Produits chimiques	Machines et appareils	Mobilier et autres	Indice de diversification des exportations
Angola	5,5	4,1	0,1	8,4	4,8	4	0,87
Botswana	6,1	2,3	1,7	6,6	3	63,4	0,926
Lesotho	0	9,1	73,8	0,3	0,2	7,5	0,825
Madagascar	38	11,6	35,5	6,6	0,5	3,3	0,836
Malawi	37,4	38,4	2,2	1,3	4,6	0,6	0,804
Maurice	1,2	30,8	28,9	12,5	2,2	7,6	0,674
Mozambique	65,8	7,7	0,6	3,2	0,8	5,9	0,811
Namibie	28,5	22,9	0,3	2,1	5,8	0	0,769
Afrique du Sud	52,2	5,5	0,9	8,5	5,8	5,2	0,555
Zambie	85,7	4,9	0,1	2,6	0,7	2	0,835
Zimbabwe	92,2	1,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,873

Source : ONUDI, Plateforme d'analyse de l'industrie

Dans l'ensemble, l'Afrique australe reste marquée par une dualité entre les économies centrées sur les industries extractives et celles dont la structure industrielle repose sur le secteur textile. La diversification de l'industrie manufacturière

et une plus grande intégration dans des chaînes de valeur régionales plus complexes restent limitées, mais elles offrent une occasion cruciale de renforcer la résilience régionale et le développement industriel.



VI. Implications du point de vue des politiques et des investissements : accélérer la transformation industrielle de l'Afrique

L'Indice 2025 de l'industrialisation en Afrique montre que, si l'industrialisation a progressé dans une grande partie du continent, le rythme et l'ampleur de la transformation demeurent insuffisants pour réaliser ses ambitions en matière de développement. Pour combler le déficit d'industrialisation et positionner l'Afrique de manière compétitive dans une économie mondiale en pleine évolution, les décideurs et les

partenaires de développement doivent aller au-delà du diagnostic pour assurer la mise en œuvre d'actions coordonnées et ciblées.

Il ressort du présent rapport que l'accélération de l'industrialisation de l'Afrique nécessite des interventions différenciées, mais qui se renforcent mutuellement autour de cinq piliers stratégiques.

Passer du modèle de développement industriel national à une approche régionale

La fragmentation de la structure des marchés africains demeure l'un des principaux obstacles à la compétitivité industrielle. Prises individuellement, la plupart des économies ne disposent pas d'un marché intérieur, d'une infrastructure de production et d'un niveau de diversification suffisants pour soutenir des écosystèmes manufacturiers compétitifs à l'échelle mondiale. Les stratégies de développement industriel, encore largement centrées sur l'échelle nationale, devraient progressivement évoluer vers la promotion de systèmes de production régionaux. Ces derniers reposeraient sur la mise en œuvre de la ZLECAf et des CER, ainsi que sur le développement de chaînes de valeur régionales spécialisées, d'infrastructures partagées et de corridors intégrés.

Pour poursuivre la régionalisation industrielle, il est nécessaire de mieux faire connaître ses avantages et de renforcer la coordination et les capacités de conception des politiques entre les CER et les administrations nationales. L'objectif est d'atteindre un meilleur alignement entre les politiques industrielles nationales et les cadres d'intégration régionale, afin d'ancrer l'industrialisation régionale comme une priorité dans les agendas nationaux. Le dialogue sur les politiques et l'assistance technique, dans le cadre des initiatives de la ZLECAf et des CER, devraient contribuer à intégrer les priorités en matière d'industrialisation régionale dans les stratégies de développement et les programmes d'investissement des pays.

Développer les corridors économiques et industriels stratégiques

Le manque d'intégration physique et fonctionnelle continue d'entraver le développement de chaînes de valeur intra-africaines en augmentant les coûts de transaction, les retards et les incertitudes aux frontières. Malgré les progrès réalisés en matière de libéralisation tarifaire, la persistance de barrières non tarifaires, l'inefficacité des procédures douanières et la fragmentation des cadres réglementaires demeurent des obstacles majeurs à l'industrialisation et la compétitivité régionales.

Les cadres de développement spatial, tels que ceux des corridors industriels, pourraient devenir un instrument central de la régionalisation industrielle, en combinant infrastructures, grappes industrielles, systèmes énergétiques et logistique au sein de pôles de croissance intégrés. La priorité devrait être donnée au renforcement de la facilitation des

échanges commerciaux le long de ces corridors grâce à des investissements coordonnés dans les infrastructures matérielles et immatérielles. Cette démarche inclut l'amélioration de la connectivité des transports et de la logistique, la modernisation des systèmes douaniers et des dispositifs de gestion des frontières et la poursuite de l'harmonisation des normes et des réglementations. L'amélioration de la qualité des infrastructures est également essentielle pour réduire les barrières techniques aux échanges commerciaux, soutenir la diversification des exportations et permettre aux entreprises de s'intégrer dans les chaînes de valeur régionales. Les initiatives existantes en matière de corridors offrent un cadre opérationnel efficace et devraient être renforcées par une gouvernance multipays et des mécanismes de financement améliorés.

Repositionner les zones économiques spéciales en tant que catalyseurs des écosystèmes industriels

Si les zones économiques spéciales sont devenues un instrument prépondérant de la politique industrielle en Afrique, leur impact est souvent en deçà des attentes. Leur développement a fréquemment été motivé par des objectifs d'attraction des investissements plutôt que par une vision claire de la transformation structurelle à mener à bien. Cette conception s'est traduite par des approches fragmentées, des infrastructures sous-utilisées et des liens faibles avec les entreprises nationales, en particulier les PME.

Dans ce contexte, maximiser l'impact des ZES sur le développement exige de passer de modèles d'enclave à des approches plus intégrées et stratégiques. Ce changement nécessite d'aligner les ZES sur les priorités industrielles nationales et régionales et de renforcer la coordination régionale en matière de spécialisation et de développement

de ces zones, de les adapter aux contextes spécifiques de chaque pays et aux avantages comparatifs locaux, de les intégrer dans les chaînes de valeur régionales, de renforcer les liens avec les PME et les fournisseurs nationaux, et d'intégrer les considérations de durabilité environnementale.

Au bout du compte, les ZES ne devraient pas être évaluées en fonction de leur nombre, mais plutôt de leur capacité à fonctionner comme des plateformes industrielles intégrées qui soutiennent la modernisation, l'innovation et la croissance inclusive. Il est également fondamental qu'elles soient adaptées aux conditions locales et au potentiel de développement, et qu'elles contribuent efficacement à la mise en place de systèmes de production régionaux capables de résister aux pressions induites par le changement climatique et de créer une valeur ajoutée durable.

Investir dans les capacités de production et la compétitivité

Une industrialisation durable repose sur le renforcement des capacités de production des entreprises, des travailleurs et des institutions. Concernant cet aspect, les principaux obstacles tiennent aux déficits de compétences persistants, à la faiblesse des systèmes d'innovation et à la compétitivité limitée des PME, ce qui continue d'entraver la croissance de la productivité et la transformation structurelle.

Les pays africains devraient donc mettre l'accent sur l'amélioration des compétences par le biais de l'éducation et la formation techniques et professionnelles ainsi que de l'industrie manufacturière de pointe, sur le renforcement des infrastructures de qualité et l'harmonisation des normes, et sur la promotion de la formalisation et de la modernisation des PME. Une priorité essentielle serait de mieux coordonner les systèmes d'EFTP au niveau régional avec les besoins réels de l'industrie et des chaînes de valeur régionales, en veillant à

ce que le développement des compétences soit axé sur la demande et aligné sur l'évolution des structures de production dans les différents pays, et qu'il contribue efficacement à l'amélioration de la productivité.

Le développement et la modernisation des PME constituent également un complément essentiel aux efforts d'amélioration des compétences. Outre la formation de la main-d'œuvre, les PME ont besoin d'un environnement des affaires et d'un système d'innovation favorables, ainsi que d'un accompagnement ciblé pour améliorer leur accès aux technologies, renforcer leurs capacités de gestion et de production, accroître leur compétitivité et faciliter leur formalisation progressive. Le renforcement de leur intégration dans les chaînes de valeur régionales sera essentiel pour convertir le développement des compétences en gains de productivité et en une transformation industrielle générale.



VII. Conclusion/Perspectives stratégiques

Le défi de l'industrialisation de l'Afrique ne réside plus dans la conception de stratégies, mais dans leur mise en œuvre efficace à plus grande échelle. Le continent recèle des fondements démographiques, géographiques et institutionnels ainsi que des ressources nécessaires à l'industrialisation. Toutefois, la réalisation de son potentiel dépendra d'une meilleure coordination des politiques, d'institutions plus efficaces, d'une coopération régionale plus étroite et d'investissements soutenus à long terme.

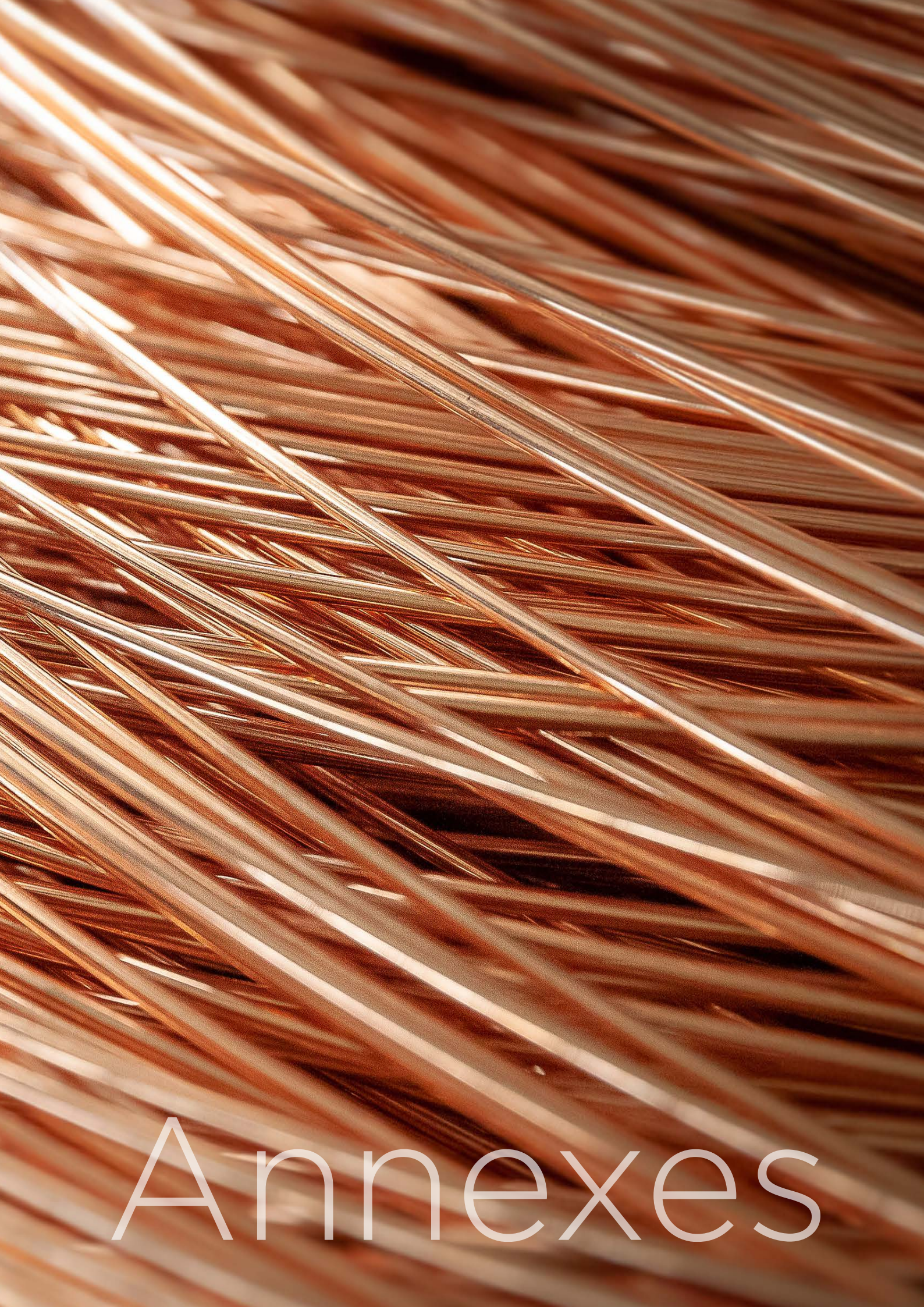
La décennie à venir sera déterminante. Si les conclusions de l'Indice 2025 de l'industrialisation en Afrique mettent en exergue des progrès tangibles à travers le continent, elles révèlent également que le rythme et la profondeur de la transformation structurelle demeurent insuffisants pour réaliser les ambitions de développement à long terme de l'Afrique et pour lui permettre de se positionner de manière compétitive dans une économie mondiale qui évolue rapidement.

Dans le même temps, l'Afrique se trouve à la croisée des chemins. La convergence de la ZLECAf, l'évolution des chaînes de valeur mondiales, la transition écologique, la digitalisation rapide et la forte croissance démographique offrent au continent une occasion unique et potentiellement transformatrice d'émerger comme un bloc industriel compétitif à l'échelle mondiale. Pour réaliser ce potentiel, il faudra dépasser les approches fragmentées et dictées par le seul intérêt national pour s'orienter vers des politiques industrielles coordonnées, à plus grande échelle et tournées vers l'action.

L'industrialisation en Afrique doit donc passer d'initiatives de production isolées à des écosystèmes industriels intégrés, ancrés dans des chaînes de valeur régionales, des plateformes industrielles stratégiques, des infrastructures de production et une compétitivité fondée sur l'innovation. Cette transition exigera une coordination plus forte des politiques, une intégration régionale plus poussée, une participation accrue du secteur privé et des investissements nettement plus importants dans les secteurs productifs.

En définitive, la question qui se pose à l'Afrique n'est plus de savoir si l'industrialisation est nécessaire, mais à quel rythme et avec quelle efficacité elle peut être réalisée. L'Indice 2025 de l'industrialisation en Afrique sert d'analyse comparative sous forme de diagnostic et d'outil stratégique pour aider les pouvoirs publics, les institutions de financement du développement et les investisseurs à concevoir des interventions fondées sur des données probantes qui accélèrent la transformation industrielle, renforcent la compétitivité et ouvrent la voie à une prospérité inclusive et durable sur l'ensemble du continent.

Les décisions prises aujourd'hui détermineront si l'Afrique s'impose comme la prochaine frontière de la croissance industrielle mondiale, ou si son vaste potentiel industriel reste inexploité. Il est essentiel d'agir avec encore davantage d'ambition et de détermination.



Annexes

VIII. Annexes

Indice de l'industrialisation en Afrique et scores par dimension

Tableau 12. Indice de l'industrialisation en Afrique 2025

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Quintile 2024
Maroc	0,7807	0,7806	0,7869	0,7961	0,7930	0,7920	0,7966	0,7983	0,8099	0,8225	0,8268	0,8323	0,8222	0,8333	0,8415	Supérieur
Afrique du Sud	0,8819	0,8615	0,8659	0,8617	0,8448	0,8442	0,8301	0,8371	0,8442	0,8518	0,8321	0,8392	0,8388	0,8401	0,8396	Supérieur
Égypte	0,7545	0,7231	0,7416	0,7515	0,7409	0,7450	0,7511	0,7380	0,7440	0,7608	0,7808	0,7909	0,7926	0,7835	0,7827	Supérieur
Tunisie	0,7763	0,7782	0,7791	0,7829	0,7799	0,7673	0,7655	0,7569	0,7542	0,7680	0,7596	0,7630	0,7623	0,7751	0,7760	Supérieur
Maurice	0,6812	0,6651	0,6775	0,6787	0,6800	0,6748	0,6686	0,6605	0,6663	0,6756	0,6677	0,6579	0,6522	0,6610	0,6731	Supérieur
Algérie	0,5977	0,6028	0,5930	0,6056	0,6414	0,6247	0,6178	0,6141	0,6545	0,6486	0,6455	0,6288	0,6414	0,6612	0,6661	Supérieur
Eswatini	0,6658	0,6594	0,6513	0,6552	0,6442	0,6493	0,6340	0,6420	0,6463	0,6627	0,6379	0,6438	0,6386	0,6445	0,6509	Supérieur
Sénégal	0,5739	0,5771	0,5832	0,5838	0,5729	0,5753	0,5810	0,5875	0,5944	0,6032	0,6164	0,6211	0,6245	0,6293	0,6368	Supérieur
Namibie	0,6332	0,6275	0,6264	0,6259	0,6117	0,6131	0,6038	0,6162	0,6392	0,6240	0,6220	0,6260	0,6243	0,6251	0,6295	Supérieur
Côte d'Ivoire	0,5793	0,5571	0,5673	0,6104	0,5909	0,5887	0,5888	0,5825	0,5687	0,5861	0,5928	0,5886	0,5909	0,6166	0,6173	Supérieur
Kenya	0,5761	0,5747	0,5820	0,5890	0,5936	0,5849	0,5857	0,5732	0,5891	0,5907	0,5932	0,5910	0,5886	0,5947	0,6058	Intermédiaire supérieur
Gabon	0,5189	0,5440	0,5764	0,5835	0,5899	0,5902	0,6044	0,5565	0,5989	0,6004	0,5979	0,5960	0,5855	0,5920	0,6021	Intermédiaire supérieur
Rép. dém. du Congo	0,4976	0,5016	0,5237	0,5342	0,5315	0,5594	0,5418	0,5688	0,6005	0,5889	0,5783	0,5885	0,5541	0,5981	0,5987	Intermédiaire supérieur
Nigeria	0,5689	0,5716	0,5736	0,5894	0,6081	0,5929	0,5597	0,5623	0,5812	0,5987	0,5971	0,6019	0,6232	0,6068	0,5914	Intermédiaire supérieur
Botswana	0,6049	0,5889	0,5894	0,5817	0,5835	0,5866	0,5812	0,5748	0,5840	0,5936	0,5894	0,5738	0,5711	0,5848	0,5853	Intermédiaire supérieur
Ouganda	0,5520	0,5454	0,5534	0,5719	0,5577	0,5538	0,5478	0,5396	0,5506	0,5579	0,5652	0,5674	0,5557	0,5929	0,5822	Intermédiaire supérieur
Guinée équatoriale	0,5905	0,6052	0,5965	0,5967	0,5863	0,5569	0,5614	0,5506	0,5776	0,5754	0,5345	0,5611	0,5326	0,5718	0,5767	Intermédiaire supérieur

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Quintile 2024
Ghana	0,5582	0,5749	0,5760	0,5912	0,5760	0,5734	0,5758	0,5720	0,5630	0,5796	0,5894	0,5914	0,5828	0,5819	0,5735	Intermédiaire supérieur
Zambie	0,5353	0,5374	0,5603	0,5712	0,5579	0,5484	0,5481	0,5566	0,5521	0,5470	0,5386	0,5455	0,5534	0,5639	0,5703	Intermédiaire supérieur
Libye	0,6169	0,5447	0,5796	0,6039	0,5984	0,5773	0,5513	0,5321	0,5338	0,5295	0,5478	0,5403	0,5423	0,5544	0,5552	Intermédiaire supérieur
Cameroun	0,5435	0,5618	0,5546	0,5605	0,5530	0,5467	0,5460	0,5430	0,5450	0,5505	0,5564	0,5434	0,5399	0,5401	0,5547	Intermédiaire supérieur
Rép. du Congo	0,5431	0,5510	0,5347	0,5671	0,5818	0,6001	0,6210	0,6122	0,5750	0,5547	0,5684	0,5657	0,5379	0,5528	0,5547	Intermédiaire supérieur
Tanzanie	0,5106	0,5124	0,5299	0,5245	0,5268	0,5177	0,5056	0,5138	0,5441	0,5325	0,5370	0,5318	0,5365	0,5416	0,5530	Intermédiaire
Bénin	0,4834	0,4971	0,4931	0,5275	0,5397	0,5248	0,5047	0,5231	0,5336	0,5152	0,5315	0,5310	0,5327	0,5545	0,5519	Intermédiaire
Togo	0,5074	0,5241	0,5216	0,5428	0,5303	0,5195	0,5266	0,5076	0,5136	0,5212	0,5384	0,5135	0,5017	0,5088	0,5479	Intermédiaire
Lesotho	0,5593	0,5489	0,5446	0,5472	0,5267	0,5392	0,5518	0,5415	0,5538	0,5515	0,5495	0,5493	0,5342	0,5355	0,5378	Intermédiaire
Seychelles	0,5230	0,5446	0,5096	0,5059	0,5194	0,5203	0,5226	0,5544	0,5494	0,5531	0,5622	0,5160	0,5245	0,5131	0,5364	Intermédiaire
Zimbabwe	0,5176	0,5124	0,5327	0,5395	0,5261	0,5220	0,5083	0,5244	0,5274	0,5307	0,5232	0,5182	0,5344	0,5365	0,5343	Intermédiaire
Angola	0,5156	0,5236	0,5430	0,5380	0,4841	0,5322	0,5325	0,5242	0,4957	0,5059	0,5070	0,5087	0,5144	0,5369	0,5338	Intermédiaire
Djibouti	0,4129	0,4040	0,4260	0,4347	0,4179	0,3990	0,4717	0,4880	0,4839	0,5018	0,5195	0,5180	0,5047	0,5342	0,5335	Intermédiaire
Éthiopie	0,4690	0,4639	0,4890	0,4897	0,4905	0,4963	0,5051	0,5129	0,5127	0,5213	0,5276	0,5085	0,5115	0,5220	0,5265	Intermédiaire
Rwanda	0,4496	0,4428	0,4516	0,4583	0,4664	0,4687	0,4544	0,4619	0,4767	0,4934	0,4837	0,5115	0,5006	0,5105	0,5242	Intermédiaire inférieur
Mozambique	0,4590	0,4830	0,5276	0,5330	0,5416	0,5240	0,5197	0,5056	0,5337	0,5271	0,5354	0,5258	0,5178	0,5079	0,5203	Intermédiaire inférieur
Mauritanie	0,4412	0,4615	0,4702	0,4760	0,4974	0,4819	0,4394	0,4585	0,4900	0,4802	0,4935	0,4721	0,4835	0,5106	0,5130	Intermédiaire inférieur
Mali	0,4912	0,4880	0,4868	0,4852	0,5027	0,4951	0,4800	0,5063	0,4903	0,4815	0,5150	0,4985	0,4929	0,5243	0,5100	Intermédiaire inférieur
Burkina Faso	0,4674	0,4774	0,4776	0,4860	0,4834	0,4828	0,4913	0,4845	0,4913	0,4897	0,4965	0,4899	0,4881	0,5182	0,5043	Intermédiaire inférieur
Cabo Verde	0,4987	0,5066	0,5069	0,5081	0,4932	0,5314	0,5198	0,5044	0,4783	0,4897	0,4923	0,5039	0,4727	0,4828	0,4970	Intermédiaire inférieur
Madagascar	0,4719	0,4748	0,4806	0,4888	0,4853	0,4729	0,4859	0,4790	0,4880	0,4970	0,4956	0,4933	0,4991	0,4979	0,4912	Intermédiaire inférieur
Malawi	0,4463	0,4611	0,4399	0,4404	0,4645	0,4494	0,4430	0,4428	0,4441	0,4511	0,4531	0,4641	0,4619	0,4595	0,4854	Intermédiaire inférieur
Niger	0,4834	0,5001	0,5097	0,5207	0,5107	0,5166	0,5100	0,5082	0,4771	0,4727	0,4961	0,4877	0,4762	0,5048	0,4835	Intermédiaire inférieur
Guinée	0,4025	0,4103	0,4279	0,4459	0,4588	0,4669	0,4477	0,4813	0,4881	0,4814	0,4957	0,4940	0,4917	0,4734	0,4675	Intermédiaire inférieur
Liberia	0,4242	0,4423	0,4546	0,4623	0,4599	0,4507	0,4563	0,4519	0,4528	0,4510	0,4478	0,4507	0,4591	0,4577	0,4629	Inférieur
Soudan	0,4589	0,4572	0,4886	0,4750	0,4680	0,4760	0,4828	0,4571	0,4555	0,4651	0,4498	0,4583	0,4493	0,4653	0,4565	Inférieur

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Quintile 2024
Tchad	0,4427	0,4422	0,4266	0,4358	0,4342	0,4448	0,4440	0,4461	0,4511	0,4494	0,4375	0,4310	0,4312	0,4409	0,4374	Inférieur
Sierra Leone	0,3787	0,3911	0,4035	0,4083	0,3883	0,3905	0,3910	0,3963	0,4339	0,4309	0,4313	0,4297	0,4330	0,4411	0,4371	Inférieur
Somalie	0,3278	0,3332	0,3497	0,3583	0,3656	0,3562	0,3662	0,3657	0,3664	0,3701	0,3719	0,3874	0,3908	0,4205	0,4324	Inférieur
Rép. centrafricaine	0,4121	0,4200	0,4238	0,4010	0,3979	0,4407	0,4285	0,4435	0,4362	0,4579	0,4375	0,4193	0,4279	0,4154	0,4319	Inférieur
Comores	0,3958	0,4031	0,3949	0,4052	0,4065	0,3957	0,4049	0,4096	0,4174	0,4266	0,4198	0,4247	0,4208	0,4225	0,4278	Inférieur
Érythrée	0,3894	0,4056	0,4047	0,4107	0,4094	0,4027	0,4067	0,4070	0,4197	0,4205	0,4160	0,4099	0,4045	0,4291	0,4188	Inférieur
Gambie	0,3992	0,4109	0,4195	0,4151	0,4130	0,4057	0,3823	0,3785	0,4002	0,3968	0,4037	0,3835	0,3868	0,4154	0,4120	Inférieur
Guinée-Bissau	0,3369	0,3435	0,3576	0,3606	0,3724	0,3536	0,3661	0,3742	0,3870	0,4231	0,4063	0,4040	0,3999	0,4045	0,4115	Inférieur
Burundi	0,3639	0,3664	0,3732	0,3824	0,4040	0,3908	0,3936	0,3821	0,3921	0,3906	0,3911	0,3965	0,4014	0,4105	0,4061	Inférieur
Soudan du Sud	0,2512	0,2500	0,2557	0,2922	0,3385	0,3255	0,3427	0,3415	0,3286	0,3344	0,3548	0,3640	0,3858	0,3870	0,3768	Inférieur
Sao Tomé-et-Principe	0,4049	0,3983	0,3901	0,3824	0,3821	0,3748	0,3730	0,3771	0,3991	0,3931	0,3815	0,3799	0,3770	0,3738	0,3747	Inférieur

Tableau 13. Indice de performance

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Quintile 2024
Maroc	0,6822	0,6766	0,6888	0,7037	0,7086	0,7166	0,7143	0,7100	0,7275	0,7471	0,7496	0,7581	0,7648	0,7774	0,7755	Supérieur
Afrique du Sud	0,8296	0,8024	0,8143	0,8025	0,7896	0,7880	0,7699	0,7691	0,7743	0,7860	0,7571	0,7641	0,7657	0,7770	0,7695	Supérieur
Tunisie	0,7327	0,7166	0,7236	0,7306	0,7220	0,7110	0,7073	0,6932	0,6939	0,7089	0,7075	0,7081	0,7135	0,7339	0,7304	Supérieur
Égypte	0,6423	0,6242	0,6579	0,6697	0,6680	0,6765	0,6697	0,6507	0,6569	0,6821	0,7104	0,7130	0,7257	0,7114	0,7041	Supérieur
Eswatini	0,6502	0,6444	0,6461	0,6456	0,6377	0,6494	0,6337	0,6270	0,6172	0,6324	0,6138	0,6088	0,6063	0,6089	0,6203	Supérieur
Maurice	0,5797	0,5787	0,5913	0,5979	0,6023	0,5907	0,5717	0,5532	0,5658	0,5702	0,5556	0,5468	0,5553	0,5594	0,5606	Supérieur
Algérie	0,3873	0,3997	0,4045	0,3959	0,4602	0,4395	0,4296	0,4155	0,4814	0,4516	0,4411	0,4490	0,4779	0,5052	0,4939	Supérieur
Guinée équatoriale	0,5172	0,5515	0,5346	0,5369	0,5250	0,4699	0,4680	0,4545	0,5032	0,4790	0,4194	0,4771	0,4107	0,4774	0,4883	Supérieur
Sénégal	0,4543	0,4633	0,4622	0,4596	0,4562	0,4493	0,4522	0,4550	0,4600	0,4645	0,4761	0,4781	0,5036	0,4860	0,4838	Supérieur
Rép. du Congo	0,3496	0,3512	0,3702	0,3774	0,3678	0,4307	0,3986	0,4665	0,5312	0,4838	0,4722	0,4878	0,4050	0,4776	0,4797	Supérieur
Namibie	0,5143	0,4970	0,4945	0,4903	0,4661	0,4551	0,4488	0,4732	0,5126	0,4768	0,4632	0,4732	0,4738	0,4722	0,4676	Intermédiaire supérieur

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Quintile 2024
Côte d'Ivoire	0,4422	0,4130	0,4207	0,4949	0,4651	0,4636	0,4546	0,4331	0,3980	0,4254	0,4305	0,4288	0,4378	0,4612	0,4614	Intermédiaire supérieur
Gabon	0,3522	0,3819	0,4422	0,4460	0,4640	0,4850	0,4898	0,4001	0,4828	0,4652	0,4591	0,4546	0,4403	0,4442	0,4551	Intermédiaire supérieur
Kenya	0,4481	0,4462	0,4630	0,4590	0,4602	0,4564	0,4502	0,4295	0,4331	0,4407	0,4404	0,4386	0,4450	0,4509	0,4497	Intermédiaire supérieur
Nigeria	0,4035	0,3856	0,3892	0,4119	0,4387	0,4186	0,3574	0,3703	0,4107	0,4385	0,4275	0,4317	0,4726	0,4370	0,4171	Intermédiaire supérieur
Ouganda	0,3950	0,3951	0,4077	0,4121	0,3946	0,3973	0,3826	0,3631	0,3586	0,3680	0,3840	0,3845	0,3906	0,4425	0,4100	Intermédiaire supérieur
Ghana	0,4041	0,4232	0,4158	0,4441	0,4149	0,4107	0,4076	0,4000	0,3761	0,4066	0,4252	0,4294	0,4115	0,4227	0,4038	Intermédiaire supérieur
Zambie	0,3570	0,3558	0,3841	0,4020	0,3867	0,3717	0,3740	0,3722	0,3761	0,3675	0,3629	0,3717	0,3802	0,3924	0,4031	Intermédiaire supérieur
Togo	0,3643	0,3838	0,3664	0,4007	0,3875	0,3700	0,3772	0,3496	0,3448	0,3531	0,3838	0,3465	0,3449	0,3368	0,4008	Intermédiaire supérieur
Lesotho	0,4348	0,4310	0,4248	0,4141	0,3895	0,4175	0,4391	0,4193	0,4309	0,4297	0,4167	0,4212	0,4023	0,3852	0,3924	Intermédiaire supérieur
Zimbabwe	0,3527	0,3339	0,3710	0,3750	0,3733	0,3636	0,3485	0,3664	0,4005	0,4052	0,3932	0,3766	0,3954	0,3905	0,3907	Intermédiaire supérieur
Cameroun	0,3670	0,3963	0,3791	0,3870	0,3723	0,3740	0,3671	0,3546	0,3546	0,3650	0,3743	0,3593	0,3650	0,3698	0,3823	Intermédiaire supérieur
Djibouti	0,2005	0,1989	0,2227	0,2204	0,2363	0,2525	0,3236	0,3493	0,3502	0,3588	0,3749	0,3788	0,3633	0,3768	0,3735	Intermédiaire
Botswana	0,4453	0,4187	0,4268	0,4099	0,4117	0,4224	0,3989	0,3848	0,3979	0,3957	0,3848	0,3851	0,3933	0,3981	0,3724	Intermédiaire
Angola	0,3048	0,3048	0,3453	0,3394	0,2442	0,3251	0,3350	0,3237	0,2834	0,3058	0,3089	0,3139	0,3283	0,3731	0,3683	Intermédiaire
Tanzanie	0,3331	0,3267	0,3556	0,3481	0,3416	0,3566	0,3313	0,3428	0,3873	0,3504	0,3522	0,3351	0,3367	0,3372	0,3590	Intermédiaire
Benin	0,3109	0,3097	0,3154	0,3473	0,3891	0,3478	0,3252	0,3300	0,3427	0,3244	0,3468	0,3331	0,3234	0,3559	0,3577	Intermédiaire
Rép. du Congo	0,3989	0,4080	0,3728	0,4164	0,4279	0,4650	0,4981	0,4796	0,4081	0,3647	0,3924	0,3871	0,3326	0,3536	0,3573	Intermédiaire
Seychelles	0,3474	0,3764	0,3330	0,3234	0,3270	0,3435	0,3510	0,3980	0,3923	0,3922	0,4101	0,3513	0,3430	0,3362	0,3417	Intermédiaire
Madagascar	0,3266	0,3253	0,3195	0,3394	0,3345	0,3293	0,3403	0,3309	0,3382	0,3456	0,3423	0,3459	0,3526	0,3497	0,3364	Intermédiaire
Malawi	0,2728	0,2861	0,2461	0,2643	0,3041	0,2930	0,2691	0,2647	0,2571	0,2708	0,2678	0,2791	0,2862	0,2800	0,3292	Intermédiaire
Rwanda	0,2419	0,2447	0,2538	0,2551	0,2543	0,2564	0,2396	0,2392	0,2542	0,2775	0,2865	0,3017	0,3086	0,3220	0,3243	Intermédiaire inférieur
Éthiopie	0,2640	0,2681	0,2987	0,2956	0,2949	0,3066	0,3095	0,3152	0,3103	0,3193	0,3372	0,2962	0,2948	0,3080	0,3195	Intermédiaire inférieur
Guinée	0,2431	0,2246	0,2562	0,2835	0,3000	0,3119	0,2347	0,3269	0,3346	0,3157	0,3365	0,3334	0,3290	0,3321	0,3169	Intermédiaire inférieur
Burkina Faso	0,3089	0,2896	0,2914	0,2877	0,3094	0,2944	0,2952	0,2731	0,2795	0,2953	0,2952	0,2970	0,3103	0,3254	0,3134	Intermédiaire inférieur

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Quintile 2024
Libye	0,4464	0,3665	0,3915	0,4048	0,3973	0,4011	0,3450	0,3146	0,3168	0,2926	0,3013	0,2994	0,3052	0,3099	0,3128	Intermédiaire inférieur
Niger	0,3207	0,3224	0,3365	0,3545	0,3514	0,3491	0,3382	0,3274	0,2639	0,2669	0,2881	0,2822	0,2569	0,3062	0,2969	Intermédiaire inférieur
Mali	0,3174	0,2987	0,3017	0,2973	0,3149	0,3059	0,2832	0,3108	0,2752	0,2714	0,3208	0,2872	0,2922	0,3129	0,2956	Intermédiaire inférieur
Mozambique	0,2377	0,2725	0,2889	0,3010	0,3066	0,2811	0,3055	0,2849	0,3077	0,2839	0,2973	0,2844	0,2792	0,2849	0,2889	Intermédiaire inférieur
Cabo Verde	0,2662	0,2672	0,2718	0,2809	0,2572	0,3371	0,3222	0,2662	0,2498	0,2692	0,2681	0,2888	0,2611	0,2607	0,2850	Intermédiaire inférieur
Comores	0,2558	0,2363	0,2350	0,2393	0,2453	0,2295	0,2425	0,2461	0,2581	0,2825	0,2583	0,2669	0,2763	0,2753	0,2763	Intermédiaire inférieur
Sierra Leone	0,2069	0,2040	0,2355	0,2540	0,2078	0,2281	0,2280	0,2256	0,2927	0,2792	0,2788	0,2728	0,2740	0,2791	0,2723	Inférieur
Mauritanie	0,1982	0,2289	0,2278	0,2351	0,2848	0,2540	0,2407	0,2410	0,2892	0,2491	0,2686	0,2293	0,2590	0,2938	0,2712	Inférieur
Somalie	0,1409	0,1524	0,1681	0,1822	0,1925	0,1652	0,1712	0,1815	0,1997	0,1863	0,1762	0,1911	0,1963	0,2334	0,2631	Inférieur
Soudan	0,2630	0,2584	0,3075	0,2756	0,2662	0,2867	0,3014	0,2475	0,2566	0,2693	0,2565	0,2567	0,2599	0,2750	0,2605	Inférieur
Rép. centrafricaine	0,2189	0,2289	0,2584	0,2142	0,2166	0,2927	0,2778	0,3013	0,2729	0,3157	0,2691	0,2519	0,2679	0,2328	0,2583	Inférieur
Liberia	0,2178	0,2310	0,2362	0,2690	0,2673	0,2489	0,2487	0,2405	0,2432	0,2404	0,2313	0,2409	0,2438	0,2353	0,2450	Inférieur
Érythrée	0,1978	0,2142	0,2106	0,2277	0,2403	0,2340	0,2182	0,2215	0,2480	0,2182	0,2210	0,2106	0,2107	0,2497	0,2329	Inférieur
Gambie	0,2137	0,2186	0,2326	0,2353	0,2426	0,2346	0,1965	0,1894	0,2104	0,2057	0,1972	0,1596	0,1604	0,2115	0,2047	Inférieur
Sao Tomé-et-Principe	0,2259	0,2126	0,2072	0,1916	0,1998	0,1822	0,1828	0,1687	0,2426	0,2264	0,2008	0,1911	0,1830	0,1922	0,2018	Inférieur
Tchad	0,2650	0,2324	0,2206	0,2039	0,1973	0,2465	0,2432	0,2336	0,2365	0,2383	0,2105	0,1975	0,1892	0,1911	0,1991	Inférieur
Guinée-Bissau	0,1261	0,1373	0,1328	0,1355	0,1748	0,1388	0,1611	0,1726	0,1750	0,2301	0,1905	0,2005	0,2025	0,2022	0,1979	Inférieur
Soudan du Sud	0,1051	0,1015	0,1038	0,1692	0,1587	0,1561	0,1711	0,1892	0,1524	0,1591	0,1919	0,1996	0,2201	0,2023	0,1974	Inférieur
Burundi	0,1749	0,1871	0,1964	0,1795	0,2000	0,1996	0,1993	0,1961	0,2018	0,1892	0,1962	0,1983	0,1984	0,2058	0,1966	Inférieur

Tableau 14. Indice des déterminants directs

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Quintile 2024
Afrique du Sud	0,9297	0,9265	0,9238	0,9352	0,9149	0,8967	0,8971	0,9152	0,9119	0,9204	0,9064	0,9121	0,9287	0,9112	0,8984	Supérieur
Maroc	0,8666	0,8745	0,8753	0,8843	0,8747	0,8579	0,8722	0,8828	0,8912	0,8997	0,9091	0,9081	0,9023	0,9085	0,8965	Supérieur
Égypte	0,8378	0,8253	0,8260	0,8229	0,8202	0,8142	0,8377	0,8340	0,8448	0,8568	0,8496	0,8571	0,8779	0,8700	0,8748	Supérieur
Tunisie	0,7969	0,8290	0,8342	0,8409	0,8361	0,8159	0,8141	0,8244	0,8352	0,8378	0,8141	0,8235	0,8361	0,8372	0,8179	Supérieur
Algérie	0,7658	0,7615	0,7599	0,7769	0,7808	0,7772	0,7850	0,7929	0,8004	0,8131	0,8222	0,8104	0,8033	0,8138	0,8028	Supérieur
Maurice	0,7801	0,7654	0,7680	0,7771	0,7674	0,7492	0,7537	0,7667	0,7650	0,7756	0,7795	0,7824	0,7878	0,8028	0,7993	Supérieur
Sénégal	0,6283	0,6405	0,6456	0,6547	0,6607	0,6470	0,6554	0,6695	0,6839	0,7028	0,7219	0,7317	0,7549	0,7706	0,7593	Supérieur
Nigeria	0,6892	0,7243	0,7228	0,7361	0,7510	0,7351	0,7266	0,7182	0,7147	0,7249	0,7366	0,7468	0,7502	0,7548	0,7503	Supérieur
Libye	0,7341	0,6909	0,7341	0,7606	0,7723	0,7491	0,7495	0,7391	0,7442	0,7534	0,7641	0,7372	0,7445	0,7518	0,7453	Supérieur
Namibie	0,6771	0,7028	0,7026	0,7130	0,7141	0,7185	0,7171	0,7149	0,7100	0,7231	0,7256	0,7336	0,7435	0,7456	0,7436	Supérieur
Botswana	0,7136	0,7251	0,7160	0,7030	0,6978	0,6891	0,6932	0,7074	0,7145	0,7332	0,7393	0,7194	0,7205	0,7309	0,7324	Intermédiaire supérieur
Côte d'Ivoire	0,6534	0,6471	0,6459	0,6631	0,6549	0,6482	0,6567	0,6679	0,6787	0,6910	0,7004	0,7034	0,7139	0,7314	0,7269	Intermédiaire supérieur
Seychelles	0,7337	0,7310	0,7314	0,7210	0,7296	0,7145	0,7233	0,7239	0,7284	0,7281	0,7257	0,7138	0,7151	0,7280	0,7205	Intermédiaire supérieur
Rép. du Congo	0,6144	0,6224	0,6533	0,6734	0,6914	0,7098	0,7208	0,7050	0,7020	0,7106	0,7119	0,7072	0,7149	0,7251	0,7188	Intermédiaire supérieur
Ghana	0,6821	0,7038	0,7173	0,7217	0,7301	0,7268	0,7322	0,7296	0,7383	0,7439	0,7445	0,7436	0,7480	0,7206	0,7180	Intermédiaire supérieur
Mozambique	0,6347	0,6510	0,7075	0,7345	0,7420	0,7281	0,7435	0,7299	0,7502	0,7471	0,7624	0,7581	0,7686	0,7248	0,7168	Intermédiaire supérieur
Zambie	0,6794	0,6856	0,6902	0,6984	0,7085	0,7081	0,7064	0,7126	0,7153	0,7238	0,7078	0,7022	0,7043	0,7145	0,7122	Intermédiaire supérieur
Gabon	0,6175	0,6462	0,6528	0,6713	0,6880	0,6734	0,6781	0,6692	0,6856	0,7039	0,7063	0,7037	0,7090	0,7168	0,7095	Intermédiaire supérieur
Kenya	0,6337	0,6681	0,6606	0,6707	0,6870	0,6628	0,6722	0,6828	0,6919	0,6996	0,7052	0,7025	0,7062	0,7118	0,7055	Intermédiaire supérieur
Ouganda	0,6436	0,6584	0,6614	0,6806	0,6653	0,6631	0,6669	0,6710	0,6805	0,6885	0,6863	0,6923	0,6988	0,7073	0,7028	Intermédiaire supérieur
Cabo Verde	0,7381	0,7751	0,7613	0,7643	0,7756	0,7469	0,7535	0,7648	0,7111	0,7169	0,7321	0,7346	0,7215	0,7175	0,7027	Intermédiaire supérieur
Rép. dém. du Congo	0,6008	0,6077	0,5948	0,6169	0,6258	0,6130	0,6243	0,6357	0,6365	0,6425	0,6624	0,6672	0,6851	0,7036	0,6978	Intermédiaire supérieur
Mauritanie	0,6306	0,6447	0,6574	0,6689	0,6645	0,6485	0,5367	0,5909	0,6292	0,6444	0,6546	0,6632	0,6851	0,6871	0,6914	Intermédiaire

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Quintile 2024
Éthiopie	0,6148	0,5951	0,6230	0,6335	0,6416	0,6386	0,6581	0,6711	0,6791	0,6875	0,6801	0,6857	0,6928	0,6969	0,6898	Intermédiaire
Tanzanie	0,6470	0,6635	0,6694	0,6667	0,6682	0,6155	0,6134	0,6200	0,6274	0,6470	0,6561	0,6650	0,6781	0,6853	0,6816	Intermédiaire
Bénin	0,5489	0,5755	0,5840	0,6080	0,6133	0,5988	0,6035	0,6201	0,6296	0,6338	0,6335	0,6372	0,6575	0,6741	0,6700	Intermédiaire
Cameroun	0,6314	0,6419	0,6440	0,6511	0,6518	0,6312	0,6409	0,6535	0,6602	0,6629	0,6668	0,6501	0,6637	0,6748	0,6691	Intermédiaire
Angola	0,7130	0,7338	0,7282	0,7246	0,7120	0,7353	0,7228	0,7099	0,6880	0,6896	0,6937	0,6851	0,6710	0,6713	0,6642	Intermédiaire
Rwanda	0,5609	0,5676	0,5774	0,5846	0,5991	0,5994	0,6115	0,6183	0,6252	0,6402	0,6457	0,6553	0,6598	0,6642	0,6638	Intermédiaire
Mali	0,5606	0,5934	0,6000	0,6043	0,6049	0,5971	0,6122	0,6190	0,6278	0,6396	0,6386	0,6527	0,6620	0,6684	0,6605	Intermédiaire
Liberia	0,5922	0,6282	0,6381	0,6299	0,6311	0,6286	0,6404	0,6385	0,6372	0,6390	0,6417	0,6342	0,6555	0,6577	0,6527	Intermédiaire
Djibouti	0,5655	0,5549	0,5655	0,5824	0,5115	0,4526	0,5333	0,5437	0,5304	0,5839	0,5966	0,5885	0,5966	0,6254	0,6248	Intermédiaire inférieur
Burkina Faso	0,5450	0,5732	0,5856	0,6016	0,5985	0,5875	0,6065	0,6160	0,6257	0,6301	0,6204	0,6142	0,6269	0,6392	0,6243	Intermédiaire inférieur
Madagascar	0,5889	0,5985	0,6077	0,6076	0,6087	0,5948	0,5974	0,6059	0,6245	0,6240	0,6114	0,6094	0,6334	0,6305	0,6236	Intermédiaire inférieur
Zimbabwe	0,6029	0,6155	0,6188	0,6217	0,6228	0,6219	0,6001	0,5868	0,5911	0,5981	0,5966	0,6026	0,6255	0,6342	0,6211	Intermédiaire inférieur
Soudan	0,6138	0,6199	0,6433	0,6586	0,6439	0,6320	0,6301	0,6420	0,6479	0,6678	0,6091	0,6347	0,6216	0,6398	0,6204	Intermédiaire inférieur
Togo	0,5648	0,5990	0,6022	0,6144	0,6065	0,6000	0,6036	0,6155	0,6120	0,6233	0,6273	0,6205	0,6223	0,6307	0,6174	Intermédiaire inférieur
Niger	0,5515	0,5686	0,5728	0,5817	0,5861	0,5767	0,5757	0,5884	0,5892	0,6016	0,6107	0,6114	0,6161	0,6261	0,6138	Intermédiaire inférieur
Lesotho	0,5920	0,5822	0,5797	0,5940	0,5928	0,5721	0,5910	0,5867	0,5923	0,6053	0,6065	0,6108	0,6161	0,6231	0,6137	Intermédiaire inférieur
Tchad	0,5262	0,5437	0,5611	0,5661	0,5718	0,5425	0,5618	0,5805	0,5757	0,5831	0,5743	0,5917	0,6044	0,6143	0,6113	Intermédiaire inférieur
Guinée équatoriale	0,6379	0,6146	0,6135	0,6127	0,6058	0,5898	0,6041	0,5900	0,5969	0,6297	0,6097	0,6123	0,6139	0,6120	0,6044	Intermédiaire inférieur
Eswatini	0,5924	0,5985	0,5912	0,5887	0,5745	0,5550	0,5665	0,5766	0,5893	0,6027	0,5744	0,5973	0,5909	0,6000	0,5972	Inférieur
Malawi	0,5627	0,5867	0,5833	0,5594	0,5779	0,5479	0,5645	0,5656	0,5810	0,5816	0,5913	0,6070	0,5883	0,5836	0,5849	Inférieur
Gambie	0,5214	0,5374	0,5419	0,5412	0,5295	0,5192	0,5196	0,5145	0,5290	0,5441	0,5584	0,5704	0,5805	0,5836	0,5778	Inférieur
Érythrée	0,5431	0,5514	0,5390	0,5510	0,5403	0,5274	0,5416	0,5398	0,5391	0,5582	0,5651	0,5485	0,5591	0,5653	0,5581	Inférieur
Burundi	0,4631	0,4696	0,4732	0,5270	0,5355	0,5089	0,5167	0,5041	0,5081	0,5232	0,5287	0,5393	0,5493	0,5604	0,5564	Inférieur
Guinée	0,4890	0,5429	0,5412	0,5545	0,5734	0,5776	0,6334	0,5941	0,6024	0,6104	0,6218	0,6207	0,6204	0,5539	0,5538	Inférieur
Guinée-Bissau	0,4476	0,4765	0,4983	0,5035	0,5123	0,4761	0,4768	0,5083	0,5160	0,5419	0,5491	0,5412	0,5566	0,5616	0,5524	Inférieur

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Quintile 2024
Sierra Leone	0,4958	0,5225	0,5079	0,4934	0,4974	0,4828	0,4975	0,5154	0,5218	0,5355	0,5362	0,5383	0,5454	0,5576	0,5507	Inférieur
Comores	0,4765	0,5150	0,5156	0,5145	0,5156	0,5069	0,5127	0,5226	0,5276	0,5324	0,5346	0,5360	0,5501	0,5506	0,5458	Inférieur
Sao Tomé-et-Principe	0,5975	0,5976	0,5816	0,5821	0,5712	0,5627	0,5521	0,5839	0,5502	0,5543	0,5534	0,5623	0,5664	0,5353	0,5182	Inférieur
Somalie	0,4131	0,4156	0,4343	0,4408	0,4466	0,4533	0,4678	0,4575	0,4365	0,4634	0,4777	0,4944	0,5084	0,5284	0,5157	Inférieur
Rép. centrafricaine	0,5059	0,5132	0,5117	0,5191	0,5254	0,4877	0,5020	0,4963	0,5035	0,5034	0,5117	0,4954	0,5097	0,5052	0,4982	Inférieur
Soudan du Sud	0,2648	0,2664	0,2777	0,2816	0,4111	0,4141	0,4356	0,4035	0,4172	0,4261	0,4331	0,4516	0,4696	0,4909	0,4818	Inférieur

Tableau 15. Indice des déterminants indirects

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Quintile 2024
Afrique du Sud	0,9432	0,9086	0,9048	0,8925	0,8703	0,9076	0,8766	0,8850	0,9186	0,9119	0,9084	0,9185	0,8781	0,8868	0,9324	Supérieur
Maroc	0,9046	0,9050	0,9042	0,8969	0,8829	0,8866	0,8921	0,8942	0,8946	0,8945	0,8937	0,9031	0,8341	0,8510	0,9296	Supérieur
Botswana	0,8660	0,8268	0,8240	0,8549	0,8702	0,8742	0,9043	0,8796	0,8811	0,9079	0,9034	0,8488	0,8059	0,8527	0,9296	Supérieur
Algérie	0,8926	0,8945	0,8251	0,8925	0,9061	0,8749	0,8482	0,8522	0,8821	0,9104	0,9052	0,8050	0,8079	0,8243	0,9093	Supérieur
Libye	0,8941	0,7867	0,8347	0,8878	0,8539	0,7620	0,7736	0,7706	0,7639	0,7925	0,8548	0,8690	0,8489	0,8930	0,9019	Supérieur
Bénin	0,8701	0,9028	0,8442	0,9067	0,8443	0,9080	0,8458	0,9087	0,9144	0,8502	0,8817	0,9125	0,9107	0,9111	0,8981	Supérieur
Namibie	0,9024	0,8686	0,8697	0,8586	0,8435	0,8763	0,8423	0,8477	0,8772	0,8676	0,8913	0,8694	0,8373	0,8425	0,8874	Supérieur
Mauritanie	0,7914	0,7931	0,8229	0,8134	0,8015	0,8322	0,8410	0,8460	0,8143	0,8450	0,8459	0,8179	0,7542	0,8082	0,8816	Supérieur
Tanzanie	0,7701	0,7676	0,7737	0,7692	0,7993	0,8051	0,8129	0,8146	0,8479	0,8497	0,8532	0,8556	0,8528	0,8674	0,8780	Supérieur
Kenya	0,8448	0,7735	0,7817	0,8155	0,8070	0,8145	0,8194	0,7848	0,8515	0,8227	0,8280	0,8251	0,7841	0,7921	0,8750	Supérieur
Côte d'Ivoire	0,8425	0,8093	0,8500	0,8517	0,8403	0,8448	0,8558	0,8601	0,8606	0,8585	0,8647	0,8386	0,8039	0,8527	0,8657	Intermédiaire supérieur
Ouganda	0,8400	0,7702	0,7746	0,8339	0,8321	0,8046	0,8051	0,8062	0,8666	0,8663	0,8666	0,8662	0,7646	0,8152	0,8575	Intermédiaire supérieur
Mali	0,8735	0,8452	0,8159	0,8105	0,8614	0,8585	0,8060	0,8674	0,8608	0,7956	0,8502	0,8241	0,7566	0,8702	0,8521	Intermédiaire supérieur
Sénégal	0,8243	0,7920	0,8216	0,8146	0,7476	0,8098	0,8189	0,8213	0,8189	0,8196	0,8266	0,8290	0,7263	0,7764	0,8506	Intermédiaire supérieur
Eswatini	0,8594	0,8259	0,7871	0,8170	0,8033	0,8373	0,7702	0,8177	0,8479	0,8736	0,8374	0,8419	0,8307	0,8399	0,8504	Intermédiaire supérieur
Togo	0,8218	0,7953	0,8263	0,8258	0,8063	0,8069	0,8210	0,7656	0,8233	0,8214	0,8246	0,8001	0,7310	0,7808	0,8504	Intermédiaire supérieur
Rwanda	0,8505	0,7875	0,7932	0,8155	0,8373	0,8440	0,7847	0,8173	0,8475	0,8473	0,7511	0,8532	0,7582	0,7687	0,8447	Intermédiaire supérieur

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Quintile 2024
Cameroun	0,8973	0,8982	0,9022	0,8995	0,8977	0,8958	0,8927	0,8869	0,8856	0,8823	0,8818	0,8826	0,8172	0,7816	0,8430	Intermédiaire supérieur
Burkina Faso	0,7875	0,8489	0,8202	0,8495	0,7750	0,8382	0,8490	0,8558	0,8575	0,7920	0,8527	0,8196	0,7435	0,8547	0,8365	Intermédiaire supérieur
Égypte	0,9244	0,8154	0,8241	0,8542	0,8009	0,8121	0,8221	0,8082	0,8037	0,8047	0,8548	0,8919	0,8230	0,8265	0,8342	Intermédiaire supérieur
Djibouti	0,7451	0,7173	0,7568	0,7820	0,7759	0,7313	0,7930	0,7928	0,7922	0,7667	0,7993	0,7946	0,7453	0,8240	0,8312	Intermédiaire supérieur
Tunisie	0,8657	0,8613	0,8352	0,8238	0,8410	0,8388	0,8430	0,8129	0,7733	0,8056	0,8068	0,8067	0,7612	0,7745	0,8289	Intermédiaire supérieur
Gabon	0,8216	0,8260	0,8260	0,8201	0,7710	0,7394	0,8006	0,8003	0,7736	0,7993	0,7975	0,8046	0,7740	0,7856	0,8279	Intermédiaire
Lesotho	0,8679	0,8359	0,8340	0,8527	0,8063	0,8386	0,8113	0,8178	0,8456	0,8092	0,8340	0,8107	0,7658	0,8113	0,8224	Intermédiaire
Mozambique	0,7717	0,7784	0,8839	0,8262	0,8461	0,8445	0,7149	0,7193	0,7787	0,8168	0,7961	0,7856	0,7321	0,7427	0,8214	Intermédiaire
Éthiopie	0,7926	0,7890	0,7919	0,7846	0,7751	0,7811	0,7856	0,7894	0,7874	0,7953	0,7938	0,7912	0,7988	0,8144	0,8208	Intermédiaire
Rép. centrafricaine	0,8037	0,8069	0,7445	0,7254	0,6867	0,7907	0,7335	0,7649	0,7916	0,7933	0,7940	0,7690	0,7440	0,7837	0,8202	Intermédiaire
Rép. du Congo	0,8329	0,8369	0,7829	0,8068	0,8241	0,7858	0,7901	0,8245	0,8217	0,8130	0,8096	0,8184	0,7997	0,8060	0,8184	Intermédiaire
Tchad	0,8092	0,8683	0,7754	0,8705	0,8696	0,8445	0,8106	0,8146	0,8454	0,8154	0,8450	0,8101	0,8109	0,8432	0,8044	Intermédiaire
Nigeria	0,8248	0,8242	0,8287	0,8286	0,8303	0,8313	0,8329	0,8264	0,8258	0,8268	0,8270	0,8231	0,8212	0,8203	0,7965	Intermédiaire
Ghana	0,7724	0,7724	0,7743	0,7717	0,7513	0,7547	0,7676	0,7730	0,7731	0,7698	0,7720	0,7728	0,7662	0,7820	0,7937	Intermédiaire
Zimbabwe	0,8415	0,8418	0,8456	0,8685	0,7910	0,7974	0,8038	0,8735	0,7811	0,7725	0,7662	0,7742	0,7694	0,7790	0,7915	Intermédiaire inférieur
Zambie	0,7820	0,7856	0,8290	0,8240	0,7705	0,7590	0,7539	0,7975	0,7541	0,7315	0,7272	0,7538	0,7710	0,7774	0,7879	Intermédiaire inférieur
Guinée équatoriale	0,7157	0,7472	0,7478	0,7441	0,7310	0,7519	0,7561	0,7600	0,7622	0,7558	0,7294	0,7109	0,7358	0,7747	0,7862	Intermédiaire inférieur
Niger	0,8349	0,8960	0,9033	0,8976	0,8380	0,8988	0,8942	0,8902	0,8927	0,8321	0,8911	0,8566	0,8545	0,8580	0,7831	Intermédiaire inférieur
Somalie	0,7176	0,7110	0,7252	0,7213	0,7230	0,7348	0,7480	0,7348	0,7263	0,7349	0,7477	0,7621	0,7389	0,7659	0,7738	Intermédiaire inférieur
Guinée-Bissau	0,7477	0,6964	0,7506	0,7503	0,6853	0,7528	0,7600	0,7105	0,7652	0,7647	0,7684	0,7402	0,6785	0,6969	0,7705	Intermédiaire inférieur
Angola	0,7533	0,7594	0,7653	0,7608	0,7479	0,7474	0,7445	0,7542	0,7482	0,7391	0,7279	0,7406	0,7595	0,7594	0,7691	Intermédiaire inférieur
Maurice	0,7881	0,7235	0,7552	0,7245	0,7386	0,7786	0,7892	0,7700	0,7703	0,7916	0,7805	0,7422	0,6717	0,6820	0,7583	Intermédiaire inférieur
Rép. dém. du Congo	0,7355	0,7406	0,8419	0,8393	0,8343	0,8384	0,8062	0,7420	0,7367	0,7972	0,7283	0,7331	0,7394	0,7487	0,7579	Intermédiaire inférieur
Malawi	0,7338	0,7351	0,7349	0,7310	0,7189	0,7216	0,7217	0,7313	0,7312	0,7307	0,7325	0,7329	0,7362	0,7495	0,7547	Intermédiaire inférieur
Seychelles	0,6287	0,6761	0,5955	0,6236	0,6762	0,6622	0,6361	0,6843	0,6626	0,6862	0,6917	0,6144	0,6874	0,6143	0,7521	Inférieur

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Quintile 2024
Guinée	0,7075	0,7025	0,7168	0,7158	0,7058	0,7106	0,7153	0,7191	0,7202	0,7206	0,7213	0,7224	0,7224	0,7362	0,7469	Inférieur
Liberia	0,7077	0,7046	0,7425	0,7066	0,6956	0,7002	0,7109	0,7127	0,7129	0,7070	0,7094	0,7130	0,7120	0,7251	0,7366	Inférieur
Burundi	0,7326	0,6976	0,7038	0,7017	0,7528	0,7279	0,7305	0,6963	0,7307	0,7298	0,7004	0,7054	0,7143	0,7249	0,7339	Inférieur
Cabo Verde	0,7176	0,6879	0,7035	0,6770	0,6368	0,6831	0,6455	0,6983	0,6984	0,6967	0,6852	0,6876	0,6102	0,6799	0,7219	Inférieur
Soudan	0,7364	0,7283	0,7227	0,7059	0,7217	0,7320	0,7327	0,7160	0,6672	0,6474	0,7113	0,7101	0,6727	0,6869	0,7166	Inférieur
Soudan du Sud	0,6623	0,6626	0,6677	0,6824	0,7326	0,6566	0,6716	0,6744	0,6801	0,6769	0,6868	0,6816	0,7154	0,7336	0,7050	Inférieur
Sierra Leone	0,6598	0,6894	0,6988	0,7008	0,7113	0,6935	0,6668	0,6699	0,6814	0,6766	0,6793	0,6831	0,6855	0,6944	0,7045	Inférieur
Gambie	0,7115	0,7346	0,7352	0,7020	0,6911	0,6922	0,6655	0,6738	0,7117	0,6756	0,7140	0,6812	0,6782	0,6908	0,7021	Inférieur
Érythrée	0,6568	0,6884	0,7187	0,6792	0,6546	0,6596	0,7027	0,6978	0,6960	0,7520	0,7026	0,7308	0,6767	0,6947	0,6981	Inférieur
Madagascar	0,6735	0,6758	0,7097	0,6991	0,6907	0,6596	0,6995	0,6699	0,6643	0,6973	0,7239	0,7034	0,6699	0,6774	0,6910	Inférieur
Comores	0,6547	0,6797	0,6333	0,6840	0,6718	0,6718	0,6765	0,6745	0,6746	0,6471	0,6750	0,6756	0,5958	0,6078	0,6465	Inférieur
Sao Tomé-et-Principe	0,5571	0,5568	0,5556	0,5552	0,5507	0,5768	0,5856	0,5890	0,5668	0,5709	0,5800	0,5814	0,5800	0,5954	0,6061	Inférieur

Tableau 16. Indice sous-régional, 2010-2024

IIA															
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Afrique centrale	0,4942	0,5030	0,5033	0,5076	0,5071	0,5142	0,5150	0,5122	0,5229	0,5213	0,5115	0,5106	0,4983	0,5106	0,5163
Afrique de l'Est	0,4308	0,4326	0,4399	0,4478	0,4531	0,4475	0,4570	0,4577	0,4618	0,4688	0,4712	0,4711	0,4698	0,4835	0,4856
Afrique du Nord	0,6612	0,6485	0,6584	0,6693	0,6752	0,6647	0,6536	0,6496	0,6644	0,6683	0,6757	0,6712	0,6741	0,6864	0,6891
Afrique australe	0,5756	0,5735	0,5822	0,5835	0,5752	0,5749	0,5702	0,5706	0,5784	0,5808	0,5760	0,5752	0,5751	0,5796	0,5850
Afrique de l'Ouest	0,4769	0,4848	0,4906	0,5025	0,5000	0,4979	0,4921	0,4947	0,4969	0,5014	0,5100	0,5060	0,5037	0,5147	0,5136
Moyenne de l'Afrique	0,5134	0,5154	0,5219	0,5291	0,5282	0,5262	0,5244	0,5246	0,5312	0,5348	0,5359	0,5339	0,5315	0,5419	0,5445
Performance															
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Afrique centrale	0,3368	0,3454	0,3481	0,3467	0,3463	0,3683	0,3657	0,3574	0,3790	0,3673	0,3497	0,3508	0,3242	0,3423	0,3528
Afrique de l'Est	0,2529	0,2566	0,2667	0,2699	0,2725	0,2736	0,2800	0,2813	0,2846	0,2884	0,2944	0,2895	0,2923	0,3065	0,3038
Afrique du Nord	0,5149	0,5021	0,5157	0,5233	0,5401	0,5331	0,5178	0,5042	0,5276	0,5219	0,5298	0,5262	0,5410	0,5553	0,5480
Afrique australe	0,4337	0,4290	0,4391	0,4407	0,4298	0,4341	0,4281	0,4240	0,4345	0,4323	0,4243	0,4235	0,4273	0,4314	0,4352
Afrique de l'Ouest	0,3067	0,3048	0,3110	0,3304	0,3318	0,3273	0,3121	0,3114	0,3104	0,3191	0,3264	0,3207	0,3216	0,3310	0,3301
Moyenne de l'Afrique	0,3529	0,3519	0,3602	0,3674	0,3675	0,3700	0,3637	0,3600	0,3689	0,3692	0,3689	0,3658	0,3653	0,3763	0,3771

Déterminants directs															
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Afrique centrale	0,5915	0,5984	0,6016	0,6116	0,6164	0,6013	0,6105	0,6143	0,6138	0,6238	0,6246	0,6237	0,6334	0,6359	0,6284
Afrique de l'Est	0,5439	0,5511	0,5585	0,5705	0,5772	0,5645	0,5808	0,5817	0,5843	0,5999	0,5990	0,6036	0,6106	0,6224	0,6155
Afrique du Nord	0,7720	0,7710	0,7812	0,7924	0,7914	0,7772	0,7659	0,7773	0,7908	0,8009	0,8023	0,7999	0,8082	0,8114	0,8048
Afrique australe	0,6703	0,6796	0,6836	0,6864	0,6847	0,6717	0,6744	0,6768	0,6816	0,6901	0,6885	0,6912	0,6967	0,6968	0,6915
Afrique de l'Ouest	0,5805	0,6072	0,6110	0,6182	0,6217	0,6099	0,6196	0,6253	0,6278	0,6386	0,6449	0,6467	0,6555	0,6565	0,6487
Moyenne de l'Afrique	0,6169	0,6291	0,6343	0,6424	0,6451	0,6320	0,6391	0,6433	0,6471	0,6582	0,6597	0,6614	0,6691	0,6728	0,6659
Déterminants indirects															
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Afrique centrale	0,7716	0,7851	0,7720	0,7826	0,7706	0,7779	0,7719	0,7728	0,7729	0,7784	0,7707	0,7638	0,7501	0,7649	0,7830
Afrique de l'Est	0,7385	0,7234	0,7221	0,7358	0,7467	0,7350	0,7405	0,7390	0,7485	0,7477	0,7462	0,7509	0,7210	0,7369	0,7713
Afrique du Nord	0,8788	0,8427	0,8410	0,8614	0,8477	0,8345	0,8366	0,8307	0,8220	0,8421	0,8602	0,8489	0,8049	0,8296	0,8809
Afrique australe	0,8117	0,7949	0,8090	0,8061	0,7921	0,8036	0,7881	0,7983	0,8035	0,8077	0,8063	0,7983	0,7754	0,7898	0,8211
Afrique de l'Ouest	0,7802	0,7801	0,7888	0,7873	0,7614	0,7856	0,7770	0,7835	0,7945	0,7738	0,7912	0,7803	0,7467	0,7820	0,7940
Moyenne de l'Afrique	0,7882	0,7788	0,7822	0,7879	0,7765	0,7830	0,7774	0,7808	0,7863	0,7844	0,7895	0,7833	0,7549	0,7766	0,8035

Tableau 17. Variation du classement des pays les plus performants au titre des sous-indices de l'IIA, 2010-2024

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Afrique du Sud	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Afrique du Sud
Maroc	Maroc	Maroc	Maroc	Maroc	Maroc	Maroc	Maroc
Tunisie	Tunisie	Tunisie	Tunisie	Tunisie	Tunisie	Tunisie	Tunisie
Égypte	Égypte	Égypte	Égypte	Égypte	Égypte	Égypte	Égypte
Maurice	Maurice	Maurice	Maurice	Maurice	Maurice	Maurice	Maurice
Eswatini	Eswatini	Eswatini	Eswatini	Eswatini	Eswatini	Eswatini	Eswatini
Namibie	Namibie	Namibie	Namibie	Algérie	Algérie	Rép. du Congo	Namibie
Libye	Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	Côte d'Ivoire	Namibie	Namibie	Algérie	Algérie
Botswana	Algérie	Algérie	Algérie	Nigeria	Rép. du Congo	Gabon	Rép. du Congo
Algérie	Botswana	Botswana	Libye	Libye	Nigeria	Namibie	Sénégal

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Afrique du Sud	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Maroc
Maroc	Maroc	Maroc	Maroc	Maroc	Maroc	Afrique du Sud
Tunisie	Tunisie	Égypte	Égypte	Égypte	Égypte	Égypte
Égypte	Égypte	Tunisie	Tunisie	Tunisie	Tunisie	Tunisie
Maurice	Maurice	Maurice	Maurice	Maurice	Algérie	Maurice
Algérie	Eswatini	Algérie	Eswatini	Algérie	Maurice	Algérie
Eswatini	Algérie	Eswatini	Algérie	Eswatini	Eswatini	Eswatini
Namibie	Namibie	Namibie	Namibie	Sénégal	Sénégal	Sénégal
Rép. dém. du Congo	Sénégal	Sénégal	Sénégal	Namibie	Namibie	Namibie
Gabon	Gabon	Gabon	Nigeria	Nigeria	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire

Tableau 18. Variation du classement des principaux pays les moins performants au titre des sous-indices de l'IIA, 2010-2024

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Guinée	Erythrée	Gambie	Erythrée	Erythrée	Erythrée	Erythrée	Malawi
Gambie	Djibouti	Erythrée	Sierra Leone	Comores	Djibouti	Comores	Comores
Comores	Comores	Sierra Leone	Comores	Burundi	Comores	Burundi	Erythrée
Erythrée	São Tomé & Príncipe	Comores	Centrafrique	Centrafrique	Burundi	Sierra Leone	Sierra Leone
Sierra Leone	Sierra Leone	São Tomé & Príncipe	São Tomé & Príncipe	Sierra Leone	Sierra Leone	Gambie	Burundi
Burundi	Burundi	Burundi	Burundi	São Tomé & Príncipe	São Tomé & Príncipe	São Tomé & Príncipe	Gambie
Guinée-Bissau	Guinée-Bissau	Guinée-Bissau	Guinée-Bissau	Guinée-Bissau	Somalie	Somalie	São Tomé & Príncipe
Somalie	Somalie	Somalie	Somalie	Somalie	Guinée-Bissau	Guinée-Bissau	Guinée-Bissau
Soudan du Sud	Soudan du Sud	Soudan du Sud	Soudan du Sud	Soudan du Sud	Soudan du Sud	Soudan du Sud	Somalie

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Centrafrique	Tchad	Centrafrique	Sierra Leone	Tchad	Tchad	Sierra Leone
Sierra Leone	Sierra Leone	Sierra Leone	Comores	Centrafrique	Erythrée	Somalie
Erythrée	Comores	Comores	Centrafrique	Comores	Comores	Centrafrique
Comores	Guinée-Bissau	Erythrée	Erythrée	Erythrée	Somalie	Comores
Gambie	Erythrée	Guinée-Bissau	Guinée-Bissau	Burundi	Centrafrique	Erythrée
São Tomé & Príncipe	Gambie	Gambie	Burundi	Guinée-Bissau	Gambie	Gambie
Burundi	São Tomé & Príncipe	Burundi	Somalie	Somalie	Burundi	Guinée-Bissau
Guinée-Bissau	Burundi	São Tomé & Príncipe	Gambie	Gambie	Guinée-Bissau	Burundi
Somalie	Somalie	Somalie	São Tomé & Príncipe	Soudan du Sud	Soudan du Sud	Soudan du Sud

Note méthodologique

Mesure du développement industriel

Les accords de 2015 sur les Objectifs de développement durable (ODD) ont défini, dans le cadre de l'ODD 9, un cadre d'indicateurs mondiaux pour « Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ». Ce cadre définit 12 indicateurs répartis entre huit cibles qui couvrent les dimensions économiques, sociales et environnementales, afin de mesurer le développement industriel.

En outre, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a également essayé de mesurer la performance industrielle et la compétitivité en mettant au point l'Indice de performance compétitive de l'industrie (PCI). L'indice PCI comprend huit indicateurs répartis en trois catégories : la capacité de production et d'exportation, l'amélioration et le renforcement technologiques, ainsi que l'impact sur la production et le commerce à l'échelle mondiale. Trois des huit indicateurs que comporte l'indice PCI sont tirés du cadre d'indicateurs mondiaux de l'ODD 9.

L'approche de l'IIA

Le cadre méthodologique de l'IIA adopte une approche adaptée à la vision de la Banque africaine de développement relative au développement industriel du continent, selon laquelle les pays africains doivent s'engager dans un programme audacieux induit par des investissements du secteur privé dans la transformation industrielle. Par conséquent, l'industrialisation est multisectorielle et réalisée en synergie entre les acteurs publics et privés.

Un diagnostic critique des deux secteurs — développement du secteur privé et politique gouvernementale — concernant les défis de l'industrialisation, a permis de retenir 19 indicateurs répartis en trois dimensions, à savoir la performance, les déterminants directs et les déterminants indirects (voir tableau 1).

La dimension « Performance » évalue la compétitivité de la production des activités manufacturières. En d'autres termes, elle mesure la capacité des économies africaines à produire et exporter des biens industriels, ainsi que leur part dans le volume total des échanges commerciaux du continent. La dimension « Déterminants directs » évalue certains facteurs clés du développement du secteur manufacturier, notamment les investissements du secteur privé et la main-d'œuvre dans le secteur manufacturier. La troisième dimension — « Déterminants indirects » — mesure l'état de préparation à l'industrialisation en tenant compte de l'environnement général des affaires et de la stabilité macroéconomique. Cette composante évalue la manière dont les actions gouvernementales facilitent le développement industriel à travers la politique macroéconomique, l'application de la loi, la sécurité et le développement des infrastructures.

Construction de l'IIA

En s'appuyant sur le cadre théorique et après examen des données disponibles pour couvrir le plus grand nombre de pays possible, 19 indicateurs ont été retenus pour constituer l'IIA. Les données y relatives ont été recueillies auprès de diverses sources et couvrent tous les pays membres régionaux (PMR) sur la période 2010–2024.

Les scores de l'Indice de l'industrialisation en Afrique et de ses trois dimensions vont de 0 (pire) à 1 (meilleur) et permettent une comparaison au fil du temps et entre pays. Le processus de construction est un exercice statistique étayé par le Manuel de construction d'indicateurs composites de la Commission européenne (CCR/OCDE, 2008). Une fois les données brutes collectées, le processus suit six étapes de traitement de ces données, notamment l'imputation des données manquantes, la détermination et le nettoyage des valeurs

aberrantes, les analyses multivariées, la normalisation et les agrégations (l'annexe 4.2 présente de manière détaillée l'approche adoptée à chaque étape).

En substance, une fois les indicateurs normalisés, ils sont agrégés par le biais d'une moyenne géométrique à pondération égale pour générer les indices de dimension. Ensuite, l'Indice de l'industrialisation en Afrique est calculé en tant que moyenne arithmétique pondérée des indices de dimension (les pondérations sont indiquées dans le tableau 18 ci-dessous).

Tableau 18. Répartition des pondérations par dimension et par indicateur

Dimension	Pondération	Indicateur	Pondération
Performance	3/6	1. Valeur ajoutée manufacturière par habitant	1/19
		2. Exportations de produits manufacturés par habitant	1/19
		3. Valeur ajoutée manufacturière (% du PIB)	1/19
		4. Exportations de produits manufacturés comme part des exportations totales de biens	1/19
		5. Valeur ajoutée manufacturière comme part de l'Afrique	1/19
		6. Exportations de produits manufacturés comme part de l'Afrique	1/19
		7. Emploi dans le secteur manufacturier	1/19
		8. Indice de diversification	1/19
		9. Part des industries de moyenne et haute technologie	1/19
Déterminants directs	2/6	10. Formation brute de capital du secteur privé (% du PIB)	1/19
		11. Stock d'IDE entrants comme part de l'Afrique	1/19
		12. Crédit intérieur au secteur privé (% du PIB)	1/19
		13. Espérance de vie scolaire (du primaire au supérieur), en années	1/19
		14. Indice de développement des infrastructures en Afrique	1/19
Déterminants indirects	1/6	15. Taille du marché-PIB	1/19
		16. Environnement des affaires et du travail (Mo Ibrahim)	1/19
		17. Sécurité et état de droit	1/19
		18. Encours total de la dette (% du PIB)	1/19
		19. Inflation, prix à la consommation (% annuel) 1/19	

Source : BAD, Département des statistiques.

L'idée sous-jacente de la répartition égale de la pondération des indicateurs (1/19) est motivée par l'analyse multivariée, qui fait apparaître des corrélations positives (négatives pour la dette totale et l'inflation) et statistiquement significatives entre les indicateurs. Par ailleurs, la moyenne géométrique a été utilisée pour agréger les indicateurs, car elle a l'avantage d'être moins sensible et de limiter toute compensation dans les scores du pays, ce qui n'est pas le cas de la moyenne arithmétique, notamment lorsque plusieurs indicateurs sont concernés par l'agrégation. Ainsi, l'utilisation de la moyenne géométrique permet une comparaison bien équilibrée entre les pays, car pour obtenir un meilleur score, tout pays doit enregistrer des valeurs plus élevées pour tous les indicateurs.

À la suite de discussions avec des experts du secteur au sein de la Banque, il a été convenu d'utiliser un système de pondération variable des dimensions pour calculer l'IIA global. L'idée sous-jacente est que la principale composante de l'appréciation du développement industriel est la capacité à produire et à exporter des biens industriels, qui fait partie de la dimension « Performance ». La deuxième composante importante comprend les déterminants directs, qui demeurent essentiels, mais à un degré moindre par rapport à la dimension « Performance ». En outre, les déterminants directs étant plus étroitement liés au développement industriel que les déterminants indirects, ils se voient attribuer une pondération plus importante que ces derniers.

Enfin, l'utilisation de la moyenne arithmétique pour le calcul de l'IIA global est motivée par l'utilisation de pondérations inégales pour les dimensions, et par le fait que sa simplicité rend l'Indice plus facile à interpréter aux fins des politiques.

Comment utiliser l'IIA ?

Le score de l'IIA, ainsi que ses sous-indices, mesure le développement industriel des pays africains, qui couvre la performance et la compétitivité de l'activité manufacturière, le potentiel des moyens de production pour le développement du secteur manufacturier, et l'état de maturité de l'environnement général pour l'industrialisation. Cet outil permet à tout pays africain d'évaluer son niveau de développement dans le secteur et de le comparer avec celui des autres pays de la région. La couverture de l'IIA étant limitée à l'Afrique, l'Indice ne peut pas être utilisé pour comparer les pays africains au reste du monde.

Pour un pays donné, toute évolution positive de l'Indice global signifie un progrès dans le développement industriel. Cependant, cette analyse ne doit pas se faire séparément de l'analyse par rapport aux dimensions, afin de s'assurer que toutes les dimensions contribuent positivement au résultat global et que ce dernier n'est pas déterminé par une quelconque compensation entre les dimensions.

En tant qu'outil d'analyse comparative, l'IIA constitue une source d'enseignements et de bonnes pratiques pour les décideurs, car il leur permet de déterminer les facteurs ou les politiques pour lesquels leurs partenaires ou leurs concurrents obtiennent de bons résultats. À cet effet, l'analyse faite dans ce rapport examine la manière dont les pays peuvent hiérarchiser les trois dimensions de l'IIA (annexe 4.6). De plus, le regroupement des pays par quintile (supérieur, intermédiaire supérieur, intermédiaire, intermédiaire inférieur et inférieur) permet de mettre en évidence les similitudes, les forces et les faiblesses de chaque groupe. Les pays qui présentent le plus de similitudes pourraient combiner leurs ressources dans le cadre de la ZLECAF, et mettre en œuvre collectivement des mesures stratégiques correctives.

Comparaison avec d'autres outils de mesure composites

L'indice PCI de l'ONUDI peut être considéré comme l'indice le plus semblable à l'IIA. Il couvre 150 pays dans le monde, dont seulement 32 pays africains en 2023. L'IIA constitue une mesure facile à utiliser, couvre un plus large éventail de facteurs et s'étend à tous les pays africains (52 sur 54). En outre, seule sa composante « Performance » est strictement comparable à l'Indice PCI.

Bien qu'élaborés selon des approches différentes, les deux indices visent à évaluer le développement industriel. Le fait qu'ils partagent cet objectif commun fait apparaître des similitudes non négligeables. Cela est confirmé par le test de corrélation de rang de Spearman, qui donne une corrélation statistiquement significative de 0,94.

Par ailleurs, le regroupement par quintile de l'IIA ne diffère pas beaucoup de ce que véhiculent d'autres indices de développement, notamment l'Indice de développement humain (IDH). Tout comme pour l'indice PCI, le test de corrélation de rang de Spearman donne une corrélation statistiquement significative de 0,738 entre l'IIA et l'IDH. Cette forte corrélation est prévisible, puisque les pays dont la performance est la plus élevée en matière de capital humain et de niveau de revenu ont tendance à avoir un niveau de développement industriel plus élevé, comme le montrent les dimensions « Déterminants directs » et « Déterminants indirects » de l'IIA.

Défis et recommandations

L'Indice de l'industrialisation en Afrique est un outil analytique lancé par la Banque africaine de développement pour aider les pays africains en matière de politiques de développement industriel. Les trois sous-composantes couvertes par cette initiative sont toutes importantes. Il est recommandé aux pays crédités d'un faible score au titre de l'IIA d'agir simultanément sur chaque sous-composante pour obtenir une amélioration sensible de l'Indice global.

Comme le montre l'Indice de l'industrialisation en Afrique, des efforts concertés peuvent améliorer les conditions de vie des populations africaines, car l'industrialisation demeure un puissant moteur de changement économique et social et présente un fort potentiel de croissance et de création d'emplois. Un défi majeur à cet égard tient à la disponibilité de données de qualité pour assurer le suivi de cette industrialisation. Des données facilement accessibles, fiables, à jour et exhaustives permettront de connaître la situation réelle des pays africains.

Au cours de l'analyse documentaire, nombre de variables utiles pour l'IIA ont été répertoriées. Cependant, faute de données pour plusieurs pays et en raison des différences de méthodologies pour la compilation des données, elles n'ont pas pu être prises en compte dans l'IIA. Parmi les indicateurs dignes d'intérêt, figurent :

- › le nombre d'établissements industriels ;
- › les variables relatives à l'innovation ;
- › les variables relatives à l'enseignement supérieur et à la formation ;
- › le développement du système financier (crédit à l'industrie manufacturière et au secteur privé) ;
- › la part de l'IDE consacrée au secteur manufacturier ; et
- › l'Indice de la production industrielle.

L'Indice de l'industrialisation en Afrique est une initiative innovante qui s'inscrit en cohérence avec les High 5 de la Banque et les Objectifs de développement durable (ODD 2, 8 et 9). Il est recommandé d'améliorer davantage l'Indice et de l'utiliser efficacement pour assurer le suivi du développement industriel en Afrique. Dans ce contexte, les mesures suivantes sont préconisées :

- › la collecte de données pertinentes ;
- › la formation des fonctionnaires des pays membres régionaux et le renforcement de leurs capacités ;
- › l'institutionnalisation de la collecte de données sur l'industrialisation en Afrique en intégrant les statistiques sur l'industrialisation dans les programmes de travail des bureaux nationaux de la statistique ;
- › la mise en place d'une équipe chargée du suivi et de l'évaluation de l'IIA ; et
- › une large diffusion de l'IIA afin qu'il soit utilisé efficacement à des fins de politiques.

Références

- ▮ Saisana M., Tarantola S. and Saltelli A. (2005). « *Uncertainty and sensitivity techniques as tools for the analysis and validation of composite indicators* », Journal of the Royal Statistical Society, 2005.
- ▮ Organization for Economic Co-operation and Development — OECD (2008). « *Handbook on Constructing Composite Indicators: Methodology and User Guide.* »
- ▮ Consulté à l'adresse <https://www.oecd.org>.

- UN Industrial Development Organization–UNIDO (2013). « Composite measure of industrial performance for cross-country analysis. » Consulté à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/ccsa/isi/2013/Paper-UNIDO.pdf>.
- AfDB, High 5s Transformative Agenda, 2015-2025
- Ibrahim Index of African Governance, 2021
- Issaka Dialga, Thi-Hang-Giang Le (2014). « Développement d'indices composites et politiques publiques : interactions, portée et limites méthodologiques. »

Méthodologie de compilation

La compilation de l'IIA suit les étapes décrites ci-dessous.

Étape 1. Comblement des lacunes sous forme de valeurs manquantes. Il existait quelques lacunes dans les séries de données, en particulier pour les années les plus récentes. Les valeurs manquantes ont été soit estimées soit imputées, car elles peuvent affecter de manière significative la valeur des différents sous-indices (Saisana et Saltelli, 2010) et la valeur finale de l'Indice global. La principale méthode utilisée est celle de l'année la plus proche (Chen et Shao, 2000 ; Engels et Diehr, 2003 ; Zhang, 2008).

Étape 2. Détermination et élimination des valeurs aberrantes. Pour éviter toute subjectivité dans le score du pays et la comparaison, les données brutes ont été analysées afin de déterminer et de traiter les valeurs qui s'éloignent du reste de la répartition. Cependant, il a été décidé de tenir compte de la grande disparité entre les économies africaines. Cette réalité montre que, bien que certaines valeurs soient très éloignées de la masse, elles ne peuvent pas être strictement qualifiées de valeurs aberrantes. Pour cette raison, au lieu d'appliquer une seule méthode pour faire ressortir les valeurs aberrantes, deux méthodes ont été combinées.

Méthode 1 : la formule de Tukey a été adoptée. Toutefois, au lieu de l'écart interquartile (Q3-Q1), on a utilisé la différence entre le 90^e percentile et le 10^e percentile, qui est multipliée par 130 % au lieu de 150 %. Ce choix est motivé par la disparité entre les pays africains. La formule devient alors :

$$\text{Limite supérieure}_1 = Q_{90} + 1.3 \times (Q_{90} - Q_{10})$$

$$\text{Limite inférieure}_1 = Q_{10} - 1.3 \times (Q_{90} - Q_{10})$$

Méthode 2 : cette méthode utilise les moments ajustés. Les observations qui se trouvaient dans les 2,5 % de la limite inférieure et les 2,5 % de la limite supérieure ont été supprimées, tout en conservant la partie centrale à 95 % de la répartition comme échantillon ajusté. Les limites supérieure et inférieure sont alors obtenues comme suit :

$$\text{Limite supérieure}_2 = \text{moyenne ajustée} + 3 \times \text{écarts types ajustés}$$

$$\text{Limite inférieure}_2 = \text{moyenne ajustée} - 3 \times \text{écarts types ajustés}$$

En combinant les deux méthodes, toute valeur supérieure (respectivement inférieure) au maximum entre les limites supérieures 1 et 2 (resp. le minimum entre les limites inférieures 1 et 2) est considérée comme une valeur aberrante et remplacée par le maximum (resp. le minimum).

Dans le calcul de l'IIA, quatre variables ont été considérées comme des valeurs aberrantes, à savoir la valeur ajoutée manufacturière par habitant, les exportations de produits manufacturés par habitant, l'encours total de la dette en pourcentage du PIB et le crédit intérieur au secteur privé en pourcentage du PIB.

Étape 3. Analyse multivariée. Cette étape a été appliquée pour déterminer et comprendre comment les indicateurs sont associés. Quelles sont les principales composantes qui ressortent de l'ensemble de données ?

Étape 4. Procédure de normalisation. Les unités de mesure peuvent biaiser le calcul relatif aux sous-composantes. Les observations pour chaque indicateur sont normalisées pour prendre des valeurs comprises entre 0 et 1 au cours de la période indiquée. Dans la littérature, plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour la normalisation des indicateurs. Nous avons comparé plusieurs méthodes de normalisation standard (telles que la mise à l'échelle min-max et la normalisation par score z) et les avons évaluées en fonction : i) de leur impact sur la distribution des indicateurs ; ii) de la robustesse des classements des pays au fil du temps ; et iii) de leur cohérence avec l'agrégation multiplicative (moyenne géométrique) utilisée au niveau des dimensions. Il a été décidé d'utiliser la distance par rapport à un pays de référence pour la normalisation des indicateurs, car elle est utilisée dans de nombreuses études sur les indices composites et présente l'avantage d'être simple et conviviale et de correspondre à l'utilisation de la méthode de la moyenne géométrique retenue pour l'agrégation au niveau de la dimension.

La méthode de la distance par rapport à un pays de référence prend les ratios de la variable x_c^t pour un pays générique c au temps t par rapport à la valeur $x_{c=\bar{c}}^t$ pour le pays de référence au temps t. Pour chaque indicateur, le pays de référence a été défini comme le meilleur pays. Cela signifie que pour l'indicateur ayant une tendance positive à l'industrialisation, le meilleur pays est le maximum :

$$x_{c=\bar{c}}^t = \frac{x_c^t}{x_{c=\bar{c}}^t} ; \text{ où } x_{c=\bar{c}}^t = \max(x^t).$$

En ce qui concerne les indicateurs dont la tendance est opposée à l'industrialisation, notamment la dette totale, la formule ci-dessous a été utilisée, puisque le meilleur pays est le minimum.

$$x_{c=\bar{c}}^t = 1 - \frac{x_c^t}{x_{c=\bar{c}}^t} ; \text{ où } x_{c=\bar{c}}^t = \max(x^t).$$

Dans ce cas, le pire pays (le plus endetté), qui devrait recevoir 0 après application de la formule de normalisation, recevra plutôt la valeur la plus faible parmi les pays, qui est différente de 0. Cela signifie le score du deuxième pire pays de l'année. Ce traitement évite au pays concerné d'avoir 0 pour le score de la dimension, car la moyenne géométrique sera utilisée pour l'agrégation.

L'indicateur d'inflation a également suivi une méthode de normalisation différente, les meilleures valeurs d'inflation étant celles comprises entre [0 et 3], alors que certains pays enregistrent une inflation inférieure à 0 ou supérieure à 3.

$$x_{c=\bar{c}}^t = \begin{cases} 0.25 & \text{if } x_c^t < 0 \\ 1 & \text{if } 0 \leq x_c^t < 3 \\ 0.5 & \text{if } 3 \leq x_c^t < 5 \\ 0.25 & \text{if } 5 \leq x_c^t < 7 \\ 0.1 & \text{if } 7 \leq x_c^t \end{cases}$$

Étape 5. Calcul d'un indice composite pour chaque dimension. L'indice composite est calculé comme moyenne géométrique pondérée des indicateurs pour chaque dimension. Sur la base du test de corrélation, une pondération égale de 1/19 a été définie pour les indicateurs. Ensuite, pour chaque dimension, nous avons pour le pays c et l'année t :

$$D_c^t = \left(\prod_{i=1}^n X_{ci}^t \right)^{1/19}$$

ou X_{ci}^t est la valeur normalisée de l'indicateur i , et n est le nombre d'indicateurs par dimension : 9 dans la première dimension, 4 dans la deuxième et 6 dans la troisième.

Étape 6. Calcul de l'IIA. Le score de l'IIA est obtenu en utilisant les scores des sous-indices des trois dimensions calculés à l'étape précédente sur la base d'une moyenne arithmétique pondérée. Les pondérations 3, 2 et 1 sont utilisées pour les dimensions « Performance », « Déterminants directs » et « Déterminants indirects », respectivement. Pour un pays c et une année t , le score de l'IIA est calculé comme suit :

$$All_c^t = \frac{1}{6} (3 * Score_{Performance} + 2 * Score_{Déterminants\ directs} + Score_{Déterminants\ indirects})$$

Après le calcul de l'IIA, les indices par sous-région (Afrique du Nord, Afrique australe, Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est et Afrique centrale) sont calculés comme une simple moyenne arithmétique des scores des pays.

Exemple de calcul de l'IIA

À titre d'illustration, prenons l'emploi dans le secteur manufacturier (en pourcentage de l'emploi total) de la Côte d'Ivoire, qui s'élevait à 6,8 % en 2024. Le pays de référence enregistre cette année-là 22,95 %. Le score normalisé de l'emploi dans le secteur manufacturier de la Côte d'Ivoire est alors obtenu comme suit :

$$\frac{6.8}{22.95} = 0.2964$$

Le même processus est appliqué à tous les indicateurs ayant un impact positif sur l'IIA. Le score normalisé de l'inflation est égal à 1, car l'inflation se situe entre 0 et 3, et enfin, le score normalisé de la dette totale, en pourcentage du PIB, est obtenu comme suit :

$$1 - \frac{37.01}{201.79} = 0.8161$$

Pour la dette totale en pourcentage du PIB, l'orientation de l'impact est négative et cette formule de transformation inversée permet de veiller à ce que les scores restent compris entre 0 et 1, et correspondent toujours respectivement à la pire performance et à la meilleure performance.

Pour calculer les indices de la dimension, la moyenne géométrique à pondération égale des scores normalisés est appliquée. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, en 2024, les scores de ses indicateurs au titre des déterminants directs étaient de : 0,5435 pour la formation brute de capital du secteur privé ; 0,0944 pour le stock d'IDE entrants comme part de l'Afrique ; 0,2503 pour le crédit intérieur au secteur privé (% du PIB) ; et 0,6780 pour l'espérance de vie scolaire (du primaire au supérieur, les deux sexes). Ensuite, l'indice des déterminants directs est obtenu comme suit :

$$(0.5435 * 0.0944 * 0.2503 * 0.2982 * 0.678)^{1/19} = 0.7791$$

Les autres indices des dimensions suivent le même processus, qui donne 0,4614 pour la dimension « Performance » et 0,7778 pour la dimension « Déterminants indirects ».

Le score de l'Indice de l'industrialisation de la Côte d'Ivoire en 2024 est calculé comme suit :

$$\frac{1}{6} 3 * 0.4614 + 2 * 0.7791 + 0.7778 = 0.6200$$

Description des indicateurs et des sources de données

Tableau 19. Indicateurs et sources de données

Dimension	Indicateur	Description	Source
Variables de la performance	1. Valeur ajoutée manufacturière par habitant*	Somme de la valeur ajoutée de toutes les activités manufacturières divisée par la population totale.	BAD, Département des statistiques
	2. Exportations de produits manufacturés par habitant**	Valeur totale des produits manufacturés exportés divisée par la population totale.	CNUCED
	3. Valeur ajoutée manufacturière (% du PIB)	Somme de la valeur ajoutée de toutes les activités manufacturières divisée par le PIB.	BAD, Département des statistiques
	4. Exportations de produits manufacturés comme part des exportations totales de biens	Valeur totale des produits manufacturés exportés divisée par le volume total des exportations de biens.	CNUCED
	5. Valeur ajoutée manufacturière comme part de l'Afrique	Somme de la valeur ajoutée de toutes les activités manufacturières divisée par le total agrégé pour l'Afrique.	BAD, Département des statistiques
	6. Exportations de produits manufacturés comme part de l'Afrique	Valeur totale des produits manufacturés exportés divisée par le total agrégé pour l'Afrique.	CNUCED
	7. Emploi dans le secteur manufacturier	Nombre total d'emplois dans le secteur manufacturier divisé par le nombre total d'emplois dans tous les secteurs.	BIT
	8. Indice de diversification	L'Indice de diversification montre dans quelle mesure la structure des exportations ou des importations par produit d'une économie ou d'un groupe d'économies diffère de celle du monde.	CNUCED
	9. Part des industries de moyenne et haute technologie	Mesure la part de la production manufacturière des industries qui requièrent un savoir-faire technologique important et une main-d'œuvre qualifiée, telles que les produits chimiques, les appareils électroniques, les métaux et les instruments de précision.	CNUCED
Déterminants directs	10. Formation brute de capital du secteur privé (% du PIB)	Dépenses consacrées aux acquisitions d'actifs fixes, auxquelles s'ajoutent les variations nettes des stocks détenus par le secteur privé.	BAD, Département des statistiques
	11. Stock d'IDE entrants comme part de l'Afrique	Le stock d'IDE entrants correspond à la valeur des participations en capital détenues par des investisseurs étrangers ainsi qu'aux prêts nets accordés par ceux-ci aux entreprises résidant dans l'économie déclarante.	CNUCED
	12. Crédit intérieur au secteur privé (% du PIB)	Toutes les ressources financières, notamment les prêts, les achats de titres, hors participations, et les crédits commerciaux, mises à la disposition du secteur privé.	GEF/BM
	13. Espérance de vie scolaire (du primaire au supérieur, les deux sexes), en année	Nombre d'années qu'une personne peut espérer passer du niveau primaire au niveau supérieur.	UNESCO

Dimension	Indicateur	Description	Source
Déterminants indirects	14. Taille du marché-PIB	Mesurée par le produit intérieur brut : $0,75 \cdot \text{PIB du pays} + 0,25 \cdot \text{PIB régional}$.	BAD, Département des statistiques
	15. Réseau de transport (Mo Ibrahim)	L'indicateur « Réseau de transport » de l'indice Mo Ibrahim évalue la qualité, la couverture et l'efficacité des infrastructures de transport d'un pays, y compris par voie routière, ferroviaire et aérienne.	Mo Ibrahim
	16. Indice de développement des infrastructures en Afrique	Évalue l'état et les progrès du développement des infrastructures dans les pays africains dans les domaines suivants : routes, eau et assainissement, électricité, transports et technologies de l'information	BAD, Département des statistiques
	17. Sécurité et état de droit	La « Sécurité et l'état de droit » est une catégorie fondamentale de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique, qui évalue dans quelle mesure un pays garantit la sécurité des personnes, veille au respect de l'état de droit, fait appliquer le principe de responsabilité et lutte contre la corruption.	Mo Ibrahim
	18. Encours total de la dette (% du PIB)	Encours total de la dette extérieure en pourcentage du PIB	BAD, Département des statistiques
	19. Inflation, prix à la consommation (% annuel)	Évolution annuelle en pourcentage du coût d'acquisition d'un panier de biens et de services par le consommateur moyen, mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC).	BAD, Département des statistiques

* Par « produits manufacturés », l'on entend les produits appartenant à la Classification internationale type, par industrie 5 à 8 moins 667 et 68 (révision 4). Cela signifie que les produits manufacturés sont (5) les produits chimiques et produits connexes, non précisés ailleurs, (6) les produits manufacturés classés essentiellement par matière, (7) les machines et équipements de transport et (8) les articles manufacturés divers, et ne comprennent pas (667) les perles, les pierres précieuses et semi-précieuses et (68) les métaux non ferreux.

L'industrie manufacturière désigne les industries relevant des divisions 15 à 37 de la Classification internationale type, par industrie.

La valeur ajoutée est la production nette d'un secteur après avoir additionné toutes les productions et soustrait les moyens de production intermédiaires.

** Les exportations de biens représentent la valeur des marchandises fournies au reste du monde.
Source : BAD, Département des statistiques

Amélioration de la performance industrielle

Dans la première dimension, **neuf indicateurs** ont été retenus pour mesurer la performance des économies africaines à travers leur capacité à produire et à exporter des biens industriels, ainsi que leur contribution au volume total des échanges commerciaux de l'Afrique. L'amélioration de la performance demeure essentielle au développement du secteur industriel, dans la mesure où elle offre des possibilités économiques non seulement pour les personnes, mais également pour d'autres secteurs de l'économie.

La valeur **ajoutée manufacturière par habitant** est une mesure essentielle de la performance du secteur, car elle permet de mesurer le niveau de transformation des matières premières du pays, que ce soit pour le marché intérieur ou pour les exportations. De même, **l'exportation de produits manufacturés par habitant** permet de déterminer la compétitivité de l'économie sur les marchés internationaux. Les deux indicateurs sont calculés par habitant pour tenir compte de la taille du pays.

Parmi les autres indicateurs importants figurent la **valeur ajoutée manufacturière en pourcentage du PIB**, qui indique le poids de l'industrie dans l'activité économique intérieure, et **les exportations de produits manufacturés comme part des exportations totales de biens**, qui montrent dans quelle mesure les structures d'exportation reposent sur les produits industriels plutôt que sur les matières premières. En outre, la **valeur ajoutée manufacturière comme part de l'Afrique** et les **exportations de produits manufacturés comme part de l'Afrique** mesurent la contribution de chaque pays au total agrégé de la production industrielle et des échanges commerciaux de l'Afrique.

Outre la production et les échanges commerciaux, trois autres indicateurs traitent des aspects liés au marché du travail et au développement structurel. **L'emploi dans le secteur manufacturier** évalue le rôle du secteur dans la création d'emplois. **L'indice de diversification** mesure la diversité et la résilience de la base industrielle

d'une économie par rapport aux structures mondiales de production et d'échanges commerciaux. Enfin, la **part des industries de moyenne et haute technologie** dans la production manufacturière donne un aperçu de l'intensité technologique et de la sophistication des activités industrielles, qui englobent des secteurs fabricant des produits chimiques, des appareils électroniques, des machines et des instruments de précision.

Pour chacun de ces neuf indicateurs, une hausse signifie une amélioration relative de la performance industrielle, tandis qu'une baisse indique une performance plus faible.

Amélioration des principaux déterminants directs du développement industriel

Renforcer l'industrialisation nécessite d'améliorer les déterminants directs qui sous-tendent la capacité d'un pays à produire et à exporter des produits manufacturés. La réussite industrielle est étroitement liée à des capitaux suffisants, à des investissements du secteur privé et à la qualité de la main-d'œuvre.

La **formation brute de capital du secteur privé (en pourcentage du PIB)** mesure les dépenses consacrées aux acquisitions d'actifs fixes, auxquelles s'ajoutent les variations nettes des stocks détenus par le secteur privé, ce qui révèle le niveau des investissements à long terme soutenant l'expansion industrielle. À cela s'ajoute le **crédit intérieur au secteur privé** (en pourcentage du PIB), qui indique les ressources financières allouées aux entreprises privées, que ce soit sous forme de prêts, de crédits commerciaux ou d'achats de titres, et qui soutient aussi bien les activités d'exploitation que d'investissement.

La capacité à attirer des ressources extérieures est mesurée par le **stock d'IDE entrants comme part de l'Afrique**, qui correspond à la valeur des prises de participation et des prêts nets des investisseurs étrangers accordés aux entreprises résidant dans le pays, rapportée au stock total d'IDE entrants du continent. Alors qu'une mesure optimale se concentrerait uniquement sur l'industrie manufacturière, les données actuelles se réfèrent au secteur privé dans son ensemble.

La formation du capital humain demeure une pierre angulaire du développement industriel. L'**espérance de vie scolaire (du primaire au supérieur, pour les deux sexes, en années)** mesure la durée anticipée de la scolarité des personnes dans le système éducatif, ce qui est un indicateur de la possibilité de disposer d'une main-d'œuvre plus qualifiée et compétente, nécessaire pour une production à plus forte valeur ajoutée.

Pour chacun de ces déterminants directs, une hausse indique un progrès relatif dans la mise en place et le maintien des fondements de l'industrialisation, tandis qu'une baisse signifie un affaiblissement des capacités fondamentales.

État de préparation au développement industriel

Garantir un cadre macroéconomique et un environnement des affaires stable est essentiel pour le développement industriel. Cette dimension est évaluée à travers six déterminants indirects dont l'ensemble rend compte de l'état de préparation à l'industrialisation.

La **taille du marché-PIB** est déterminée à l'aide d'une moyenne pondérée du PIB national et régional, qui tient compte de la demande locale et du potentiel de marché plus vaste nécessaire à l'investissement et à la croissance industriels. Le **réseau de transport**, tel que mesuré par l'indice Mo Ibrahim, évalue la qualité, la couverture et l'efficacité des infrastructures d'un pays, notamment routières, ferroviaires et aériennes, qui sont toutes essentielles pour une logistique et une intégration industrielles efficaces.

Par ailleurs, le développement global des infrastructures est mesuré par l'**Indice de développement des infrastructures en Afrique**, qui évalue les progrès réalisés dans des domaines clés tels que les routes, l'eau et l'assainissement, l'électricité, les transports et les technologies de l'information. La **sécurité et l'état de droit**, une catégorie fondamentale de l'indice Mo Ibrahim, évalue la capacité d'un pays à garantir la sécurité des personnes, à veiller au respect de l'état de droit, à faire appliquer le principe de responsabilité et à lutter contre la corruption — chacun des indicateurs étant essentiel pour créer un climat des affaires prévisible et attractif.

Au rang des autres déterminants indirects du développement industriel figurent l'**inflation** et l'**encours total de la dette en pourcentage du PIB**. Une dette publique élevée a un effet dissuasif sur l'investissement et le développement industriel. L'inflation est également pertinente, car la stabilité des prix demeure un indicateur essentiel pour attirer les investissements et développer l'activité manufacturière.

Pour chacun de ces déterminants indirects, une tendance à la hausse signifie une amélioration de l'état de préparation à l'industrialisation, tandis qu'une tendance à la baisse indique des défis et des contraintes croissants, sauf pour l'indicateur de la dette. Les six déterminants indirects de l'état de préparation à l'industrialisation mettent l'accent sur la stabilité macroéconomique et l'environnement des affaires.

A propos de l'IIA 2025

Le rapport de l'Indice de l'industrialisation en Afrique 2025 (IIA 2025) constitue un cadre analytique complet évaluant le développement industriel de 54 pays africains sur la période 2010-2024. Il propose une évaluation multidimensionnelle des performances industrielles, des capacités productives, de la compétitivité et des conditions nécessaires à une transformation industrielle durable sur le continent. Cette nouvelle édition intègre des ajustements méthodologiques, une couverture élargie des pays et de nouveaux indicateurs. Elle comprend également des analyses consacrées à la régionalisation industrielle et au rôle des zones économiques spéciales (ZES) dans l'accélération du développement industriel de l'Afrique.

Les conclusions du rapport mettent en évidence à la fois les progrès réalisés et les défis structurels persistants, identifiant les économies industrielles les plus performantes du continent et celles dont le processus d'industrialisation demeure le plus contraint. Le rapport souligne l'importance d'approfondir la régionalisation industrielle, de renforcer les chaînes de valeur régionales, d'améliorer les infrastructures productives et de mettre en œuvre des politiques industrielles plus efficaces. L'IIA 2025 constitue un outil à la fois de diagnostic et d'orientation stratégique, destiné aux décideurs publics, aux institutions de financement du développement, aux investisseurs et aux organisations régionales œuvrant en faveur d'une croissance industrielle compétitive, inclusive et durable en Afrique.

Design & layout: Créon



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

Grupe de la banque Africaine de développement

Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire